

Stalles

DE LA

CATHÉDRALE

DE ROUEN

AVEC TREIZE PLANCHES GRAVÉES

PAR

E.-H. LANGLOIS

DU PONT-DE-L'ARCHE



ROUEN

NICÉTAS PERIAUX, ÉDITEUR
RUE DE LA VICOMTÉ, 55

E. LE GRAND, ÉDITEUR
RUE GANTERIE, 26

1838



Stalles

DE LA

CATHÉDRALE DE ROUEN.

PLACEMENT DES PLANCHES.


DAVID
H. BREVIERE AMICUM SCULP.

STALLES

DE LA

CATHÉDRALE

DE ROUEN

PAR

E.-Hyacinthe LANGLOIS

DU PONT-DE-L'ARCHE

Ornées de treize Planches gravées

AVEC UNE NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE E.-H. LANGLOIS

PAR CH. RICHARD

Et un Portrait gravé par Brevière

ROUEN

NICÉTAS PERIAUX, ÉDITEUR
RUE DE LA VICOMTÉ, 55

E. LEGRAND, ÉDITEUR
RUE GANTERIE, 26

1838

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.



NOTRE savant compatriote E.-H. Langlois s'occupait de mettre la dernière main aux différens ouvrages qu'il avait entrepris et à ceux qu'il comptait publier de nouveau avec de nombreux perfectionnemens, lorsqu'une mort prématurée

est venue le frapper au milieu de ses travaux inachevés.

Un instant les admirateurs de son beau talent ont pu craindre de se voir déshérités du fruit de ses veilles ; mais le zèle et le dévoûment de ses amis ne pouvaient faillir à la noble tâche qui leur était léguée : bientôt on acquit la certitude qu'aucune des publications si impatiemment attendues ne serait perdue pour la science et pour le pays.

S'il appartenait aux amis de notre illustre concitoyen de recueillir religieusement les matériaux épars de ses travaux projetés, de les coordonner, de les disposer, enfin, pour la publication, il était également du devoir des éditeurs rouennais de contribuer à l'accomplissement de cette œuvre nationale, en y apportant leur concours et leurs soins. Nous donc aussi, nous devions prendre part à cette tâche honorable, et nous avons voulu, autant que cela nous était possible, payer notre

dette en éditant l'Essai historique sur les *Stalles de la Cathédrale de Rouen.* Les plus généreux encouragemens ne pouvaient d'ailleurs manquer à notre entreprise ; l'appui chaleureux que s'était empressé d'offrir à la famille de E.-H. Langlois, l'auteur des *Tombeaux de la Cathédrale*, nous était naturellement acquis, et nous n'avons pas besoin de dire que M. Deville a rempli sa promesse spontanée avec autant de talent que de zèle. Il ne s'est pas borné à mettre en ordre l'ouvrage inachevé de Langlois; il a voulu en étendre l'intérêt, en y intercalant, comme développement nécessaire, la plus grande partie de la dissertation du même auteur sur les *déguisemens monstrueux* et les *fêtes des fous,* curieux opuscule que son peu de volume et sa rareté auraient bientôt rendu introuvable, et que notre édition conservera en le multipliant.

M. Deville a, en outre, enrichi le volume de précieuses notes relatives aux anciens corps de métiers dont les miséricordes des Stalles offrent

de si nombreuses représentations; enfin, il l'a terminé par un appendice qui renferme d'intéressans détails sur l'exécution de ces singulières sculptures, ainsi que sur les modestes artistes-imagiers qui ont coopéré à cette œuvre monumentale.

De son côté, M. Ch. Richard, qui a rendu à la mémoire de notre savant ami un si touchant hommage par la notice saisissante et si véridique qu'il a consacrée à sa vie et à ses travaux, a bien voulu contribuer à l'enrichissement de notre volume en nous autorisant à réimprimer, en tête, cette notice dont une édition de luxe, tirée à très petit nombre, limitait forcément la possession à quelques amateurs privilégiés.

Enfin, M. Brevière, que nos regrets ont suivi dans la capitale, où sa place était depuis longtemps marquée au premier rang des graveurs sur bois, a voulu consacrer aussi un souvenir au grand artiste dont nous déplorons la perte, en offrant le portrait placé au frontispice de ce

volume, portrait qu'il a exécuté avec un rare bonheur, d'après le beau médaillon de David.

Comme on le voit, avec tant de richesses mises à leur disposition, au milieu de tant de secours offerts généreusement de toutes parts, la tâche des éditeurs était facile; ils n'avaient à apporter à ce travail commun que le tribut de leur mise en œuvre, et qu'une exécution matérielle qui fût digne en tous points du monument que, pour leur part, ils désiraient élever à la mémoire de E.-H. Langlois. C'est au public à décider s'ils ont acquitté leur dette.



NOTICE

SUR

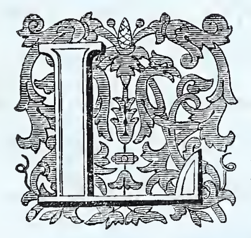
E.-H. LANGLOIS.

NOTICE

SUR

E.-H. LANGLOIS.





ANGLOIS, du Pont-de-l'Arche, m'a légué le soin d'écrire sa Notice nécrologique. Depuis plusieurs années, il parlait de la mort, surtout de sa mort, même dans les causeries les plus joyeuses, et, chaque fois, une recommandation énergique m'était adressée de ne pas oublier la tâche que son amitié

m'imposait. Enfin, le jour même où il fut frappé du coup qui devait l'abattre, à mes questions empressées sur sa santé, il répondit avec son accent brusque et cordial à la fois : « C'est fini : vous pouvez tailler votre plume ! »

J'ai accepté ce legs avec reconnaissance, j'en remplirai religieusement les conditions.

Je mets de côté tout l'attirail des lamentations officielles, des gémissemens de circonstance, qui ne manquent jamais au cortége d'un mort de quelque renommée. Les amis de Langlois, ses véritables amis, ceux qui ont suivi les progrès de sa décomposition depuis l'époque déjà éloignée où il a commencé à mourir jusqu'à ses longs jours d'agonie, n'ont pas pleuré sur sa fosse : ceux-là, le retentissement de la terre tombant sur les planches de son cercueil, les a réjouis comme le bruit du rideau que l'on ferme sur un ami harassé par les fatigues d'un long et pénible voyage.

D'ailleurs, ce n'est point un éloge académique que voulait Langlois, puisqu'il m'a choisi pour

biographe ; je vais donc raconter tout simplement sa vie et ses travaux. Puissé-je bien faire connaître l'homme aux savans qui n'ont connu que les œuvres ; attirer sur l'artiste mort la sympathie des indifférens trop nombreux qui ont vécu auprès de lui sans l'apprécier ; et surtout offrir à ses amis un portrait vivant et fidèle de celui qu'ils ont perdu !

Je laisse parler d'abord la *Biographie des Contemporains*.

« Langlois (Eustache-Hyacinthe), peintre,
« dessinateur, graveur et antiquaire, né au Pont-
« de-l'Arche le 3 août 1777.

« Fils d'un conseiller du Roi, officier des eaux
« et forêts, Langlois fut destiné par ses parens à
« entrer dans la carrière administrative ; mais sa
« vocation se manifesta de bonne heure, et, bien
« jeune encore, tandis qu'il suivait ses études ordi-
« naires avec succès, il se sentit un goût vif et dé-
« cidé pour les arts. Ces dispositions naturelles se
« développèrent bientôt par les exemples d'un cé-

« lèbre peintre de paysages, M. Pan de Saint-
« Martin, qui était lié d'intimité avec ses parens.
« Quoi qu'il en soit, Langlois n'eût probablement
« pas été libre d'obéir à son penchant, sans la
« révolution qui renversa la fortune de sa famille.
« Son père se décida alors à lui laisser cultiver
« l'heureuse aptitude dont il était doué.

« Dès 1793, Langlois vint à Paris, et fut placé
« auprès de David, qui, trop occupé de son impor-
« tance politique, n'avait, à cette époque, d'autres
« élèves que deux orphelins que le gouvernement
« avait confiés à ses soins.

« Malheureusement, un accident empêcha Lan-
« glois de profiter des leçons d'un aussi grand
« maître, et, au lieu d'entrer dans un atelier, il
« fut désigné pour faire partie des élèves de l'École
« de Mars. Les instructions militaires n'étaient pas
« celles dont il était avide, et la profession des
« armes avait peu d'attraits pour lui. Langlois,
« tout en apprenant à marcher au pas et à exécuter
« la charge en douze temps, resta fidèle à ses pre-
« mières inspirations. Il consacra, à se perfec-

« tionner dans le dessin, tous les instans qu'il put « dérober aux exercices du soldat ; mais, privé de « guide et de conseils, il n'acquérait que de l'habi- « tude, et non du talent. Enfin, en 1798, il entra « chez un habile peintre d'histoire ; et, bientôt « après, convaincu des avantages qui résultent de « l'émulation, au sein d'une école nombreuse, il « tenta de réchauffer la bienveillance que David « lui avait autrefois témoignée, et obtint d'être « admis parmi ses élèves.

« Mais il était dans la destinée du jeune Lan- « glois d'éprouver, dans ses études de prédilection, « les contrariétés les plus décourageantes et les « interruptions les plus fatales. Enveloppé, avec « sa famille, dans des calamités imprévues, incar- « céré lui-même sur d'odieuses dénonciations, il « ne dut la liberté, et peut-être la vie, qu'à la « caution généreuse que s'empressa d'offrir l'un des « plus honorables amis de son père, M. Dupont « de l'Eure, et aux énergiques réclamations de « toute la députation de son département. Rendu « à la liberté, il commençait à reprendre ses tra-

« vaux habituels, quand la conscription vint le « frapper de son arrêt alors inexorable : il lui « fallut se résigner à quitter ses pinceaux. Il partit, « servit activement d'abord, et fit ensuite partie « d'un conseil de guerre. Il dut à cette circons- « tance de se rapprocher de la capitale. Pressé de « revenir aux occupations qu'il affectionnait, il « sollicita son congé. Après de longues et infruc- « tueuses démarches, il lui fut enfin accordé par « la protection de l'impératrice Joséphine, qui, « dans cette occasion comme dans beaucoup d'au- « tres, se plut à encourager les jeunes talens. « Langlois se crut au comble de ses vœux, mais « le sort, qui ne se lassait pas de le poursuivre, « vint encore déranger ses projets, en le tenant « constamment éloigné de ce foyer des arts où il « brûlait de venir achever son éducation d'artiste.

« Depuis 1806, il habita le Pont-de-l'Arche ou « ses environs, et ce ne fut que dix ans plus tard « qu'il vint se fixer à Rouen. »

Ces deux dernières lignes nécessitent une expli-

cation. A l'époque où elles furent écrites, on ne pouvait en dire davantage : Langlois vivait. Voici le sens caché sous le laconisme de ces deux lignes : Langlois quitta le Pont-de-l'Arche pour fuir la misère!... mais la misère marcha devant lui, et ce fut elle qui, la première, accueillit l'artiste à son entrée à Rouen.

Cependant, Langlois était alors dans toute la force de l'âge et du talent. Son goût passionné pour les arts et les antiquités s'accrut et se perfectionna au milieu de nos merveilles archéologiques. Il s'éprit d'amour pour cette ville, où le moyen-âge offre à l'admiration de l'antiquaire de si nombreuses et de si splendides reliques. Depuis les chefs-d'œuvre les plus majestueux jusqu'aux plus modestes débris, son crayon, son burin et sa plume furent consacrés à sauver de l'oubli toutes les pages de notre belle histoire monumentale. A cette époque, les productions de Langlois, inconnues à ses concitoyens, acquirent une grande valeur en Angleterre; ses opinions archéologiques y furent d'un grand poids. Enfin, sa renommée était telle,

que les étrangers de distinction, les savans anglais surtout, voyageant dans la Normandie, regardaient comme leur premier devoir d'aller saluer l'artiste qui contribuait déjà si puissamment à son illustration. Le célèbre Mackensie, l'un des premiers dessinateurs d'antiquités de l'Angleterre, venait lui-même, à Rouen, apporter ses admirables dessins à Langlois, afin que le dessinateur normand les animât de quelques-uns de ces personnages si spirituels et si vrais, qui lui échappaient avec une facilité si correcte et une si heureuse inspiration.

Mais, tandis que Langlois jouissait au-dehors d'une haute considération et d'une célébrité méritée, pouvons-nous penser, sans rougir, à l'état dans lequel le trouvaient les admirateurs de son talent, lorsqu'ils venaient le visiter dans sa patrie adoptive!

Après avoir caché son indigence au fond des quartiers les plus retirés et les plus tristes de Rouen, Langlois avait fini par louer le logement dans lequel il est mort. C'était dans ce grand

couvent de la Visitation de Sainte-Marie, si désert, si glacial, si mélancolique, que le pauvre artiste était venu s'abriter, avec ses sept enfans et sa femme! Pour arriver à lui, il fallait entrer alors par la porte qui donne sur le cloître. On traversait une galerie humide et ruinée; c'est celle où l'on voit aujourd'hui notre beau Musée des Antiquités. Au bout de cette galerie, un escalier en bois, à jour, et rappelant exactement ceux qui se dressent à la porte des moulins à vent, conduisait dans un grenier poudreux et délabré. Cette immense antichambre était occupée par une nombreuse famille d'oiseaux domestiques, qui se dérangeaient à peine pour laisser arriver les visiteurs jusqu'à la porte d'un cabinet de travail, seul recoin à peu près habitable dans ce vaste local où se croisaient tous les vents. Le cœur se serrait horriblement en entrant dans cette pièce. Des objets d'art d'un grand prix, de riches et curieux manuscrits, étaient jetés pêle-mêle sur la table, sur la cheminée, sur les chaises, par terre. Lorsque c'était l'hiver, et que, gelé par la bise, vous

étendiez votre main sur le poêle de fonte, le fer glaçait votre main, car il n'y avait pas de feu. Pas de feu non plus dans la cheminée : vous voyiez s'agiter le châssis couvert de papier en lambeaux, qui cachait la tristesse de ce foyer désolé; les déchirures dont il était criblé laissaient échapper des bruits étranges, des grelottemens plaintifs, des cris étouffés. C'étaient ses pauvres petits enfans qui couraient se cacher dans cette retraite, à l'arrivée d'un étranger, comme des souris dans leur trou; car ils étaient tout nus !.... Et, au milieu de cette scène poignante, vous apparaissait un homme plein de grandeur, de stoïcisme et de sérénité. Son érudition était si profonde, si variée, si imperturbable, son imagination si vive et si colorée, sa parole si animée, si pénétrante, qu'il vous avait bientôt fait oublier le froid et sa misère, comme il les oubliait lui-même. Et vous sortiez émerveillé, admirant cet homme, et l'aimant, l'aimant de tout votre cœur; et quelquefois, cet homme si plein de verve, de gaîté, de bonhomie et de tendres sentimens, n'avait pas mangé depuis plusieurs jours!

Tandis que Langlois était ainsi abandonné à la misère, par l'indifférence de ses concitoyens, voici ce qu'en pensaient les étrangers.

Dibdin, que l'on ne peut pas accuser d'avoir flatté les artistes et les savans français, disait : « J'avoue que je fus très heureux d'obtenir le des-« sin de Langlois pour quarante francs. » (L'étui et le couteau de poche de Diane de Poitiers). « C'est « un dessin d'un fini précieux, et qui paraît être « d'une grande fidélité. Certainement l'artiste Lan-« glois mérite un autre sort : *il est tout à la fois « l'orgueil et la honte de la France*. Ce qu'il a fait « pour Rouen devrait lui donner le libre accès de « la table de tous les restaurateurs de la Norman-« die, et il devrait être servi en vaisselle plate. »

Dawson Turner écrivait : « Mes lecteurs se join-« dront à moi, je pense, pour remercier M. Lan-« glois de ses dessins » (un chapiteau de Saint-Georges et son développement), « et verront avec « satisfaction son esquisse du bas-relief accompa-« gnée d'une esquisse spirituelle de lui-même. La

« Normandie n'a pas de plus ardent admirateur de « ses antiquités, ni personne à qui elle doive plus « de reconnaissance pour les avoir recherchées, « dessinées et publiées. *Mais, à la honte de Rouen*, « *ses travaux ne sont pas remarqués.* Tous les « obstacles, cependant, que lui a suscités le « *durum* « *pauperies opprobrium* », n'ont pas été capables de porter atteinte à son esprit d'indépendance. « Il continue courageusement à illustrer les anti- « ques monumens de la Normandie ; et je promets « aux antiquaires qui visiteront cette contrée, « qu'ils éprouveront un grand plaisir à parcourir « son porte-feuille. »

J'ai le regret de n'avoir pas un mot à dire pour laver notre pays de la flétrissure que l'indignation des écrivains anglais lui a imprimée. Langlois n'était ni inconnu ni méconnu à Rouen. On savait fort bien que Langlois existait, et on n'ignorait pas qu'il était un artiste très distingué et un archéologue du premier ordre. Seulement, on ne voyait pas, et on ne voit pas encore bien clairement de quelle

utilité peut être un artiste, à quoi peut servir un savant. Cela viendra-t-il?

Au reste, la misère était une ennemie avec laquelle Langlois avait fini par vivre en assez bonne intelligence. Il ne s'apercevait guère de sa présence que lorsqu'elle lui avait enlevé son dernier morceau de pain. Mais il avait une autre ennemie plus redoutable, et c'est celle-là qui, après l'avoir poursuivi sans relâche pendant quarante années, a fini par épuiser son énergie et le frapper à mort.

Je me vois forcé d'aborder un sujet délicat que j'aurais voulu éviter : il m'eût été plus commode de me taire; mais je me reprocherais mon silence comme un crime. La vie et la mort d'un homme comme Langlois doivent être, non pas un mystère, mais une leçon. Je suis donc obligé de dire que Langlois a eu l'irréparable malheur de ne jamais connaître les saintes joies de famille qui remplacent tout et consolent de tout. Trop heureux encore si son infortune se fût bornée à la privation de ces douces et précieuses jouissances; mais par quoi ont-elles été remplacées? Je vais raconter.

Un homme qui a prodigué pendant quinze ans à Langlois tout le dévouement de l'amitié la plus tendre, grimpe un soir dans sa chétive retraite, pour faire, à celui qu'il appelait son père et son maître, sa visite accoutumée. Langlois l'accueille avec sa cordialité habituelle. La conversation s'engage, animée, joyeuse comme à l'ordinaire, et se prolonge jusqu'à onze heures et demie. Alors seulement, et au moment de le quitter, l'ami croit lire une expression de souffrance sur la physionomie de Langlois ; son front est soucieux, son regard éteint. « Qu'avez-vous? » n'était pas une question qu'il fût toujours prudent d'adresser à Langlois, qui épanchait facilement ses joies mais gardait discrètement ses douleurs. L'ami n'eut cependant pas le courage de retenir cette question ; et Langlois, après quelques momens d'hésitation, lui répondit : « Nous n'avons pas mangé depuis deux jours! » et ses enfans déguenillés se mirent à pleurer. Vite quelque argent fut donné, afin que cette triste famille se procurât à l'instant même du pain chez le boulanger le plus proche. Mais, le lendemain

matin, lorsque l'ami, navré de chagrin, revint apporter au pauvre Langlois des consolations et de nouveaux secours, la personne qui s'était chargée, la veille, d'aller chercher du pain pour lui et pour ses enfans affamés, n'était pas encore de retour : elle ne reparut que le jour d'après, sans argent et sans pain !

Langlois, au milieu de sa détresse, avait cependant quelques amis qui lui faisaient oublier l'indifférence du public à son égard. Ces amis, affligés du dénuement dans lequel croupissait le malheureux Langlois, faisaient tous leurs efforts pour le soulager; mais ce n'était pas chose facile. Faire accepter directement un secours à Langlois, même à titre de prêt, il ne fallait pas y songer; deux ou trois de ses plus intimes jouissaient seuls de ce précieux privilége, qu'il ne leur permettait que bien rarement d'exercer. Sa vieille vertu romaine se révoltait à l'idée de recevoir un argent qu'il n'était pas sûr de pouvoir rendre; et l'on a vu qu'il mourait philosophiquement de faim, lui et ses enfans, plutôt que de faire entendre à ses amis

des plaintes qui auraient eu l'air d'une demande. Ils étaient donc obligés de recourir aux ruses les plus ingénieuses, pour éluder les refus que leur opposait sa rigide susceptibilité. C'est ainsi que l'Université, qui était alors propriétaire de Sainte-Marie, ayant disputé à son locataire le galetas qu'il y occupait, sous prétexte qu'il devait quatre termes de son loyer, une souscription fut faite, les termes furent payés, et le reste de l'argent déposé dans une boîte sur la cheminée de Langlois, sans que jamais il ait su contre qui il devait se fâcher.

Parmi les personnes qui appréciaient le talent et les connaissances de Langlois, il faut citer, en première ligne, M. de Kergariou, alors préfet de la Seine-Inférieure. Cet administrateur se plaisait fort dans la conversation de notre artiste, mais il n'en jouissait pas souvent : Langlois, bien loin de fatiguer M. le préfet de ses visites, ne se rendait même pas auprès de lui lorsqu'il y était appelé pour quelques travaux archéologiques. Il avait pour cela de bonnes raisons : l'affreux délabrement de sa garde-robe lui interdisait, non seulement

les visites, mais même la clarté du jour : ses habits ne pouvaient absolument sortir que par la nuit la plus obscure. Ceux qui prenaient intérêt à lui, et qui savaient combien pouvaient lui nuire ces refus dont il se gardait bien de faire connaître le véritable motif, résolurent d'y porter remède. Un beau jour Langlois trouve, dans sa chambre, étalé sur la seule chaise qui la meublât, un magnifique habillement noir complet. De dire combien il fallut de prières, de négociations et de mensonges pour le décider à revêtir ce costume, je ne m'en charge pas. Enfin, le voilà parti pour la préfecture, élégant, pimpant, luisant, rasé, brossé, peigné comme il ne l'avait jamais été, et comme il ne l'a été que bien rarement dans sa vie. L'entrevue fut on ne peut plus agréable : Langlois revint enchanté de M. de Kergariou, et tout heureux d'avoir des travaux à faire. Ce fut à cette époque qu'il entreprit sa belle collection de dessins des monumens du département de la Seine-Inférieure, collection qui est un de ses plus importans ouvrages et qui lui a été payée si bon marché. Jusqu'ici tout est pour le mieux.

A quelques jours de là, Langlois se prépare à renouveler sa visite; il faut qu'il se rende à la Préfecture, il est demandé par le préfet. Mais, quand il voulut mettre son costume, la pièce la plus essentielle lui manqua. L'habit et le gilet étaient encore là; le reste avait disparu! Langlois, brisé, anéanti, désespéré, demeura chez lui, et ne demanda même pas ce qu'était devenue la partie absente de son beau costume noir. Et si vous me le demandiez, moi que l'indignation suffoque, je vous répondrais qu'elle avait été vendue, et que ce n'était pas pour avoir du pain!

Encore un récit qui rappellera le pauvre astronome Messier, membre de l'Académie des sciences, dont la destinée a eu tant de rapports avec celle de Langlois.

En 1824, Langlois fut nommé membre de l'Académie de Rouen. L'Académie, fière de l'honneur qu'elle venait de se faire, attendait avec impatience l'entrée dans son sein d'un talent aussi élevé, et comptait sur cette solennité pour rompre la mono-

tonie de ses séances hebdomadaires. Cependant, plusieurs vendredis se passent et on n'entend pas parler du nouvel élu! Pourquoi donc Langlois ne répondait-il pas mieux aux avances de l'Académie? C'est que, pour aller se faire recevoir à l'Académie, il ne suffit pas d'être un homme de mérite, ce n'est pas assez que d'élaborer un beau discours de réception, il faut encore avoir des souliers, et c'est précisément ce qui manquait à Langlois. Quelques académiciens de ses amis, voulant faire cesser le scandale de son absence, vont, un jour de séance, le chercher pour l'emmener avec eux. Force fut au récipiendaire d'avouer son excuse. En sortant, ces Messieurs glissent à quelqu'un l'argent nécessaire pour acheter des souliers à leur confrère, sans que celui-ci se doutât de rien, et le vendredi suivant ils reviennent le prendre, bien sûrs cette fois que le corps savant ne sera pas exposé à un nouveau désappointement. Mais le seul changement qui se fût opéré dans la chaussure de Langlois, c'est qu'elle était un peu plus mauvaise qu'à leur première visite. Pour des souliers neufs, point!

Il ne se doutait même pas qu'il en eût été question. Les académiciens exaspérés, ne pouvant pas supporter l'idée d'un nouveau retard, allèrent chercher un fiacre, et enlevèrent Langlois, qui fit son entrée à l'Académie avec de vieilles pantoufles.

Cette circonstance a été racontée de trois manières différentes : outre l'histoire de l'Académie, les uns parlent d'un voyage archéologique à S.-Georges-de-Bocherville, les autres d'un dîner offert par une notabilité scientifique de Londres ; mais cela prouve seulement que Langlois manqua très souvent de souliers, et la moralité est toujours la même.

Je livre sans commentaires à la sagacité du lecteur ces trois faits que j'ai choisis parmi cent autres plus affligeans encore ; ils suffiront pour faire deviner tout ce que Langlois, dans sa vie intime, a souffert d'angoisses et de tortures. Je n'ai soulevé qu'un coin du rideau qui cachait son intérieur, mais un coup d'œil rapide a pu pénétrer jusqu'au fond. Vous savez maintenant pourquoi l'homme

le plus laborieux et le plus infatigable était si souvent sans ressources ; vous comprenez sa misère, à côté de son travail !

Tout ce que Langlois a fait malgré les entraves que lui opposait sa pauvreté, malgré les découragemens que lui causaient ses chagrins de famille, est vraiment prodigieux. Je vais passer en revue ses innombrables travaux.

Langlois avait pour devise : *Un peu de tout, rien en somme*. Jamais devise ne fut plus modeste et plus vraie à la fois. Langlois savait beaucoup de tout, son érudition était d'une variété éblouissante. Avec une facilité miraculeuse et une sagacité presque infaillible, il possédait une mémoire qui ne laissa jamais rien échapper de ce qu'il avait vu, lu ou entendu. Malheureusement, pendant sa vie aventureuse, Langlois n'avait pu recevoir une éducation suivie et bien ordonnée. Sa bibliothèque, composée de livres précieux, de volumes dépareillés, de lambeaux de manuscrits, rangés ou

plutôt empilés au hasard, sans méthode, sans prévoyance, était une image fidèle de son érudition. Il y avait, cependant, cette différence qu'il lui fallait quelquefois plusieurs jours pour trouver, dans sa bibliothèque, le livre dont il avait besoin, tandis que sa docile mémoire, lorsqu'il avait recours à elle, lui répondait, à l'instant même, avec une netteté parfaite et une fidélité scrupuleuse, sur quelque sujet qu'il l'interrogeât. Aussi était-il, pour ses amis, la plus sûre et la plus commode des bibliothèques. Au contraire de ces savans égoïstes qui exploitent habilement, au profit de leur vanité, la découverte du fait le plus insignifiant, de la date la plus douteuse, il prodiguait à tous les trésors de sa science. Avec son aide, le plus ignorant devenait savant; et le plus savant n'eût pas osé livrer à l'impression la moindre page sans avoir consulté Langlois. Il n'y a pas un ouvrage publié en Normandie, ou sur la Normandie, qu'il n'ait enrichi de quelque note intéressante, de quelque document curieux, de quelque piquante remarque. Langlois avait une manière de travailler

parfaitement en harmonie avec le décousu de son érudition ; elle était assez étrange pour que j'entre dans quelques détails. Jamais il ne lui est venu dans l'idée de faire un volume, quoiqu'il en ait fait plusieurs. Voici comment il procédait : une miniature de manuscrit, un vitrail d'église, un monument gothique lui plaisait ; il en faisait le dessin et bientôt la gravure. Sur cette gravure, il brochait une note, sans s'occuper de chercher d'autres matériaux que ceux qu'il avait dans la tête. Plus tard une nouvelle gravure, quelque nouveau document sur le même sujet, lui arrivait : il ajoutait des notes à sa note, et ces *bucoliques*, comme il les appelait, partaient pour l'imprimerie. On lui envoyait les épreuves : nouvelles notes, nouvelles gravures, nouveau texte, non pas ajouté, mais intercalé dans le premier travail, qui était alors coupé en vingt morceaux soudés tant bien que mal les uns aux autres, au moyen d'additions qui finissaient par devenir beaucoup plus considérables que le texte primitif. Après avoir subi trois ou quatre fois, ou vingt fois, ce remaniement dia-

bolique, au grand désespoir de l'imprimeur, la note se changeait en une énorme brochure, et l'énorme brochure en un fort agréable volume; le tout embarrassé de trois ou quatre générations de notes dont les trois quarts auraient fort bien pu entrer dans le texte, et la moitié du dernier quart être supprimée sans inconvénient. Langlois n'a pas publié une œuvre qui n'ait été enfantée par ce monstrueux procédé. Cependant les ouvrages de Langlois sont remplis d'intérêt. Quoique son style un peu fanfaron soit loin d'être un modèle de correction et de goût, ce qui s'explique facilement, parce que la plume n'était qu'un accessoire pour l'artiste et qu'il n'en a jamais fait que la très humble servante de son burin, il y a, dans tout ce qu'il a écrit, quelque chose de nerveux, de pittoresque et d'incisif, qui le place infiniment au-dessus de tous nos savans vulgaires. Langlois a donné, le premier, en Normandie, l'exemple de rendre l'archéologie amusante; et ce n'est pas sa faute si un aussi bon exemple n'a pas trouvé d'imitateurs.

Langlois n'a jamais pu travailler, le jour, deux heures de suite. Tout le monde, connu ou inconnu, était le bien venu dans son cabinet toujours ouvert. Pendant ces dernières années surtout, il était devenu tellement populaire, que les visiteurs s'y succédaient presque sans interruption; et il était bien rare qu'il n'en eût qu'un à la fois. Toutes les classes de la société se donnaient rendez-vous chez lui. Un jour Langlois, que quittait un haut fonctionnaire, un personnage considérable, voit entrer un monsieur modestement vêtu. Les traits de cet étranger portaient l'empreinte d'une douleur profonde : il venait, en effet, prier Langlois de composer une épitaphe pour la tombe de sa femme qu'il avait eu le malheur de perdre quelques jours auparavant. L'artiste rendait service à tous ceux qui avaient besoin de lui, sans jamais leur demander « qui êtes-vous ? » Il promit donc que l'épitaphe serait prête pour le lendemain. Le monsieur se retira pénétré de reconnaissance; et, quand il fut sorti, Langlois apprit que ce monsieur n'était autre que le valet du bourreau. Le lendemain l'épitaphe était

faite. La voici telle qu'on peut la lire au cimetière, inscrite sur une humble croix :

« Ci-gît Françoise-Marguerite V*****, épouse
« de Charles-Constant-Adolphe C****. Sa patience
« et sa résignation furent éprouvées par dix-neuf
« mois des plus cruelles souffrances ; elle passa de
« cette vallée de misère dans un monde meilleur,
« âgée seulement de 30 ans et dix mois, le 4
« avril 1833. Son mari, dans sa douleur soli-
« taire, te supplie, ô passant ! d'accorder à
« celle qu'il pleure le secours dont toi-même
« auras bientôt besoin : celui de la prière. »

On serait tenté de s'emporter contre ceux dont les importunités détournaient de ses travaux un artiste qui en avait si grand besoin; mais comment se fâcher lorsque lui-même ne se fâchait pas ? Le fait est que Langlois était enchanté d'être dérangé. Il aimait à causer, à s'épancher, à raconter ; et, s'il avait quelque bon récit à faire, quelque bonne boutade à lancer, le premier arrivant en profitait. C'est même cette facilité qui a autorisé

une foule de sots à s'intituler les amis intimes de Langlois. Au reste, Langlois jouissait de la précieuse faculté de pouvoir travailler, comme s'il eût été seul, au milieu des conversations qui se croisaient autour de lui, et auxquelles il prenait toujours une part fort active. Cependant il n'était réellement tranquille que lorsque toutes ses connaissances dormaient, et il travaillait beaucoup la nuit, ce qui n'a pas peu contribué à éteindre sa vue et à ruiner sa santé.

Avant d'aller plus loin, jetons un coup d'œil sur ce qu'il a fait.

La première publication de Langlois est intitulée : *Recueil de quelques vues, sites et monumens de France, et spécialement de la Normandie et des divers costumes de ses habitans*. Rouen, 1817, de l'imprimerie de Fs Mari. — Cet ouvrage devait se composer d'un grand nombre de livraisons. La première seule a paru; elle contient vingt pages de texte et huit gravures de monumens et de costumes de la Normandie.

Notice sur l'Incendie de la Cathédrale de Rouen, occasionné par la foudre le 15 *septembre* 1822, *et sur l'Histoire monumentale de cette Église.* Rouen, 1823, Frédéric Baudry, imprimeur. — Cette Notice n'était d'abord qu'un rapport au Roi, que Mr de Bernis, archevêque de Rouen, avait demandé à Langlois. Plus tard, on lui suggéra l'idée d'en faire un volume, pour lequel on réunit 458 souscripteurs. Il est orné de cinq gravures et d'une lithographie, qui représentent avec une fidélité rare l'aspect général de l'église au moment de l'incendie, et les détails de la flèche qui a été détruite. Lorsque ce volume fut publié, Mr de Bernis était mort. Langlois, reconnaissant des bontés que ce prélat avait eues pour lui, dédia son livre à la mémoire de Mr de Bernis.

Essai historique et descriptif sur l'Abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille. Paris, 1827, imprimé par Tastu. — Ce livre très remarquable, qui conserve au souvenir des Normands un de nos plus beaux établissemens religieux que la barbarie et la cupidité ont détruit et vendu en détail, a

eu le sort le plus malheureux. MM. Tastu et Henri Gaugain s'étaient associés pour l'imprimer à cinq cents exemplaires : c'était un cadeau qu'ils voulaient offrir à Langlois. M. Tastu fit les frais de l'impression, M. Henri Gaugain fournit le papier, et chacun d'eux n'accepta en paiement qu'un seul exemplaire. Mais cette action généreuse n'eut pas le résultat qu'on en attendait. Par suite de circonstances bien fâcheuses, l'édition entière s'est trouvée abandonnée et gaspillée à Paris, et un petit nombre d'exemplaires seulement ont échappé au désastre. Cette édition contient des détails sur le château et l'abbaye de Valmont et sur l'église de Sainte-Gertrude, qui va disparaître avec tant d'autres monumens précieux, car son propriétaire l'a vendue, dit-on, *à condition qu'on la démolirait.* Ce volume, publié avec un grand luxe, est orné de seize gravures. Plus tard, en 1832, Langlois donna l'Essai sur Saint-Wandrille, avec neuf planches, à l'Académie, qui, retranchée derrière son réglement, fit quelques façons pour en enrichir son Précis. En 1834, un tirage à part de cent

exemplaires, avec une addition de trois planches, fut offert à Langlois par M. Nicétas Periaux.

Essai historique et descriptif sur la Peinture sur verre ancienne et moderne, et sur les Vitraux les plus remarquables de quelques Monumens français et étrangers, suivi de la Biographie des plus célèbres peintres-verriers. Rouen, 1832; Edouard Frère, éditeur. — Ce volume a commencé par être un tout petit Mémoire de quarante-huit pages avec cinq planches, publié dans le recueil de la Société d'Émulation en 1823. On sait par quel procédé il a grandi, en neuf ans, de manière à devenir un volume de trois cents pages orné de sept planches. Une partie de ces sept belles gravures, qui représentent les plus beaux vitraux de Rouen, sont de Mlle Espérance Langlois. C'est dans ce volume que Langlois a employé pour la première fois la jolie série de lettres grises dessinées par lui, et gravées par Brevière, que l'on a revues depuis dans plusieurs autres ouvrages.

Je ne ferai qu'indiquer rapidement les publications dont Langlois a doté les Recueils des So-

ciétés savantes, les Revues et les Journaux. Je commence par la Société d'Émulation, qui est la mieux partagée.

1821. — *Mémoire sur la Calligraphie des Manuscrits du moyen-âge.* — Deux planches. — Tiré à part.

1824. — *Notice sur le tombeau des Énervés de Jumièges, et sur quelques décorations intérieures des églises de cette Abbaye.* — Trois planches. — Tiré à part.

1827. — *Notice sur les bas-reliefs des Stalles de la Cathédrale de Rouen, sur l'ancien poème intitulé : le Lay d'Aristote, et sur son auteur Henri d'Andely, trouvère normand.* — Une planche. — Tiré à part.

1828. — *Mémoire sur des tombeaux gallo-romains découverts à Rouen dans les années* 1827 *et* 1828. — Deux planches. — Tiré à part en 1829. — Cette notice, moins complète, avait été publiée dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, tome de 1827-28.

1831. — *Note sur les anciennes forteresses de*

Rouen, particulièrement sur celle appelée le Vieux-Château. — Avec une gravure de Mlle Espérance Langlois.

1832. — *Rouen au XVIe siècle, et la Danse des Morts du cimetière Saint-Maclou.* — Sept planches.

— *Hymne à la Cloche.* — Cette composition originale, illustrée d'un fort joli dessin de Langlois gravé en bois par Brevière, a été publiée en deux éditions. La première, tirée à 122 exemplaires seulement, en 1832, est devenue si rare qu'elle se paye aujourd'hui 20 à 25 fr. La seconde n'est que le tirage à part de la Société d'Émulation.

1833. — *Discours sur la Fête des fous et les Déguisemens monstrueux au moyen-âge.* — Lu à la séance publique de 1833, Langlois étant président de la Société. — Tiré à part.

— *Notice sur Mad. Desbordes-Valmore.* — Avec portrait.

— *Notice sur M. Brunel.* — Avec portrait.

— *Notice sur Rever.* — Avec portrait.

1836. — *Souvenirs de l'Ecole de Mars et de 1794*. — Avec une gravure. — Tiré à part.

Maintenant vient le tour de l'Académie, et ce ne sera pas long. En 1829, Langlois fit insérer, dans le Précis, une *Notice sur Marquis*, et ce fut tout, avec les débris de l'*Essai sur Saint-Wandrille*, dont il a déjà été question. La réception qui fut faite à cette dernière œuvre refroidit singulièrement Langlois pour l'Académie, sur le compte de laquelle il osa même quelquefois s'exprimer avec une grande irrévérence. Il ne lui a rien donné depuis, à moins que le reste n'ait échappé à mes recherches.

Langlois a écrit plusieurs articles pour la *Revue de Rouen*:

1833. — *La Feste aux Normands*, historiette accompagnée de deux belles gravures au trait des vitraux de l'église Saint-Jean. — Tiré à part.

1834. — *Notice sur la Fontaine de la Croix-de-Pierre*, écrite à propos d'une gravure de M. Polyclès Langlois.

1834. *Notice sur l'Abbaye de Saint-Amand.* — Tiré à part avec une gravure formant le fleuron du grand titre, et représentant la cheminée de la chambre de Guillemette d'Assy.

1835. — *Remarques sur les Miniatures et Ornements calligraphiques des Manuscrits de l'antiquité et du moyen-âge.* — Quatre planches.

— *Le Curé des Bruyères.* — Tiré à part.

— *La Croix de Sablier.* — Tiré à part.

En 1831, la *Revue Normande* publia un article de Langlois : *Remarques sur l'ancien état des arts dans Rouen, et sur l'École de dessin de cette ville.*

Langlois a fait aussi quelques feuilletons pour le *Journal de Rouen*, un, entre autres, intitulé : *De la spoliation et du dégât des Monumens religieux.* Il fit insérer encore dans le même journal sa réponse à une lettre de M. Raymond, sur les antiquités de la Normandie.

Dans la curieuse *Histoire du Privilége de Saint-Romain*, de M. A. Floquet, publiée en 1833,

Langlois a mis des *Remarques sur la Châsse de Saint-Romain, vulgairement appelée la Fierte.*

Langlois peut revendiquer une importante collaboration au supplément du *Glossaire de la Langue romane*, par Roquefort. Un exemplaire de cet ouvrage, acquis par M. Mancel, libraire distingué de Caen, et chargé de plus de douze cents notes manuscrites de Langlois, offre, en outre, une indication précise de la part qu'il a prise à la rédaction du supplément : ce sont les initiales « E.-H. L. » inscrites en marge de tous les articles qui sont de lui. Parmi un grand nombre de mots, on remarque les suivans : *Bagaudes*, *Brace*, *Buen*, *Coignole*, *Cognon*, *Couline*, *Cranequin*, *Créquier*, *Dague de miséricorde*, *Détinée*, *Dormiton*, *Effraie*, *Engousser*, *Envier*, *Escoufle*, *Estorer*, *Excitateur*, *Fierte*, *Frarin*, *Gibet*, *Horion*, etc. Dans la rédaction de ces articles, on reconnaît facilement la manière de Langlois, et tous se rapportent aux objets de ses études, ou touchent par quelque point à la Normandie. Les

notes dont cet exemplaire est couvert sont absolument inédites et donnent un prix infini à l'acquisition de M. Mancel.

La Bibliothèque publique de Rouen possède aussi un autographe précieux de Langlois; c'est un catalogue des Manuscrits, écrit en entier de sa main.

Langlois a eu la faiblesse de faire beaucoup de vers, mais il a eu en même temps le bon esprit de n'en publier que fort peu. Je n'ai trouvé de lui que trois pièces imprimées, et encore sont-elles fort courtes :

Le Château de la Salinière, publiée dans la *Revue de Rouen* de 1833, et deux autres, insérées dans le Recueil de la Société d'Emulation : *Aux Mânes de ma Mère*, élégie (1822); *Le Pourceau à la table du Lion*, fable (1830).

Si l'on n'avait de Langlois que l'élégie aux mânes de sa mère, on pourrait lui reprocher d'avoir été trop avare de ses vers. Et, vraiment, des stances élégiaques de Langlois sont chose assez rare pour que je cherche à tirer celles-ci

d'un oubli qu'elles ne méritent pas. Le lecteur ne pourra lire sans être ému cette expression chaleureuse de l'amour filial le plus tendre et le plus sincère :

Sous ce triste gazon, pâle et défigurée,
Tu dors, sensible mère, objet de mon amour.
Pénétrez, pleurs brûlans, dans sa tombe sacrée ;
Réchauffez-y le sein qui me donna le jour.

Tombez, perles du ciel, pure et douce rosée ;
Darde, brillant soleil, tes rayons créateurs ;
Et que ma tendre mère, à mes pieds déposée,
S'élance encor vers moi sous l'image des fleurs.

La froide mort, hélas! a-t-elle éteint la flamme
Que ton cœur, ô ma mère, alimentait pour moi !
Non, quand même aux humains Dieu n'eût pas donné l'ame,
De ce don immortel il eût payé ta foi.

Tu fournis dans les maux ton utile carrière,
En faisant des heureux, étrangère au bonheur.
Ah ! puisses-tu goûter, dans cette humble poussière,
Un calme à qui le monde avait fermé ton cœur !

Il te regrette peu, ce monde où l'on oublie
Le juste infortuné du moment qu'il n'est plus ;

Mais l'Archange éclatant, sur les tables de vie,
Aux yeux de l'Éternel a gravé tes vertus.

Pour moi, soit que la nuit cède au jour près d'éclore,
Soit que l'ombre, à son tour, nous ramène la nuit,
Plein d'une aimable erreur, je crois te voir encore,
Souriant à ton fils, tendre les bras vers lui.

Que dis-je? par mes yeux tu revois la lumière;
Ton cœur bat dans mon cœur, tu parles par ma voix;
Et dans mon être, enfin, où tu renais entière,
Tu cesseras de vivre une seconde fois.

Mais, quand la voix du Christ au jour viendra nous rendre,
Si je sors avant toi des bras du noir sommeil,
Avec quels doux transports j'amasserai ta cendre,
Pour hâter le moment de ton joyeux réveil!

Enfin, les dames qui, aujourd'hui, se contentent de faire chanter leurs filles, doivent se souvenir d'avoir chanté autrefois une romance ayant pour titre : *Le bon moine Odomar, ou le Diable à Clairvaux, fabliau du XIIe siècle.* Langlois est l'auteur des dix couplets de cette légende mise en musique, et de la gravure qui en décore le frontispice.

Après avoir énuméré les travaux littéraires de Langlois, je passe à ses dessins et à ses gravures, qui auraient dû même avoir le pas sur ses écrits. En effet, c'est surtout comme dessinateur et graveur d'antiquités qu'il s'est acquis une grande réputation. L'un des premiers, en France, il comprit et étudia le gothique; l'un des premiers il s'appliqua à rendre avec fidélité les merveilles des arts du moyen-âge. Ce fut là son plus beau talent, sa vocation véritable. Depuis quelques années, sans doute, Langlois a été surpassé; mais on ne peut lui ôter, ni le mérite de la priorité, ni l'honneur d'avoir été long-temps sans rivaux.

C'est en copiant quelques objets du Musée des Monumens français que Langlois commença à s'exercer comme dessinateur d'antiquités. Il racontait quelquefois, et alors il était de fort mauvaise humeur, qu'une copie du tombeau de Dagobert, faite par lui dans ce Musée, lui fut achetée et parut quelque temps après sous un nom autre que le sien.

Il me serait impossible de donner un relevé à

peu près exact de tout ce que Langlois a gravé et dessiné, et le soin de réunir et de classer son œuvre de graveur est d'ailleurs confié à M. André Pottier, qui s'en acquittera mieux que qui que ce soit, et surtout beaucoup mieux que moi. Je dois donc me borner à mettre rapidement sous les yeux du lecteur tout ce que j'ai pu recueillir sans grande peine, tout ce qui m'est tombé sous la main; cela suffira pour remplir le but que je me propose, celui de donner une idée générale des travaux de Langlois.

D'abord, il a contribué à l'illustration d'un grand nombre d'ouvrages publiés dans notre province [1],

[1] *Description historique de la Cathédrale de Rouen*, par Gilbert. Rouen, 1816, J. Frère, éditeur; 1837, Edouard Frère, éditeur. — La façade de la Cathédrale. Dessin de la même église, vue du côté du Nord.

Le Chansonnier Français. Rouen, 18.., Lecrêne-Labbey, éditeur. — Un dessin gravé en bois par Brevière.

Description historique des Maisons de Rouen. Paris, 1821, de l'imprimerie de Firmin Didot. — Outre la part très légère que Langlois a prise à la rédaction de ce volume, il l'a enrichi de 17 planches, parmi lesquelles on remarque surtout celles qui représentent l'hôtel du Bourgtheroulde. Un supplé-

et dont toutes les gravures sont faites sur des sujets tirés de cette Normandie qu'il aimait tant et qui

ment à cet ouvrage va bientôt paraître, avec quelques nouvelles gravures de Langlois.

Description historique de l'église Saint-Ouen, par Gilbert. Rouen, 1822, J. Frère, libraire-éditeur. — Une vue de Saint-Ouen. Le tombeau de Berneval et de son élève, par Mlle Espérance Langlois.

Annuaire agricole du département de la Seine-Inférieure, ou Étrennes aux Cultivateurs, par M. Guerard de la Quesnerie. Rouen, 1822, de l'imprimerie de F^s^ Marie, éditeur. — L'Agriculture unie au Commerce, sous la protection de la Paix.

Description de la statue fruste en bronze doré trouvée à Lillebonne; par Rever. Rouen, 1823. Evreux, 1824. — Une gravure de la statue et une lithographie de détails.

Notice sur la vie et les écrits de Robert Wace, par Frédéric Pluquet. Rouen, 1824, J. Frère, libraire-éditeur. — Robert Wace offrant le Roman de Rou à Henri II.

Alain Blanchard, citoyen de Rouen, tragédie en trois actes, par Dupias fils. Rouen, 1826, imprimerie de Nicétas Periaux. — Une scène, dessinée et gravée par Langlois.

Le Roman de Rou. Rouen, 1827, Edouard Frère, éditeur. — La bataille d'Hastings. Le baptême de Rollon.

Essai historique et descriptif sur l'Église et l'Abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville, par M. A. Deville. Rouen, 1827, de l'imprimerie de Nicétas Periaux. — Abside de l'église

le lui rendait si peu. Il a encore exécuté une foule de gravures pour des livres imprimés à Paris, et

et un magnifique cul-de-lampe, gravés en bois par Brevière, sur les dessins de Langlois.

Guide du Voyageur au Havre, par J. Morlent. Rouen, 1827, Ed. Frère, libraire. — Encadrement d'un portrait de François Ier. Vue de la place Louis XVI, gravée, et les figures dessinées par Langlois.

Les Bucoliques de Virgile, traduites par M. A. Deville. Rouen, 1828, imprimerie de Nicétas Periaux. — Un beau frontispice : le portrait de Virgile entouré d'attributs.

Itinéraire de la Normandie, par Louis du Bois. Caen, 1828, Mancel, libraire-éditeur. — Une vue méridionale de Rouen.

Notice sur la statue pédestre en marbre blanc trouvée à Lillebonne le 31 *mai* 1828; par Emmanuel Gaillard. Rouen, 1829, imprimerie de Nicétas Periaux. — Deux planches gravées par Langlois.

Histoire de Jumiéges, par M. C.-A. Deshayes. Rouen, 1829, F. Baudry, imprimeur du Roi. — Six planches dessinées et gravées par Langlois et sa fille Mlle Espérance.

Voyage historique et pittoresque du Havre à Rouen, sur la Seine, par J. Morlent. Rouen, 1829, Ed. Frère, libraire. — Le château de Tancarville.

Pont de Bateaux de Rouen : Observations sur l'importance de sa conservation dans la place qu'il occupe, par M. Dupont-

même en province, pour des Almanachs des Grâces, des Muses, etc., etc., qui ne pourront être re-

Boisjouvin. Rouen, 1829, imprimerie de Nicétas Periaux. — Une vue de Rouen, prise de la porte Grand-Pont.

Fragmens littéraires de lady Jeanne Grey, traduits en français par Édouard Frère. Rouen, 1832, chez Édouard Frère. — Un portrait de Jeanne Grey, gravé par Langlois d'après Holbein.

Histoire du Privilége de Saint-Romain, par M. A. Floquet. Rouen, 1833, E. Le Grand, éditeur. — Cet ouvrage, outre trois planches dessinées et gravées au trait par Mlle Espérance Langlois, est encore illustré de deux belles frises et de neuf charmantes lettres grises, dessinées par Langlois et gravées en bois par Brevière.

Contes populaires, *préjugés*, *patois*, *noms de lieux*, *de l'arrondissement de Bayeux*, recueillis et publiés par Frédéric Pluquet. Rouen, 1834, Édouard Frère, éditeur. — La Fée d'Argouges; le Chanoine de Cambremer, gravés en bois par Brevière, d'après les dessins de Langlois.

Tombeaux de la Cathédrale de Rouen, par M. A. Deville. Rouen, 1833 et 1837, Nicétas Periaux, éditeur. — Six planches par Mlle Espérance et M. Polyclès Langlois, et deux portraits, Georges d'Amboise et Alavoine, dessinés et gravés par Langlois.

Glossaire de la Langue romane, par J.-B.-B. Roquefort. 1808. — Dessin du frontispice.

Fabliaux et Contes des Poètes français des XIe-XVe siècles, publiés par Barbasan. Nouvelle édition, augmentée

cueillies que très lentement, et jamais d'une manière absolument complète.

La première gravure qu'il ait faite pour Rouen est la façade de la Cathédrale, de la Description de Gilbert. Ce fut en 1816, en venant prendre le dessin de cette planche, qu'il forma le projet de se fixer à Rouen où il espérait vivre moins pauvre et moins malheureux que dans son pays natal.

Outre les nombreuses gravures annexées à ses articles, on trouve encore, dans le recueil de la Société d'Émulation [1] et dans le Précis de l'Acadé-

de deux volumes inédits, par Méon. 1808-23. — Six dessins, dont un gravé par lui.

Antiquités de Vesone, par le comte Wlgrin de Taillefer. 1821-26. — Douze planches in-quarto de monumens d'antiquités.

Monumens français inédits, par Willemin. — Langlois a fourni à cet immense ouvrage environ douze gravures et un nombre considérable de dessins que Willemin a gravés lui-même.

Musée des Monumens français, publié par M. Lenoir. — La suite de Psyché (vitraux d'Écouen) : quinze planches.

[1] *Notice sur des Antiquités trouvées à Cailly*; par M. Lévy. Séance publique de 1822. — Une planche de médailles.

mie de Rouen[1], plusieurs planches de Langlois, qui prêtait souvent le secours de son talent à ses collègues.

Notice sur quelques Antiquités observées à Dreux; par A.-L. Marquis. Séance publique de 1824. — Une planche de Langlois. Deux planches de Mlle Espérance Langlois.

Notice sur diverses Antiquités de la ville de Rouen; par M. De la Quérière. Séance publique de 1825. — Un panneau de boiserie du XVIe siècle.

Rapport sur le jour de la naissance de Pierre Corneille; par M. P.-A. Corneille. Séance publique de 1828. — Les maisons de Pierre et de Thomas Corneille.

Dissertation sur les portraits de François Ier et Henri VIII; par M. De la Quérière. Séance publique de 1828. — Les médaillons de François Ier et de Henri VIII, de l'hôtel du Bourgtheroulde.

Notice sur la dilatation de la pierre; par M. Destigny. Séance publique de 1828. — Une planche de machines.

Séance publique de 1835. — La Statue de Pierre Corneille.

[1] *L'Académie des Palinods*; par M. A.-G. Ballin. Précis de 1834. — Face et revers des médailles données en prix par l'Académie de l'Immaculée Conception, de 1771 à 1789.

Rapport sur les mémoires envoyés au concours pour les prix relatifs à Jouvenet. Précis de 1836. — Un portrait de Jouvenet.

Parlerai-je de toutes les gravures détachées, des pochades, des diableries qui sont sorties de la tête excentrique de Langlois et que son burin a reproduites? Tout le monde connaît la frise si belle de composition, par laquelle il a paraphrasé ces vers de J.-B. Rousseau :

« La foule des humains est un faible troupeau
Qu'effroyable pasteur le temps chasse au tombeau. »

Mais tout le monde ne sait peut-être pas qu'il a traduit aussi, par une autre frise, ces mots de l'écriture : « *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas!* » Dans cette traduction d'une énergie tant soit peu cynique, l'artiste a choisi, pour représenter toutes les classes de la société, le moment où elles accomplissent un acte dont la nécessité vient nous rappeler chaque jour que tous les humains sont égaux devant la nature. Cette leçon d'humilité a paru assez curieuse à un amateur dont le nom est malheureusement resté inconnu, pour qu'il ait volé à Langlois le cuivre sur lequel elle était gravée. Un marchand d'estampes du passage Vi-

vienne en est devenu propriétaire, et l'on peut en voir des épreuves dans son étalage, avec cette inscription : « Gravure rare. »

Cette frise rabelaisienne devait être suivie de trois autres ; et ces quatre planches, où se serait développée la même idée philosophique, auraient formé un petit œuvre complet. Des trois dernières, une seule fut esquissée ; elle reproduisait, dans toute leur crudité, les origines des principaux ordres de chevalerie, de la Toison-d'or, de la Jarretière, du Bain, etc.

Langlois a eu aussi la gloire d'occuper, vers le commencement de ce siècle, une place distinguée derrière les carreaux du célèbre Martinet. On connaît de lui une dixaine de scènes populaires qui amusaient fort les curieux, et se faisaient estimer des amateurs par une grande vérité d'observation et une exécution fort spirituelle, quoique peut-être un peu forcée.

Enfin, il a fait, pour vivre, beaucoup de gravures de pacotille. Une immense quantité de bâtons

de sucre de pommes et de pots de confitures, ont été répandre, dans toute la France et à l'étranger, des vignettes de Langlois qui animaient leurs élégantes enveloppes. Il a gravé encore un grand nombre d'étiquettes, de factures, de lettres de change, de cartes d'adresses, et il y apportait autant d'application et de conscience que s'il se fût agi d'une œuvre du plus haut intérêt. A une époque où la lithographie n'avait pas encore envahi la première page de toutes les publications légères, Langlois ne dédaignait pas de mettre des sujets gravés sur les romances à la mode.

M. Polyclès Langlois et madame Bourlet de la Vallée (Espérance Langlois) ont aujourd'hui un talent assez individuel et assez connu, pour que je puisse rendre à leur père la grande part qui lui appartient dans les gravures que ses enfans ont exécutées avec son aide, et dont il a voulu leur laisser toute la gloire.

Le nombre des dessins de Langlois est incalculable; et leur valeur est attestée par le fait suivant.

Dans un des voyages que Mackensie fit à Rouen, pour apporter à Langlois des dessins de monumens dont celui-ci devait tracer les personnages, il lui en présenta un que remplissait en entier une église gothique d'un fini précieux. Langlois lui dit en riant, avec l'accent le plus réjoui de sa grosse voix : « Où diable voulez-vous que je *flanque* mes « bons-hommes, farceur? » Aussitôt Mackensie : « Attendez! » et saisissant un morceau de gomme élastique, l'artiste anglais effaça la moitié de sa belle église, pour faire une place nette où les bons-hommes de Langlois pussent se promener à leur aise.

Beaucoup des dessins de Langlois représentent des monumens de la Normandie, et surtout de Rouen, réduits à des proportions microscopiques; Langlois n'a pas été égalé pour la finesse, l'élégance et la netteté, dans ces mignonnes compositions qui font tenir une immensité dans une carte. Beaucoup aussi retracent des scènes fantastiques. C'était dans ce dernier genre que Langlois excellait; son imagination déréglée aimait à s'élan-

cer bien loin des réalités de ce monde si triste pour lui ; et la pauvre folle négligeait trop souvent le ciel pour aller au sabbat. Donc , les démons, les sorcières, les larves , les gargouilles, sont mis en scène dans les créations infernales de Langlois , avec une vigueur, une verve et une originalité toute dramatique et saisissante. Au reste, ces compositions , quelque extravagantes qu'elles paraissent, cachent presque toujours une idée morale ou religieuse. Voici , par exemple, le sujet d'un de ses dessins les plus bizarres. Un voyageur attardé passe, à minuit, au clair de lune, devant un gibet abondamment pourvu. Saisi de frayeur, il pique son cheval qui l'emporte au grand galop; mais les cadavres accrochés aux fourches patibulaires se raniment, détachent leurs colliers de fer, sautent légèrement à terre et poursuivent le cavalier épouvanté. « Les morts vont vite ! » ils l'ont atteint, dépassé ! L'un monte en croupe derrière lui , l'autre se cramponne à la queue de son cheval qu'un troisième fouette à tour de bras; tous l'entourent et l'obsèdent , et étalent à ses yeux leurs

membres décharnés, leurs cous serrés encore par la fatale corde, et leurs figures de pendus! Cependant, le pauvre voyageur ne tardera pas à se rassurer, car le courage lui vient du ciel, sous la figure d'un ange qui va chasser ces terribles apparitions.

Langlois exécutait avec une rare perfection les dessins à la plume imitant la gravure. Il a achevé, en ce genre, des pages d'une vaste dimension et d'un incontestable mérite. Je dois rappeler surtout son grand dessin représentant une *Scène du moyen-âge*, qui fut brûlé dans l'incendie de la cour Martin en 1823, chez un graveur où il était déposé en garantie d'une dette de peu d'importance. Le croquis de ce beau dessin est conservé dans l'œuvre de Langlois que M. André Pottier s'occupe de rassembler pour la Bibliothèque. Il a fait aussi la *Barque de Caron*, et il a été prendre la tête du nocher infernal sur les épaules d'un savetier du Pont-de-l'Arche. On cite encore, comme une de ses créations les plus étranges, une allégorie du *Génie de la Révolution*.

Langlois aimait beaucoup les allégories, et je ne puis me dispenser d'en décrire une à laquelle est arrivée une singulière aventure.

La scène se passe dans une caverne, je ne sais trop pourquoi. Une affreuse ogresse, reine de ce noir séjour, est occupée à dévorer des enfans. Quoique toujours mangeant, le monstre est toujours affamé ; mais sa provision incessamment renouvelée ne diminue jamais, car il a un actif et impitoyable pourvoyeur : c'est l'aigle impérial qui lui apporte sa pâture ! Quand l'ogresse a sucé les chairs de ses victimes, elle amuse une hyène qui est à ses pieds, en lui jetant leurs os à ronger. On ne pouvait peindre la *Conscription* en traits plus vigoureux et plus ressemblans. L'artiste, satisfait d'avoir caricaturé l'ogresse insatiable qui avait voulu le dévorer aussi, se contentait de montrer son dessin et refusait prudemment de le vendre, quoiqu'on lui en eût offert jusqu'à six cents francs et qu'il ne fût pas signé. Mais Langlois avait beau faire, il était écrit que sa sanglante satire arriverait à son adresse. Un de nos peintres les plus cé-

lèbres en était dépositaire, lorsque Napoléon vint visiter son atelier. Il prit fantaisie à l'Empereur de feuilleter quelques cartons de dessins, et, par un hasard auquel, dit-on, le peintre ne fut pas tout-à-fait étranger, il commença précisément par celui où avait été glissée la caricature de Langlois. Napoléon n'eut pas besoin de la regarder par deux fois pour en saisir le sens; il repoussa le carton, tourna le dos et s'en alla sans dire un mot.

Une autre production de Langlois eut un sort très brillant. Dans les premières années de l'empire, il fut chargé, par l'impératrice Joséphine, de composer les ornemens d'une robe magnifique. Cette robe, exécutée sur les dessins de Langlois, coûta cinquante mille francs, et fut envoyée en cadeau à la reine d'Espagne.

Il y aurait une anecdote à raconter sur chacun des dessins de Langlois, dont toute la vie n'a été qu'une suite d'anecdotes qui ne sont malheureusement pas toutes réjouissantes comme celle par laquelle je vais finir. Langlois trouve, dans un vieux, vieux manuscrit, une feuille de parchemin

que le temps et les vers avaient jaunie et rongée, mais qui n'offrait nul vestige d'écriture. Obéissant machinalement à son instinct, il trace sur ce vélin un dessin du moyen-âge, et écrit au-dessous quelques vers de son invention, en caractères et en style gothiques. Le dessin était inexplicable et les vers incompréhensibles, mais c'était un chef-d'œuvre de calligraphie : les vers et le dessin semblaient avoir été tracés sur le vélin neuf et avoir « flotté, avec lui, sur l'abîme des temps » pendant quatre ou cinq siècles. Le calligraphe, en regardant son ouvrage, conçut la pensée d'une insolente mystification ; et bientôt un érudit de Paris reçut la fantaisie de Langlois, qui la lui recommandait comme une rareté bibliographique dont sa sagacité s'était vainement fatiguée à chercher l'explication. Cette explication ne se fit pas long-temps attendre, et Langlois s'empressa de raconter à tout venant, en accompagnant son récit d'un rire homérique, que l'un des corps les plus savans de France avait assigné une date fixe et trouvé un sens clair et précis à son dessin et à ses vers. Je ne sais même

si l'on n'affirma pas de quel manuscrit perdu cette page avait dû être détachée! Bien avant cette aventure, Langlois avait commencé à ne plus voir les savans ni les corps savans par leur côté grave.

Langlois était d'une grande fécondité et travaillait presque sans cesse, mais ses dessins sont éparpillés dans les portefeuilles, les album et les cabinets des amateurs, et surtout de ses amis à qui il les prodiguait avec une générosité extrême. Il nous est seulement resté de lui une précieuse collection; c'est celle que la Commission départementale des Antiquités conserve dans ses cartons. Dans cette collection se trouvent reproduits une grande partie des monumens qui ont fait la gloire et la splendeur de la Normandie, et dont quelques-uns n'existent plus que dans les dessins de Langlois. Les plus importans sont ceux où l'on retrouve l'ensemble et les détails des abbayes de Saint-Wandrille, de Fécamp, de Jumièges, de Saint-Georges-de-Bocherville; de l'église de Moulineaux; des ruines de Lillebonne, etc., etc. Il serait à dési-

rer que tous ces travaux ne fussent pas perdus pour la mémoire de Langlois , et qu'on les tirât de l'obscurité des cartons, pour leur donner la publicité qu'ils méritent.

D'ailleurs, il ne s'est pas borné à dessiner les monumens de nos contrées ; il a encore puissamment contribué à les restaurer, à les conserver. C'est sous sa direction que l'on a rétabli toutes les parties détruites ou détériorées du tombeau de Georges d'Amboise dans la cathédrale, et il était chargé de la restauration des verrières de cette immense basilique, qu'il avait étudiée jusque dans ses détails les plus minutieux. C'est d'après ses conseils et sur ses instances que le département s'est décidé à faire l'acquisition de la belle Salle capitulaire de S.-Georges-de-Bocherville. Lorsqu'il s'agissait de combattre pour arracher au marteau des vandales quelque chef-d'œuvre du temps passé, Langlois poussait le courage jusqu'à la fureur; son ardeur réchauffait les plus tièdes ; sa tenacité lassait les plus obstinés. On a vu les bonnes femmes, et même les jeunes et jolies femmes de Moulineaux,

lui baiser les mains pour le remercier d'avoir préservé de la destruction leur vieille église. C'est Langlois qui a restauré les vitraux de Saint-Ouen, et si, comme on l'assure, cette merveille de l'architecture gothique est mise au nombre des monumens nationaux, et à ce titre entretenue et terminée par le gouvernement, ce bienfait sera dû encore à Langlois, car il est l'auteur de l'éloquent et savant mémoire qui a été adressé au ministre à ce sujet. En un mot, son exemple, ses leçons et son enthousiasme expansif, ont fait naître et propagé chez nous, le respect pour les monumens anciens et le goût des arts du moyen-âge.

Langlois avait un grand talent pour les gouaches. Les connaisseurs font grand cas de ses tableaux de chasse et de ses scènes d'hiver, dont plusieurs sont conservés à Rouen dans les cabinets de quelques gens de goût. M. le baron Elie Lefebure possède une très belle gouache de Langlois. Cette page, d'une assez grande dimension, représente la visite du duc d'Angoulême au château de Canteleu;

plusieurs personnages sont des portraits fort ressemblans.

Parmi ses aquarelles, on cite, comme un morceau très remarquable, une *Tentation de saint Antoine*.

La miniature a été long-temps son gagne-pain. M. Baudry, imprimeur, en qui Langlois a toujours trouvé le meilleur des parens et le plus généreux des amis, possède une miniature de lui, que l'on peut citer comme un chef-d'œuvre, et qui prouve à quelle hauteur il pouvait s'élever.

Quoique Langlois fût élève de David, il peignait très faiblement à l'huile. Aussi n'a-t-il guère exercé son talent dans ce genre que pour faire des enseignes. Que Langlois n'a-t-il pas fait! Nous pouvons indiquer aux curieux celle d'un équarrisseur de la rue d'Ernemont.

Langlois, pour se créer des ressources, chercha à tirer parti de sa position à Rouen, et mit quelquefois son talent au service de l'industrie rouennaise, dont le dessin est un des auxiliaires les plus

indispensables. Mais, outre que, comme artiste, il avait beaucoup de peine à se plier aux exigences des manufacturiers qui mettent tout leur art à satisfaire le mauvais goût des consommateurs, les rapports de Langlois avec quelques industriels ont été de nature à ne lui inspirer qu'une très faible sympathie et un désir très modéré d'avoir avec eux d'intimes relations. Voici ce que je lui ai entendu raconter bien des fois, et toujours avec un assaisonnement très relevé d'épithètes, d'exclamations et de sarcasmes, dont il perçait impitoyablement de part en part les masques qu'il nommait, et que je ne nommerai pas.

Un jour, Langlois n'avait pas un sou, ce qui lui arrivait assez fréquemment. Par extraordinaire, ce jour-là, il s'avisa de s'en apercevoir et de songer à se procurer de l'argent. Il prend son crayon, dans un moment de verve, croque une belle esquisse de dessin pour meuble, et la fait offrir à un fabricant renommé. Celui-ci, enchanté du croquis, indique à Langlois quelques modifications, et convient avec lui que le dessin terminé lui sera payé

cinq cents francs. Notre artiste se met à l'ouvrage, travaille nuit et jour, et va tout triomphant porter son chef-d'œuvre à celui qui le lui avait acheté d'avance. Mais, ô désappointement! voilà que le dessin n'est plus bon; il y a ceci, il n'y a pas cela, et mille autres raisons! Langlois, qui avait beaucoup plus étudié les églises gothiques que les fabriques modernes, et les héros morts que les industriels vivans, fut tout abasourdi de ce revirement, l'innocent qu'il était! Cependant, par pure bonté d'ame, et afin qu'il n'eût pas perdu son temps et sa peine, on lui offrit trois cents francs de son dessin *défectueux*. Alors il comprit! Après une lutte bien courte entre sa détresse et sa dignité, celle-ci l'emporta. L'artiste froissa son dessin, le jeta au feu, et sortit les mains vides et la tête haute. Langlois n'entendait rien à la triture des affaires, et l'industrie n'était pas son fait.

Néanmoins, on voit encore, dans toutes les campagnes de la France, des lits ornés de rideaux dont les sujets ont été dessinés par Langlois, et qui ont obtenu le succès le plus populaire.

La lithographie a trouvé dans Langlois un de ses premiers adeptes. Mais ses essais n'ont pas été heureux, et il n'a pas suivi les rapides progrès qu'a faits cet art. On a de lui des portraits, des antiquités, des vues, etc., qui ont, comme tout ce qu'il a produit, le mérite du dessin, mais auxquels manque complètement ce qu'on appelle le métier.

Je vais terminer ce catalogue fort peu raisonné des travaux de Langlois, par les ouvrages qu'il a laissé à ses amis le soin de faire publier après sa mort. Ils sont au nombre de quatre.

1° *Mémoire sur les bas-reliefs des stalles de la Cathédrale de Rouen.* — Quand ce Mémoire a paru, en 1827, dans le Recueil de la Société d'Emulation, il n'était que de vingt-six pages avec une seule gravure. Depuis, Langlois, aidé de ses enfans, a dessiné et gravé les quatre-vingt-six stalles de la Cathédrale. M. A. Deville, que ses longues et patientes recherches dans les archives de notre église métropolitaine ont rendu possesseur de précieux matériaux sur ce sujet, s'est offert avec

empressement pour achever le texte qui doit accompagner ces curieuses gravures. Ce volume est devenu la propriété de M. Nicétas Periaux.

2° *Notice sur le Tombeau des Énervés de Jumiéges*. — Tirée à part après sa publication dans le Recueil de la Société d'Emulation de 1824, cette notice est totalement épuisée. Langlois avait le projet d'en faire une seconde édition, en y ajoutant le *Mystère des Énervés*, qu'il avait fait copier sur le manuscrit de la Bibliothèque royale. Ce projet va être exécuté par M. Ed. Frère.

3° *Mémoire sur la Calligraphie des manuscrits du moyen-âge*. — Langlois a publié deux articles sur la calligraphie. Le premier, inséré dans le recueil de la Société d'Emulation de 1821, était enrichi d'une belle gravure représentant un B majuscule copié d'un manuscrit du XIe ou XIIe siècle, de la Bibliothèque de Rouen; il a été tiré à part en une brochure que l'on ne peut plus trouver. Le second a paru dans la *Revue de Rouen* de 1835; c'était le premier, refondu avec un grand nombre

d'additions, et accompagné de quatre gravures inédites. Ce second mémoire n'a pas été tiré à part. Langlois voulait y réunir un travail fort long sur les livres d'heures imprimés du commencement du XVI[e] siècle, afin d'en former un ouvrage complet. L'exécution en a même été commencée, puis arrêtée. Elle va être reprise et mise à fin par M. Frédéric Baudry.

4° *La Danse des Morts.* — Cet ouvrage est le plus considérable qu'ait jamais fait Langlois. Il a pris naissance dans une description de *Rouen au XVI[e] siècle*, avant les ravages des calvinistes. Une promenade fantastique à travers notre vieille ville ressuscitée, conduit Langlois dans un cimetière. La vue des tombeaux lui rappelle le néant de toute chose et fait envoler son rêve. Alors il saute à pieds joints de l'illusion dans la réalité, et tombe au milieu de l'aître de Saint-Maclou. De la description des tombeaux et des sculptures du cloître à la danse macabre, il n'y avait qu'un pas. Langlois, qui venait d'en franchir bien d'autres, franchit celui-là sans la moindre difficulté ; de sorte qu'étant

parti pour une promenade dans Rouen, le voilà arrivé, par un chemin qui lui semble tout naturel, à Dijon, à Bâle, à Lubeck, etc.; et il s'engage dans une dissertation ex-professo sur la danse des morts; et cette dissertation fait précisément à elle seule le double de la promenade dont elle n'est qu'un appendice.

On a vu ce premier travail publié dans le recueil de la Société d'Emulation de 1832, avec sept planches.

Dès cet instant, la Danse des Morts préoccupa presque exclusivement Langlois, et il fut décidé qu'un hors-d'œuvre bizarrement rattaché à une fantaisie de peu d'importance, deviendrait son œuvre capitale et son plus beau titre de gloire. Il a fait, pour sa *Danse des Morts*, plus de soixante gravures, sans compter les lettres grises, les frises et les culs-de-lampe. Le texte est à peu près fini, et c'est M. André Pottier que Langlois a chargé en mourant de mettre en ordre les matériaux de son plus bel ouvrage.

Quant aux planches qui ne seraient qu'ébau-

chées, aux dessins qu'il faudrait encore graver, M. Polyclès Langlois n'a voulu laisser à personne l'honneur de terminer l'œuvre de son père, et l'on sait avec quelle habileté il pourra remplir la tâche qu'il a ambitionnée.

M. Frédéric Baudry s'est également chargé de faire paraître ce magnifique volume; ce sera sans contredit la plus belle publication qui ait jamais été faite à Rouen. [1]

J'ai essayé de rassembler les travaux épars et morcelés de Langlois, afin que l'on pût apprécier leur ensemble, calculer leur importance, assigner à leur auteur le rang élevé qui lui appartient parmi les artistes normands, et accorder au récit de sa vie, que je vais continuer, tout l'intérêt que mérite cet homme remarquable.

Tout ce qu'a fait Langlois, au milieu de sa pauvreté et de ses souffrances, est miraculeux; mais

[1] M. E. Le Grand a acquis la propriété de l'*Incendie de la Cathédrale*. Comme on le voit, les imprimeurs et les libraires de Rouen se sont disputé l'honneur de publier les ouvrages de Langlois.

il a fait des choses bien plus belles encore que ses meilleurs travaux : ce sont ses bonnes actions. Comment Langlois, qui manquait si souvent d'argent pour lui-même, n'en manquait-il jamais pour les autres ? C'est ce que je ne saurais expliquer. Mais j'en appelle à tous les malheureux qui ont eu recours à lui ; ont-ils trouvé jamais sa main fermée ? Que de misères ont été soulagées, que de chagrins ont été consolés, dans cette triste demeure qu'habitaient et les chagrins et la misère !

On se souvient que, il y a treize ans, la tête d'un ouvrier révolté roula sur l'échafaud, offerte en sacrifice à la sécurité de notre industrie. La veuve de cet infortuné, mère de trois enfans et enceinte, se trouva réduite à la mendicité. Ce ne fut pas à la porte des riches et des puissans qu'elle alla frapper : elle vint trouver Langlois. L'antiquaire n'avait rien et ne pouvait rien ; mais la charité sincère est toujours riche et puissante. Il écrivit aux Tuileries, et un grand personnage le chargea aussitôt de faire parvenir ses bienfaits à la veuve de l'ouvrier, en lui recommandant le plus

profond mystère, parce que « la décence ne lui permettait pas de récompenser la révolte. »

Voici la lettre de remerciement écrite par Langlois à M. le comte de B****, dont le nom fut seul prononcé dans cette affaire :

« J'ai reçu, ce matin, par l'obligeante entremise « de M. F****, la lettre que vous m'avez fait l'hon- « neur de m'adresser, et les 200 francs que vous « aviez la bonté de faire passer à la femme R***. « Elle était précisément à Rouen aujourd'hui, et « je me suis empressé de lui remettre ces fonds, « en me conformant scrupuleusement aux pru- « dentes instructions que renfermait votre lettre. « Je n'entreprendrai point de vous rapporter ici « toutes les bénédictions que cette malheureuse « vous a souhaitées en recevant cette somme, mais « je dois au moins m'acquitter de la promesse que « je lui ai faite de vous remercier mille et mille « fois en son nom. Veuillez, Monsieur le Comte, « ne pas trouver étrange que je joigne mes actions « de grâce aux siennes. Aujourd'hui, moins que

« jamais, la fortune ne me permet pas de faire « des heureux; mais, en me rendant l'intermédiaire « d'un acte de bienfaisance, vous m'avez fait ou- « blier, pour un instant, mes bien vieux et bien « cuisans chagrins, et c'est ce dont je ne puis trop « vous exprimer ma gratitude. »

Cependant, si quelques gens, et il y en aura, disaient que Langlois était l'homme le plus hargneux, le plus ombrageux, le plus irritable, le plus susceptible, le plus cynique et le plus emporté qu'il fût possible de voir, ces gens-là seraient dans leur droit, et ce ne serait pas moi qui oserais les contredire, car Langlois était souvent tout cela. Sa fierté, aigrie par le malheur, eut quelquefois toutes les faiblesses de l'amour-propre. Convaincu de sa supériorité, il n'eût pas cédé, pour un empire, un pouce de sa taille. L'abaissait-on, il se grandissait; l'élevait-on, il s'humiliait. Conduit à la défiance par de cruelles déceptions, dans un mot, un geste, une démarche de celui qu'il avait pris en grippe, il croyait découvrir les ramifications d'un noir complot ourdi contre lui; et alors il

était implacable. Jamais arme ne fut plus cruelle que l'ironie acérée dont Langlois déchirait ceux qui avaient eu le malheur de le blesser, fût-ce sans le vouloir. Mais ce n'était là que le côté artificiel de son caractère, et si les souvenirs irritans de tout ce qu'il avait souffert lui montaient quelquefois à la tête, et s'exhalaient en emportemens et en épigrammes, jamais ils ne descendaient dans son cœur. Le cœur de Langlois, sans rancune et sans fiel, était l'asile des plus tendres comme des plus nobles sentimens. C'est à ceux qui ont causé familièrement avec lui pendant ces longues veillées qu'il aimait tant à prolonger, qu'il est donné de savoir tout ce que Langlois avait de bon, de sincère et d'affectueux dans le caractère.

La conversation de Langlois, infiniment supérieure à ses écrits, était une des récréations les plus attrayantes et les plus instructives que ses amis pussent goûter. Il fallait le voir dans l'intimité : alors il devenait le plus amusant et le meilleur des hommes ; et son défaut de n'avoir rien de classé dans la tête et de posséder toute sa science en anec-

dotes, se changeait en une inappréciable qualité. La tournure joviale et satirique de son esprit, son imagination colorée, sa mémoire encyclopédique, son cœur si facile à émouvoir, rendaient ses récits pleins de piquant, d'attrait et de douces émotions. Pénétré d'un respect religieux pour tout ce qui lui rappelait son pays et sa famille, on le voyait souvent, au milieu de l'anecdote la plus drolatique, s'attendrir et se fondre au souvenir de quelque scène de son enfance.

La correspondance de Langlois, qui était très étendue et très active, avait les mêmes qualités que sa conversation, mais avec quelque chose de plus élevé dans la forme et de plus mélancolique.

Ce fut en 1828 que Langlois sortit enfin de l'état précaire dans lequel notre ville ingrate l'avait laissé pendant douze longues années, et dont elle n'eut pas même l'honneur de le tirer.

Le treize octobre, la place de professeur de dessin à l'École municipale devint vacante. Langlois fut aussitôt désigné par la voix publique

comme celui à qui elle appartenait de droit. D'actives démarches furent faites en sa faveur : l'Archevêque, le Préfet écrivirent les recommandations les plus pressantes à M. le marquis de Martainville, alors maire de Rouen. Les Sociétés savantes dont Langlois faisait partie, adressèrent à ce magistrat des demandes collectives, et de vives sollicitations particulières furent faites auprès de lui par quelques-uns de leurs membres. Tous ces efforts, en faveur de notre malheureux artiste, vinrent se briser contre la détermination irrévocablement arrêtée de M. de Martainville, qui avait promis la place ! Langlois n'avait plus qu'une planche de salut : l'année précédente, Madame la duchesse de Berry était venue à Rouen ; elle avait voulu visiter les nombreux monumens de notre ville ; et comme, pour lui rendre cette promenade agréable et pour répondre aux questions multipliées qu'elle ne manquerait pas de faire, il fallait quelque chose que ne pouvaient donner, à ceux qui l'entouraient, ni leurs richesses, ni leurs titres, ni leurs dignités, on avait eu recours au pauvre Langlois.

La princesse, pendant cette longue promenade, avait été enchantée de l'esprit, du savoir et de l'allure un peu sauvage de son guide ; et elle lui avait juré qu'il pouvait compter sur sa protection, si jamais il en avait besoin. Langlois, fort maladroit courtisan de sa nature, n'avait répondu qu'en s'inclinant, quoiqu'il eût grand besoin du crédit de la princesse au moment même où elle le lui offrait.

Il se souvint pourtant de cette promesse et en parla à ses amis. Ceux-ci le pressèrent, et il se décida à écrire à Madame la duchesse de Berry. Langlois ne reçut pas de réponse! Il avait perdu tout espoir et prenait déjà son parti, se gourmandant intérieurement d'avoir compté, un seul instant, sur les promesses des princes, lorsque l'on apprit que la duchesse de Berry était à Rosny. Un ami de Langlois le rencontre, — c'était M. Destigny, — et lui dit qu'il faut aller, sans perdre un moment, parler à la princesse. M. Destigny ne s'amuse pas à écouter les excellentes raisons que Langlois lui donnait pour se dispenser de ce

voyage ; il le prend au collet, le traîne à la diligence, le pousse dans le coupé, monte après lui ; et, fouette cocher ! les voilà partis. C'était le seul moyen de décider Langlois à cette démarche d'où dépendait son avenir.

Arrivés à Rosny, les solliciteurs furent reçus de la manière la plus gracieuse, et Langlois revint avec une lettre de la duchesse de Berry pour le maire de Rouen, et un joli croquis du château, que notre artiste avait fort tranquillement dessiné en attendant une audience, laissant à M. Destigny le soin de s'inquiéter pour lui du résultat de son entrevue avec sa protectrice. Il fallait que cette lettre, où les intérêts de Langlois étaient chaleureusement défendus, fût bien convaincante ou bien impérative, car, peu de jours après, M. de Martainville envoya à Langlois sa nomination, accompagnée toutefois de quelques mots qui dispensaient complètement le nouveau professeur de toute reconnaissance envers le maire qui l'avait nommé.

Avec sa nouvelle position, commença pour Lan-

glois une véritable ère de bonheur. Ses modiques émolumens suffisaient pour lui assurer son pain quotidien, et c'était beaucoup! Depuis lors, la pauvreté remplaça chez lui la misère; et, après tant de mauvais jours, la pauvreté, pour Langlois, c'était l'opulence.

Comme professeur, Langlois a laissé dans le cœur de ses élèves des sentimens de vénération et de reconnaissance qui ne s'effaceront jamais. A l'exemple des maîtres du moyen-âge, il avait pour ses *apprentis* une affection toute paternelle, et ceux qui montraient quelques dispositions devenaient à l'instant ses enfans chéris. Ce n'était pas seulement des leçons de dessin qu'il leur donnait: toute sa science, tout son argent, quand par hasard il en avait, tout son crédit étaient à eux. Son active sollicitude entourait les jeunes talens qu'il avait formés, et les soutenait pendant toute leur carrière. C'était surtout à ceux qui n'avaient pas le moyen de le payer, que Langlois prodiguait les soins les plus affectueux, les leçons les plus attentives. Nous pourrions citer, entre cent, une

intéressante jeune fille à qui la position de ses parens ne laissait entrevoir qu'un avenir de tristesse et de privations. Langlois l'adopta pour élève ; elle avait de l'intelligence et de la facilité : il en fit en peu de temps une excellente maîtresse de dessin, et lui créa un avenir. Puis la jeune maîtresse tomba malade et vit cet avenir compromis ; mais Langlois était là, et, pendant toute la maladie de sa protégée, il alla courir le cachet pour elle. Or, sachez que la fierté d'artiste de Langlois n'avait jamais pu s'assujétir à aller donner des leçons en ville, même à l'époque où cela eût pu lui faire gagner le pain qui lui manquait.

Un de nos plus ingénieux écrivains a dit qu'il ne concevait pas de biographie sans portrait. En effet, c'est faire un peu trop fi de notre guenille, que de dédaigner absolument la forme qui enveloppait de hautes et brillantes facultés. On aime à savoir dans quel logis habitait une belle intelligence, et l'étude de l'extérieur d'un homme remarquable n'est dépourvue ni d'intérêt, ni d'utilité. Je dirai donc que Langlois, dans sa jeunesse, était

un fort bel homme. Ses traits fins, ses yeux vifs, sa bouche un peu dédaigneuse et caustique, portaient l'empreinte de son esprit, de son intelligence et de sa noble fierté. Sa structure était si parfaite, que David, son maître, le fit poser pour le *Romulus* de l'admirable tableau des *Sabines*. Sa main, dont les doigts effilés semblaient s'ajuster si naturellement à un crayon ou à un burin, était si élégante et si potelée, qu'un peintre de Rouen, faisant le portrait de Langlois, crut devoir la défigurer pour la rendre vraisemblable; ce que Langlois ne lui a jamais pardonné et ne lui pardonnera pas plus dans l'autre monde que dans celui-ci. Nous l'avons vu, dans ces derniers temps, beau et imposant vieillard, son vaste front caché sous une forêt de cheveux blancs; et son extérieur plein de dignité était bien en harmonie avec les idées élevées qu'il avait sur l'art et sur la mission de l'artiste. Enfin, Langlois avait hérité de ses ancêtres une force athlétique; c'était même le seul héritage qu'ils lui eussent laissé; et il était taillé, comme on dit, pour vivre cent ans.

Mais quelle constitution assez robuste eût résisté, sans être altérée, à tout ce que Langlois avait souffert! Durant sa longue lutte contre son mauvais sort, Langlois avait été terrassé plusieurs fois. Alors, vaincu, abîmé, le malheureux s'abandonnait à de cruels accès d'hypocondrie. Ces phases de profond découragement se prolongeaient quelquefois bien long-temps, et on l'a vu rester neuf mois entiers cloîtré dans sa chambre sans en franchir le seuil. A peine quelques amis fidèles pouvaient-ils arriver jusqu'à lui; et, chaque soir, il leur faisait ses derniers adieux, comme s'il n'eût pas dû les revoir le lendemain. Sa misanthropie fut même poussée à un excès qui passe toute croyance. A son arrivée à Rouen, il vécut, par rapport au monde, comme un véritable sauvage; sa retraite était si absolue, sa vie si cachée, qu'il n'était connu que de réputation; personne ne l'avait vu. Ce fut au point qu'un fripon eut l'impudence de se faire passer pour lui, et fit de nombreuses dupes, sous la sauve-garde du nom honorable qu'il avait usurpé. Enfin, croirait-on que cet effronté coquin

put jouer impunément ce rôle pendant trois ans, tant Langlois était étranger à tout ce qui se passait autour de lui ! En apprenant les nombreuses escroqueries que sa réputation de probité avait permis à son Sosie de commettre, Langlois, au milieu de sa colère, fut très flatté du crédit qu'il obtenait sans s'en douter; mais il ne s'en servit jamais.

Après ces crises, son moral soulagé par quelques mois d'affaissement et d'inactivité, reprenait toute sa verdeur et tout son courage, et Langlois rentrait dans la vie alerte et dispos, et recommençait à combattre avec une nouvelle énergie la destinée qui l'avait un moment abattu.

Enfin il devait succomber! Deux ans avant sa mort, il fut atteint d'un de ces accès d'amère tristesse. Sa porte était fermée à ses amis les plus intimes; il restait des journées entières sans parler; il ne travaillait plus, et son intelligence défaillante ne trouvait de stimulant que dans la lecture des romans les plus vulgaires et les plus grossiers que puisse fournir un cabinet de lecture. Cet accès fut

long et terrible, car le pauvre Langlois ne s'en releva jamais.

Les frontispices qui ornent les *Évangiles* et l'*Imitation de Jésus-Christ*, de l'édition de Curmer, sont ses derniers dessins publiés. Le dernier service qu'il ait rendu à la ville a été de prendre l'intérim de la direction du Musée pour l'Exposition de 1837. Déjà sa démoralisation était complète, et sa vue affaiblie ne lui permettait de lire, qu'à l'aide d'une loupe, les épreuves du catalogue des tableaux exposés.

A cette époque, M. le duc et Mme la duchesse d'Orléans passèrent à Rouen, et Langlois fut désigné pour les accompagner dans quelques-unes de nos églises. C'était la dernière fois qu'il devait voir ces monumens des arts, objets de son culte et de son amour. Dans la chapelle de la Vierge de la Cathédrale, comme il montrait aux illustres visiteurs ces magnifiques tombeaux, dont il dirigeait avec tant de goût et d'ardeur la restauration, Madame la duchesse de Mecklembourg lui demanda quelle main

sacrilége avait défiguré par des mutilations le chef-d'œuvre de Jean Goujon ; et l'artiste, distrait, obéissant à sa rancune contre les barbares, que cette question venait de réveiller, répondit brusquement à la princesse protestante : « Madame, « ce sont les protestans qui ont fait cela ! »

Le 2 août, après une journée d'agitation excessive, Langlois assista au grand dîner des princes. Pressé de sortir de cette foule dans laquelle il était mal à son aise, il s'échappa bientôt, et alla respirer l'air dans le jardin. A ce moment, frappé comme par la foudre, il cessa tout-à-coup d'y voir : le malheureux fut ramené chez lui aveugle !

Dès-lors son agonie commença. [1]

Je ne me sens guère le courage d'assister de nouveau, en vous les racontant, aux derniers jours

[1] Je ne puis m'empêcher de rappeler l'expression pleine de bonheur dont M. Cazavan s'est servi dans l'article où il a si bien résumé l'existence de Langlois, le lendemain même de sa mort. Après avoir parlé de la cécité dont venait d'être frappé Langlois, « qui avait entièrement vécu par les yeux et par l'ame, » il ajoutait : « son ame n'a pu se faire à l'idée de ce veuvage : elle s'est envolée ! » (*Journal de Rouen* du 30 septembre 1837.)

de Langlois. Le spectacle de ce vieillard, appelant la mort qu'il redoutait, repoussant tous les secours, n'ayant plus foi en rien, pas même dans les soins, la sollicitude et les larmes des amis dévoués qui l'entouraient, fut un cruel et désolant spectacle! Lui seul croyait à sa fin prochaine. « Je vais mourir ! » c'était tout ce qu'il répondait à ses amis, lorsque, confians en sa robuste constitution, ils cherchaient à le rassurer, comme ils étaient rassurés eux-mêmes. Aux médecins qui voulaient le sauver, il disait : « Je veux mourir! » C'était là, en effet, toute la maladie de Langlois.

Ses derniers momens furent affreux ! Son ame ulcérée renferma tout en elle-même. Craignant, s'il écoutait son cœur, qu'on ne prît son attendrissement pour de la faiblesse, il s'imposa un rôle terrible, et il l'a joué avec un déplorable courage. Ses efforts pour paraître ferme aboutirent à le rendre dur et injuste; les épanchemens les plus sincères, les soins les plus affectueux n'obtenaient de lui qu'un ricanement d'incrédulité ou des pa-

roles amères ; bientôt personne n'osa l'approcher ! Il ne donna pas un souvenir à rien de ce qu'il avait aimé pendant sa vie ; au premier mot son ame eût débordé. Impatient de quitter la vie, tremblant d'apprendre ce que c'est que la mort, ses terreurs se trahissaient par cette recommandation que nous lui avons entendu répéter tant de fois, avec la voix retentissante de l'homme le mieux portant : « Ah ça ! faites attention, quand vous m'enterre-« rez, à ce que mon cadavre soit bien refroidi ! « C'est que, si je me réveillais entre quatre « planches, je ferais un *triste* monologue ! » Les lecteurs qui ont connu la phraséologie cynique du pauvre Langlois, devineront facilement quelle expression devrait remplacer le mot que nous avons souligné.

Mais toute cette inflexibilité n'était que factice, et son cœur fut le plus fort au moment suprême. Du 25 au 26 septembre, Langlois avait eu vingt-quatre heures de la plus horrible agonie. Le 29, il allait beaucoup mieux, et ses amis rassurés, au

moins sur l'imminence du danger, se retirèrent à dix heures du matin pour prendre quelque repos. Mais, à onze heures, Langlois, chez qui rien ne faisait présager une crise fatale, tomba tout-à-coup en faiblesse dans les bras de sa belle-fille qui était seule avec lui, et s'écria : « Que n'ai-je « auprès de moi un de mes amis ! »

Ce fut son dernier soupir.

Une fois Langlois mort, la population de Rouen lui a témoigné une sympathie et lui a rendu des honneurs dont la moitié eût suffi pour le faire vivre. Son convoi, véritable résumé de son existence, fut un pêle-mêle de toutes les conditions et de toutes les fortunes; et c'était une chose touchante que de voir tant de gens que tout sépare dans le monde, réunis dans la douleur la plus sincère qui ait jamais accompagné un mort à sa dernière demeure.

Les restes de Langlois ont été déposés au Cimetière Monumental, dans une fosse que lui a

accordée la ville où, vivant, il avait eu tant de peine à trouver un abri. Langlois repose à l'endroit même qu'il avait choisi quelques mois auparavant pour son ami Marquis. Une souscription est ouverte, et l'on espère qu'elle donnera le moyen de lui élever un monument digne de ses travaux; la tombe de l'antiquaire regardera le vieux Rouen et ces prodiges du moyen-âge qui s'élancent au-dessus des brouillards où se cache notre égoïste mesquinerie. La ville s'est inscrite pour mille francs en tête de la liste des souscripteurs. M. le marquis Lever a souscrit pour cinq cents francs, et M. Henry Barbet, maire de Rouen, pour cent francs. M. David le sculpteur a fait mieux encore: non seulement ce généreux artiste donne à la souscription un médaillon en bronze pour le monument, mais encore son ciseau, qui immortalise tout ce qu'il touche, va sculpter le buste en marbre de son ami Langlois, pour le Musée de Rouen.

Langlois n'a laissé d'autre fortune, à sa nom-

breuse famille, que ses ouvrages, sa bibliothèque et les curiosités artistiques qu'on lui envoyait de tous côtés, comme à l'homme le plus digne de les comprendre et de les posséder. Son cabinet, rempli de choses extrêmement curieuses, de livres rares, de manuscrits, de pièces historiques, eût été d'une bien plus grande valeur encore, sans les nombreux larcins qui l'appauvrissaient journellement. L'insouciance de Langlois était telle, que la porte de sa maison n'a jamais été fermée. Il s'en fiait à la délicatesse de ses connaissances, et il avait grand tort. Parmi les objets qu'il gémissait d'avoir perdus, se trouvaient une magnifique *Coutume de Normandie* manuscrite, un manuscrit écrit en entier de la main de Madame de Maintenon, le rosaire de saint François de Sales, etc., etc. Peu de temps avant sa mort, comme il se promenait dans le Musée des Antiquités, les larmes lui vinrent aux yeux en reconnaissant, appendue au mur, son épée de l'Ecole de Mars, qu'il conservait comme une relique et qu'on lui avait dérobée. Après avoir passé par plusieurs mains, elle était tombée dans celles

d'un brocanteur, auquel M. Deville l'avait achetée, ne se doutant guère de son origine !

Quelque peu importans que soient les titres qui ont été conférés à Langlois, auprès de ceux qu'il s'est acquis lui-même, nous ne devons cependant pas omettre qu'un grand nombre de Sociétés savantes se sont disputé l'honneur d'illustrer de son nom la liste de leurs membres. Langlois était membre des Sociétés des Antiquaires de Londres, d'Écosse, de France, de la Normandie et de la Morinie; de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure et de celle de l'Eure. Nous avons déjà dit qu'il faisait partie de l'Académie et de la Société d'Émulation de Rouen. Les Sociétés savantes d'Amiens, Boulogne, Mons, Saint-Omer, Nantes, Metz, Evreux, Caen, comptaient Langlois au nombre de leurs correspondans.

Sur le cercueil de Langlois, porté par ses élèves, brillait la décoration de la Légion-d'honneur; cette distinction dont nul ne fut plus digne, après avoir été long-temps refusée à son habit rapé, à ses

manières brusques et à sa rude franchise, lui fut enfin accordée le 30 avril 1835.

Ma tâche est terminée. Quoique le passé soit irréparable, il est du moins consolant de penser que Langlois va recevoir après sa mort les honneurs qui ont manqué à sa vie, et que Rouen gardera éternellement la mémoire de son génie et de ses malheurs.

La publication de son grand ouvrage sur la *Danse des Morts* ira exciter, pour l'artiste et l'archéologue normand, les regrets et la sympathie de toute l'Europe savante.

Son œuvre de graveur, composé de près d'un millier de pièces, sera un inappréciable monument élevé à sa gloire dans notre Bibliothèque.

Le tombeau dont ses concitoyens vont couvrir ses restes, consolera son ombre du long abandon où ils l'ont laissé.

Enfin ses traits, reproduits par trois artistes, seront religieusement conservés.

Le beau portrait de M. Delacluze, offert au Musée par la famille, nous montrera Langlois vivant, dans toute la force de l'âge mur, avec toute l'animation de sa mobile physionomie, et se livrant aux travaux qui ont illustré son nom.

Dans le buste de M. David, l'artiste apparaîtra rayonnant de toute sa gloire. C'est ainsi que nous le montrerons avec orgueil aux étrangers.

Mais nous, nous ses amis, nous ses élèves, nous qui avons vécu avec lui, nous qui avons vu de près et sa détresse et l'élévation de son ame, ce ne sera pas là seulement que nous nous arrêterons : nous irons au fond du Musée, dans le recoin où est discrètement déposé l'admirable plâtre dont Pellegrin a pris l'empreinte sur le cadavre même de Langlois : là nous contemplerons notre ami mort, notre vieux maître couché sur la poussière ; nous compterons autour de la tête du grand artiste les pièces de cet oreiller que le moulage a si naïvement modelé ; et, devant tant de talent, tant de nobles pensées, tant de généreuses inspirations s'éteignant sur cet

oreiller de misère, toutes nos illusions tomberont, et nous comprendrons ce que c'est que la science et les arts en province!

Ch. Richard.





STALLES

DE LA

Cathédrale de Rouen.

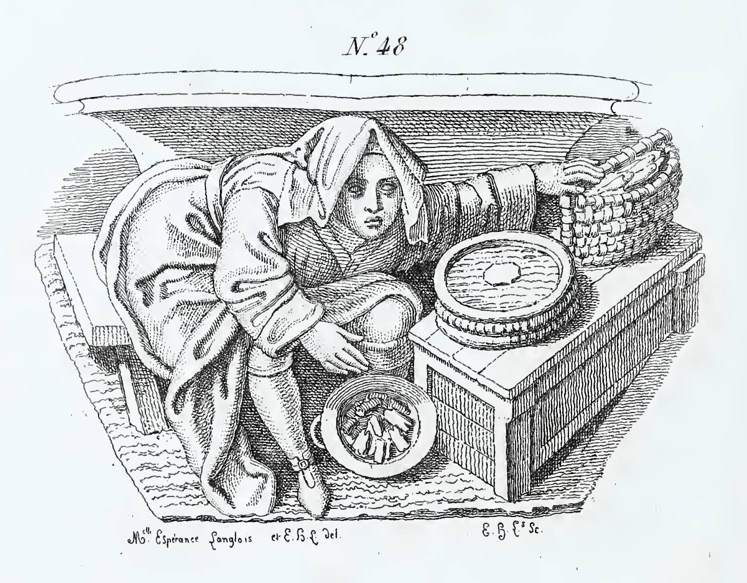
Exaltent eum in ecclesia plebis,
et in Cathedra seniorum laudent eum.

Psalm. CVI.

N.° 9



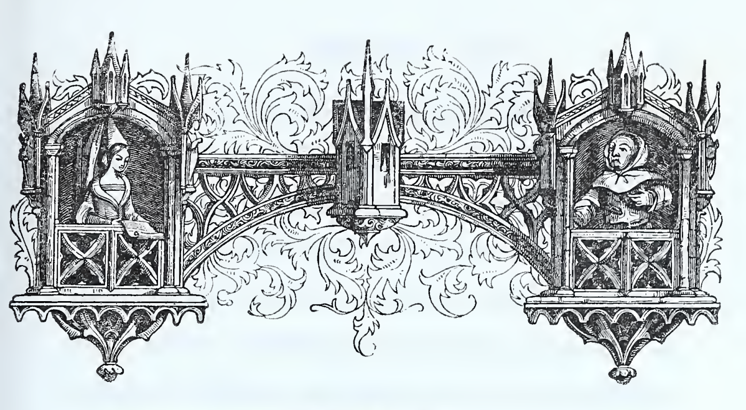
N.° 48



Mlle Espérance Langlois et E. H. L. del. E. H. L.s Sc.

MISÉRICORDES

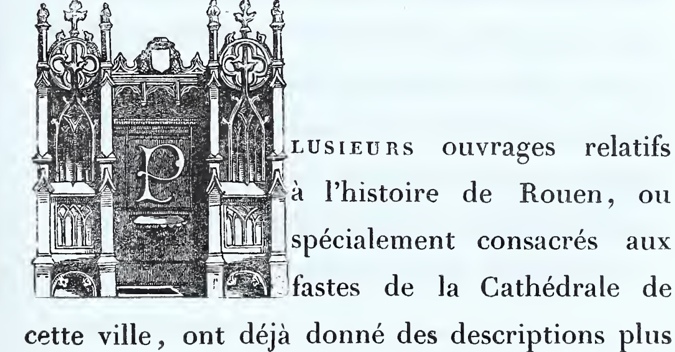
des Stalles de la Cathédrale de Rouen



Stalles

DE LA

CATHÉDRALE DE ROUEN.



PLUSIEURS ouvrages relatifs à l'histoire de Rouen, ou spécialement consacrés aux fastes de la Cathédrale de cette ville, ont déjà donné des descriptions plus

ou moins détaillées de cette basilique; mais on n'a guère présenté, dans ces écrits, que des aperçus généraux des principales parties extérieures et intérieures de cet immense édifice. On a bien, à la vérité, parlé d'un petit nombre de ses décorations remarquables, telles que peintures sur verre, tombeaux, statues ou bas-reliefs; mais combien, pour ne rien omettre, ne resterait-il pas encore de choses à dire à cet égard! Qui oserait tenter une pareille entreprise, surtout s'il s'agissait d'expliquer, de décrire, de dessiner et de graver, sans exclusion et sans choix, l'innombrable multitude d'ornemens en tout genre que présente ce beau temple? Parmi la foule d'objets inédits qu'il renferme, j'ai depuis long-temps remarqué, avec une curiosité toujours nouvelle, les bas-reliefs en bois qui décorent les siéges du chœur; mais, avant d'en donner une description, je crois devoir entrer dans quelques détails sur les stalles en général et sur leur introduction dans les églises, dont il serait probablement difficile de fixer l'époque.[1]

[1] Voyez particulièrement, pour ce qui concerne la forme

La partie des anciens temples chrétiens généralement connue sous le nom de chœur, présentait, dans les premiers temps de l'église, au moins dans ses diverses distributions, une disposition fort différente de celle de nos jours; le cérémonial liturgique n'étant point alors de nature à admettre ni les formes ni l'orientation actuelle de cette agrégation de siéges aujourd'hui connue sous le nom de *stalles.* Par un usage qui s'est maintenu jusqu'à nous, à l'orient, au fond de l'édifice, s'élevait jadis l'autel, derrière lequel était le presbytère ou sanctuaire occupant l'abside, aujourd'hui le chevet du monument, et renfermant l'autel dans son plan arrondi; c'est là qu'étaient assis, en demi-cercle, l'évêque et ses prêtres sur des siéges ordinairement en pierre, adhérens au mur, et recouverts de nattes ou de draperies.

Celui du pontife occupait naturellement le

des églises antiques, les recherches du savant abbé Fleury, dans son ouvrage intitulé : *Les Mœurs des Chrétiens,* édit. de 1777, p. 178 et suiv.

centre, était plus élevé que les autres, et portait le nom de trône, ou celui de *cathedra principalis*, chaire principale, expression par laquelle les anciens conciles désignèrent souvent, par métaphore, les cathédrales, c'est-à-dire les églises renfermant la chaire épiscopale. La réunion du siége matériel de l'évêque à ceux de ses clercs, portait le nom de συνθρονος, ou en latin de *consessus*, et celui de tribunal (en grec βημα), par sa ressemblance avec les tribunaux des juges laïques. Son élévation était calculée de manière à ce que le peuple pût facilement voir en face l'évêque et son clergé au-delà de l'autel, que renfermait par-devant une balustrade à jour. Hors de cette première enceinte, un second retranchement s'élevait dans la nef même; c'était là que se plaçaient les chantres, et c'est de son emploi que ce lieu prit originairement le nom de χορος, chœur, ou chancel, du latin *cancelli*. Enfin, l'entrée du chœur était occupée par l'ambon, tribune servant aux lectures publiques, depuis appelée pupitre ou lutrin, mais

plus généralement *jubé*. Elle était alors toujours disposée de manière à ne pas intercepter au peuple la vue de l'autel et des prêtres.

Cet appareil dut subsister jusqu'au commencement du IXe siècle, époque vers laquelle, par l'influence toute puissante de Charlemagne, le clergé régulier subit une espèce de réformation. Celui des cathédrales s'organisant alors à l'instar des monastères, les membres dont il était composé négligèrent le simple titre de clercs qu'ils partageaient indistinctement avec les autres ecclésiastiques urbains et ruraux, et prirent le nom de chanoines, en commençant à vivre régulièrement, «*canonicè*», sous la direction de leur évêque, comme les moines sous celle de leur abbé.[1] Soit que ce nouvel état de choses

[1] « Qui ad clericatum accedunt, quod nos nominamus cano-
« nicam vitam, volumus ut illi canonicè secundum suam re-
« gulam omnimodis vivant, et episcopus eorum regat vitam,
« sicut abba monachorum. »

—*Capitul. Kar. mag.*, lib. 1, n. lxxiij : *De Voto monachorum et de Clericatu.* —

Voyez, pour les détails de la régularisation du clergé de la

influât sur l'ancien mode de célébrer l'office divin, soit que cette espèce de cénobitisme canonical restreignît, dans l'intérieur des églises, la première intimité des communications entre le clergé et le peuple, il est certain que le premier n'hésita plus depuis à se rendre presqu'invisible à l'autre, en faisant des jubés des espèces de remparts, et en ceignant le pourpris du chœur de boiseries fort élevées.[1] Cette innovation fut d'autant plus généralement accueillie, que la fréquence, la longueur des cérémonies religieuses, et notamment la célébration quotidienne des offices nocturnes, faisaient depuis longtemps sentir au clergé, malgré l'usage des vêtemens fourrés, le besoin de se prémunir contre

métropole de Rouen, l'histoire de cette église, par D. Pommeraye, p. 171.

[1] Lès stalles, soit à raison de leur placement dans le chœur et participant ainsi à la vénération qui s'attachait à cette partie de l'église, soit par tout autre motif, étaient l'objet, du moins à Rouen, d'une cérémonie particulière. « Aux féries du carême, dit Farin, on baise les chaires du chœur au commencement des Heures : cela s'appelait anciennement des *métanées*, ou pénitences. » (t. 3, p. 274.) A. D.

l'humidité de la pierre, la fraîcheur de la nuit et les impressions du vent, surtout pendant la rigueur de l'hiver. De là découlaient, à l'époque où l'art déploya toute la magnificence du style gothique, ces stalles à dossiers immensément élevés, couronnés de dais et chargés d'ornemens et de sculptures, ainsi que les accotoirs et les *miséricordes* des siéges. Il est bon de se rappeler qu'on appelle de ce nom l'espèce de console placée au-dessous de la tablette mobile ou bascule de la stalle, et qu'on la désigne également sous celui de *patience*, peut-être parce que, lorsqu'on en fait usage la stalle levée, on n'est réellement ni assis ni debout, dernière attitude dans laquelle sont censés se tenir les prêtres et les chantres, pendant la durée des psaumes et des hymnes.[1]

On appelle aussi *forme*, je ne sais trop pourquoi, la stalle prise dans son ensemble. Je suis tenté de croire que cette expression est emprun-

[1] Dans les comptes de la fabrique, on les désigne sous le nom de *sellettes*. A. D.

tée de la sculpture qui décore ordinairement la miséricorde ; ce terme de forme ayant, dans l'origine de la xilographie, également signifié toute espèce de planche ciselée en taille d'épargne, soit caractères, soit figures, ce qu'enfin nous avons depuis appelé gravures en bois.

Outre que les artistes du moyen-âge étaient entraînés par l'usage, et probablement enclins par goût à sculpter dans tous les motifs d'ornement une foule de figures bizarres et de conceptions fantastiques, il n'est point improbable qu'en décorant les miséricordes des stalles de sujets fort variés, ils aient cru faciliter, par là, à chaque membre des clergés métropolitains, le moyen de reconnaître plus aisément sa place parmi cette multitude de siéges régulièrement alignés et de figure uniforme. Quoi qu'il en soit, les stalles de la Cathédrale de Rouen, exécutées vers 1467, et attribuées à la munificence du cardinal Guillaume d'Estouteville[1], offrent

[1] On verra plus loin, dans l'Appendice, quelle fut la part que prit le cardinal d'Estouteville à l'érection de ces stalles.
A. D.

Sanctuaire

44 43 42 41 40 39
45 46 47 48 49 50 51
86 85 84 83 82
1 2 3 4 5 6

CHŒUR

38 37 36 35 34 33
52 53 54 55 56 57 58
81 80 79 78 77 76 75
7 8 9 10 11 12

32 31 30 29 28 27 26 25 24 23
59 60 61 62 63 64 65 66
74 73 72 71 70 69 68 67
13 14 15 16 17 18 19 20 21 22

Plan des Stalles.

une variété d'images qui se rencontre rarement ailleurs. L'esprit avec lequel ces nombreux sujets sont croqués, pour ainsi dire, au bout du ciseau, m'a paru militer puissamment en faveur de leur publication; mais, quand même ils n'attesteraient pas les progrès remarquables des arts dès le milieu du xv[e] siècle, la nature et la singularité de leurs motifs les rendraient assez piquans encore pour stimuler vivement la curiosité.

Ces stalles occupent les deux côtés de la partie inférieure du chœur, sur deux rangs; elles sont au nombre de quatre-vingt-six, savoir : quarante-deux du côté de l'épître, c'est-à-dire au midi, quarante-quatre du côté de l'évangile, ou au nord. Elles s'élevaient, dans l'origine, à quatre-vingt-huit; mais on en supprima deux du temps du cardinal Cambacérès, pour placer la lourde chaire archiépiscopale qui se voit aujourd'hui. L'inutilité de nos recherches, pour retrouver les débris de ces dernières, est d'autant plus fâcheuse, que plusieurs personnes nous ont

assuré qu'on voyait représentée, dans une de leurs miséricordes, l'aventure fabuleuse et burlesque attribuée à Virgile, et dont une des notes suivantes renferme le récit.

Chaque accotoir ou accoudoir des stalles de la cathédrale de Rouen était orné d'une petite figure de ronde-bosse représentant des moines et d'autres personnages dans le costume du temps. Ces statuelles étaient extrêmement variées et fort originales; mais, comme leurs têtes projetaient des saillies qu'on s'avisa, au bout de quelques siècles, de trouver incommodes, on les fit toutes horriblement mutiler à coups de hache. Plusieurs bas-reliefs des miséricordes éprouvèrent un peu postérieurement le même sort. Ces actes de barbarie sont également étrangers aux ravages des Calvinistes et au vandalisme révolutionnaire. Une boiserie ornée de sculptures gothiques surmontait autrefois les dossiers existans de ces mêmes stalles; nous ignorons l'époque de sa suppression.

Les siéges mobiles des chefs du clergé étaient

ordinairement d'un travail fort riche. Tel est celui que nous avons remarqué dans une simple église rurale, celle du Bourg-Achard, à six lieues à l'ouest de Rouen. Un vieillard de cette commune m'assura qu'il avait entendu dire à M. le cardinal De la Rochefoucauld « qu'il ferait quelque jour *rapporter* cette chaire dans sa cathédrale. » Ce mot *rapporter*, sur lequel le bonhomme ne put m'établir aucun commentaire, semblerait annoncer que l'objet en question avait appartenu jadis à notre basilique.[1] Les couronnemens à pyramides de cette magnifique chaire ne s'élèvent à guère moins de dix-huit à vingt pieds au-dessus du sol. Ils rappellent le style des XIVe et XVe siècles, et les beaux trônes représentés dans un grand nombre d'anciens manuscrits et sur plusieurs monnaies de la

[1] Cette chaire, d'après ses dimensions, n'aurait pu être que la chaire archiépiscopale ; or, nous fournirons plus loin la preuve que celle-ci fut entièrement détruite à l'époque de notre première révolution.

La grande chaire archiépiscopale de l'église de Rouen, dit l'auteur des *Voyages liturgiques*, était la plus haute et la plus belle qu'il eût vue. A. D.

troisième race de nos rois. Nous citerons notamment les écus, les royaux, les doubles-royaux, les parisis, les lyons et les *chaises* de Philippe de Valois, toutes monnaies d'or, dont la dernière emprunta son nom du trône même qui s'y voit représenté.[1] Les magnifiques dossiers des stalles qui subsistent encore dans les cathédrales d'Amiens, d'Auch et de Notre-Dame de Brou, peuvent donner une idée de ce qu'étaient celles de la cathédrale de Rouen, avant leur mutilation.

Avant d'entrer dans la description détaillée des quatre-vingt-six stalles encore existantes de notre basilique, tâche que nous abandonnerons en partie à notre faible burin, comme se rattachant plus spécialement à ses attributions, nous commencerons par donner une idée générale des sculptures, qui se composent d'une foule de grotesques, parmi lesquels on distingue beaucoup de sujets techniques fort variés, dont

[1] Voyez Leblanc : *Traité hist. des Monnoyes de France*, p. 242.

le plus grand nombre représente des personnages s'occupant de leurs diverses professions. On voit, parmi ces figures, qui retracent, en nous reportant à près de quatre cents ans en arrière, le costume et certains usages de nos pères, des musiciens jouant de plusieurs instrumens, tels que cymbales, tambour et grosse-caisse, ou bedondaine à grelots, etc.; des cardeurs, des épinceurs et des tondeurs de drap, qui rappellent qu'à cette époque, c'est-à-dire vers 1470, Rouen était célèbre encore par ses fabriques de tissus de laine, soit d'*œuvre plaine*, soit d'*œuvre rayée*, comme on disait alors. Ces sculptures offrent encore des cordouanniers ou cordonniers s'employant aux différentes opérations de leur métier, des fabricans et marchands de galoches ou patins à doubles et hauts talons de bois, dont l'usage fut autrefois commun aux grands et au peuple; un barbier en fonctions, et des chirurgiens occupés à panser des plaies. Là se trouve un magister entouré d'enfans; plus loin se voit une autre espèce

de pédagogue qui, se faisant scrupule de frapper ses écoliers au visage, leur inflige plus bas une correction encore plus honteuse pour les maîtres que pour les élèves. Les sculpteurs ne se sont pas oubliés parmi ces différens sujets, et rien n'était plus naturel : on en voit un ciselant une stalle même; un autre façonne une porte gothique; un troisième ébauche une statue. Viennent ensuite un maçon, un manœuvre, un forgeron, des émouleurs, un charpentier et un fendeur de bois; un berger, un porcher, une jeune poissonnière, figure charmante, une marchande de charbon, une moissonneuse, des vendangeurs et une femme que je crois représenter ce que l'on appelait alors une *ventrière*, aujourd'hui sage-femme; puis des servantes occupées aux travaux de leur ressort. Il n'y a pas jusqu'à cette espèce de fous, si nombreuse autrefois, mais aux extravagances desquels la chimie doit néanmoins tant de découvertes, qui ne s'y trouve figurée par un alchimiste travaillant à la confection

du grand œuvre. Tout décèle, dans le geste et la physionomie de celui-ci, la pensée goguenarde du sculpteur. En effet, le bon souffleur, loin de partager cette ivresse que Rabelais prête à ses pareils quand ils voient se transmuer leurs métaux, paraît au contraire cruellement désappointé à l'inspection de la moufle où ses hautes espérances s'évaporent en fumée. Excepté ce dernier personnage et quelques autres encore, les figures que nous avons antérieurement citées sembleraient autoriser à croire que les différens corps de profession qu'elles représentent contribuèrent, par de pieuses aumônes, avec le cardinal d'Estouteville, aux frais des stalles dont il est question. [1] En effet, de sem-

[3] Cette opinion de l'auteur ne se trouve pas justifiée par l'examen des registres capitulaires, dont nous donnons ci-après un extrait. Les corporations qui ont passé ici par le ciseau des sculpteurs, paraissent être restées étrangères à la confection de ce grand ouvrage de *hucherie*, pour nous servir de l'expression du temps. Il faut mettre sur le compte du simple caprice ou de l'imagination des artistes, les attributs et les scènes qui en rappellent le souvenir. A. D.

blables dons se faisaient fréquemment autrefois dans des circonstances de cette nature, et l'on y attachait presque toujours la condition d'introduire, dans les décorations des églises, soit verrières, soit sculptures, en commémoration des donateurs, ou les armoiries de leurs familles, ou les emblêmes de leurs professions. Je n'exclurai même point de ma supposition les modestes servantes, ces êtres utiles et souvent dédaignés, dont nos stalles rappellent les emplois obscurs. En effet, dans beaucoup de lieux en France, elles formèrent autrefois des associations pieuses, ou confréries, sous le patronat et l'invocation de sainte Marthe, et quelquefois de sainte Pétronille, auxquelles elles avaient voué un office solennel et approprié à cette institution.

Il n'y avait, dès le XIIIe siècle, guère de villes un peu considérables en France dans lesquelles les différens corps de métiers ne formassent des sociétés pieuses assujéties à un régime presque toujours local qu'elles s'imposaient elles-

mêmes.[1] Dans les circonstances solennelles, ces corporations marchaient chacune sous son guidon ou bannière particulière, qui portait l'empreinte du saint qu'elle reconnaissait pour patron. (Voyez un des nombreux exemples de ces sortes de cérémonies dans les *Essais historiques de la ville de Caen*, par M. l'abbé De la Rue, t. 2, p. 223.) Les filles publiques elles-mêmes composèrent long-temps une association avantagée de priviléges et soumise à des réglemens particuliers : elles avaient pris sainte Madeleine pour patronne, et célébraient solennellement sa fête. (Voyez Sauval, *Antiquités de Paris*, t. 2, p. 617.)

Beaucoup de personnages remarquables seu-

[1] *Le Livre des métiers et marchandises de la ville de Paris*, dressé par *Etienne Boileau*, prévôt de cette ville sous saint Louis, qui vient d'être publié dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, par ordre du gouvernement, peut donner une juste idée de l'importance de ces affiliations par corps de métiers : on y compte plus de cent cinquante corporations. La ville de Rouen n'était pas restée en arrière, à cet égard, de Paris. A. D.

lement par la variété des costumes et la bizarrerie des poses, composent les motifs des autres miséricordes de nos stalles, avec un grand nombre de figures grotesques, telles que harpies, lions à face humaine, mélusines à corps gracieux terminé en longue queue de serpent. Enfin, on trouve, parmi ces derniers sujets, pour employer une des locutions de leurs vieux fabricateurs, la plupart des *drôleries* si fréquemment employées par les sculpteurs et les calligraphes. C'est ainsi qu'on désigna quelquefois jadis ces figures à formes hétérogènes, nées de l'amalgame des traditions antiques avec les idées extravagantes des innombrables romans de la Table-Ronde et des grosses farces pieuses ou profanes de nos aïeux. Ces dernières ne se composaient, en effet, que de ridicules mascarades, souvent accompagnées de travestissements épouvantables ou burlesques : témoin, à Rouen même, la fête des fous, « *Ludus fatuorum* », et celle de l'abbé des Cornards, qui, dans l'intérieur de notre basilique, surtout avant

les remontrances du célèbre Gerson et les statuts de 1460 [1], dégradaient la majesté du culte précisément dans la célébration des fêtes les plus solennelles de l'année.

Ces grotesques, dont les analogues se retrouvent en tous lieux, et qui semblent les symboles d'une immense et ténébreuse mythologie, sont-ils, comme on le croit communément, le fruit de l'imagination déréglée des sculpteurs et des peintres? car, pour beaucoup de gens, la cervelle d'un artiste est une singulière cervelle! ou ces mêmes objets sont-ils calqués sur des types pris en dehors des conceptions ordinaires de l'art? C'est ce que chacun pourra juger à sa fantaisie, après avoir pesé mes propres conjectures. Pour moi, je le déclare d'avance, sans vouloir toutefois ériger mon opinion en loi, cette étrange iconographie se rattache à des faits passés dans le monde réel, et c'est dans l'emploi des masques, si fréquent dans le moyen-âge, c'est dans les déguisemens

[1] Pommeraye : *Histoire de la Cathédrale*, p. 621.

mimiques et les travestissemens des hommes en animaux, en monstres, en spectres infernaux, que je crois, à travers les brouillards des âges, entrevoir l'origine de ces créations métaphysiques.

Ce ne sera pas, je pense, m'écarter de mon sujet que d'entrer ici dans quelques détails historiques sur ces principales causes auxquelles on doit, très probablement, attribuer les sujets ridicules, si bizarres, si burlesques et si communs dans les productions des arts, et surtout dans les détails de notre ancienne architecture religieuse, jusqu'au temps de la renaissance inclusivement.

De toutes les anciennes fêtes du paganisme, il n'en est point qui aient laissé chez nos aïeux de traces plus remarquables et plus difficiles à détruire que les Saturnales, les Lupercales, les fêtes en l'honneur de Bacchus, et les *Megalesia.* Les anciens se livraient, dans ces circonstances solennelles, à la débauche la plus effrénée, aux démonstrations les plus honteuses;

et, soit pour dérober, par un reste de honte, la vue de leurs traits aux témoins de leurs extravagances, soit, au contraire, pour mettre leurs véritables formes en rapport avec d'abrutissans excès, ils se travestissaient et couvraient leurs visages de masques ordinairement hideux.[1] Ces

[1] Dans les Lupercales, qui tombaient au mois de mars, ne se bornant pas à des travestissemens ridicules ou monstrueux, une foule d'hommes plus zélés que les autres, dans l'intention de plaire au dieu Faune, célébraient la fête en courant entièrement nus, en commémoration d'une aventure galante de ce dieu, décrite par Ovide, au livre 2e de ses *Fastes*.

En décembre, les Saturnales ramenaient ces turpitudes, que nous aurions, après tout, mauvaise grâce de reprocher aux anciens. En effet, à l'approche du XVIIe siècle même, en 1589, la bonne ville de Paris offrait le spectacle de chrétiens des deux sexes et de tout âge, se promenant, des curés à leur tête, comme eux, en état de pure nature, dans diverses processions faites sous l'influence furieuse des ligueurs.

Voyez le *Journal des choses advenues à Paris*, *depuis le* 25 *décembre* 1588 *jusqu'au dernier jour d'avril* 1589; et Dulaure, *Singularités historiques*, pages 132 et suivantes.

Les *Megalesia* étaient des fêtes instituées en l'honneur de Cybèle, dite *la grande Déesse;* elles avaient lieu au commencement du printemps. On se masquait et on se déguisait si généralement alors, qu'il était presqu'impossible de reconnaître les gens, à ce que dit Hérodien, liv. 1, chap. 32.

masques étaient aussi, peut-être, exigés par le rôle que remplissait chaque personnage dans ces espèces de scènes. On devait se masquer surtout dans les Bacchanales, où, du temps de Thespis, on se bornait à se barbouiller de lie de vin; usage qui, vraisemblablement, renfermait un sens mystérieux dépendant de ces solennelles orgies. La morale si pure du chris-

Quant à notre carnaval, on en trouve, suivant un auteur protestant, l'origine chez les Ascodrogites, espèce de libertins qui renouvelèrent, vers le IIIe ou le IVe siècle, les Bacchanales païennes.

Le mot *Ascodrogites*, qu'on doit prononcer *Ascodrugites*, est composé de deux termes grecs, Ασχω δρυαζειν, dont la réunion signifie « badinage autour d'une outre. » Une des principales cérémonies de ces hérétiques consistait, en effet, à danser, au milieu de leurs prières, autour d'une outre enflée, suspendue dans leurs églises, en chantant : « Nous sommes les « outres neufs remplis de vin nouveau » ; expression parabolique de l'Évangile selon saint Mathieu, chap. IX, v. 17. Quelques siècles plus tard, pour justifier leurs extravagances, les partisans des fêtes des Fous employaient, en parlant aussi d'eux-mêmes, une comparaison à peu près semblable : « Nous « sommes, disaient-ils, de vieux tonneaux mal reliés, que le « vin de la sagesse ferait rompre, si nous ne lui donnions quel-« quefois de l'évent. »

tianisme, le zèle ardent des anciens Pères de l'église, ne purent abolir ces coutumes, qui, parmi les chrétiens, ne firent que changer de noms et d'objets; elles jetèrent, au contraire, des racines d'autant plus profondes, que le corps presqu'entier du clergé finit, surtout en Europe, par consacrer lui-même ces turpitudes en y prenant la part la plus active : telles furent ces fêtes connues dans la suite sous les noms de fêtes des Fous, des Anes, des Calendes, des Innocens, des Diacres et des Sous-Diacres, des Cornards ou Conards[1], dont notre ville offrait annuellement le spectacle.

Mais reprenons la chose de plus haut. A la fin du ve siècle, les Lupercales, qui se célébraient en février, étaient toujours en pleine vigueur,

[1] Ducange donne, dans son Glossaire de la basse latinité, quelques détails sur la plupart de ces extravagantes cérémonies. Le cordelier Taillepied parle aussi de celles des Cornards dans son Livre des *Singularités et Antiquités de la ville de Rouen.*

Nous avons puisé quelques documens fort curieux sur ces matières, dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Fête des Fous,* par Du Tilliot, 1741, in-4°.

et c'était vainement qu'en 496 le pape Gélase employait tous ses efforts à les abolir.[1] On finit, cependant, par y parvenir dans la suite; mais il n'en fut pas de même des extravagances qui signalaient alors les Calendes de janvier; à peine ces dernières étaient-elles arrivées, que les hommes s'empressaient de se déguiser en cerfs, en veaux, en ours et en autres animaux dont ils imitaient les allures et la brutale pétulance.[2]

[1] Vid. Baron., *Annal. eccles.*, tom. VI, pag. 518.

[2] Vid. *Stephanie Baluzii notas ad Reginonem;* Lutæt., 1671, in-8°, pag. 564.

Dans les premières années du Ve siècle, saint Augustin, indigné contre les débauches des Saturnales, fulminait contre les jeux de dés et de hasard, les danses obscènes et les excès en tout genre qu'elles occasionnaient. « Pour suivre, disait-il, « votre Rédempteur qui vous a rachetés de son sang, ne vous « confondez point avec les gentils par la similitude des mœurs « et des actions. Ils donnent des étrennes, vous, faites des « aumônes; ils se plaisent dans les chants de la luxure, com- « plaisez-vous dans les préceptes de l'écriture; ils courent au « théâtre, courez à l'église; ils s'enivrent, jeûnez. » Puis il invite ensuite les fidèles à ne point faire comme ceux qui s'engagent dans des querelles haineuses, pour un bouffon, pour un histrion, pour un pantomime, pour un cocher, pour

« Quoi donc ! » s'écrie saint Maxime, évêque de Turin, qui vivait à cette époque[1], « n'est-ce « pas une déception et une folie bien condam- « nables, que celles de ces hommes qui mé- « connaissent la main de Dieu qui les créa, « pour se transformer en animaux domesti- « ques, en bêtes féroces, en monstres ! Quelle « plus honteuse folie, que d'emprunter les « traits les plus repoussants, les formes les plus « dégoûtantes, pour défigurer ainsi le chef- « d'œuvre de la création, ce visage majestueux « que Dieu s'est plu à orner lui-même de grâces « et de beauté ! . . . .

« . . . .

« . . . . Comment ! » poursuit le saint évêque, faisant allusion sans doute à quelques pratiques semblables à celles des fêtes des Fous,

un chasseur. *Opera beati Aug.*, ed. 1683; sermo CXCVIII *De Kalendis januariis*, tom. 5, col. 907.

[1] *Maximi Taurinensis Homel. de Circumcis. Dom.*, sive *De Kalendis januariis increpatio.* — Vid. *Maxim. Biblioth. vet. Patrum ;* Lugd., 1677, tom. 6, pag. 8.

« comment n'est-elle pas accablée sous le poids « des souillures et des remords, la conscience « de ces hommes qui parodient nos saints « Mystères avec une dérision aussi sacrilége, « qui se complaisent dans la vanité, n'emploient « que le mensonge, et qui, pour combler la « mesure de leurs offenses, datent une nouvelle « ère de ces pratiques coupables (*dies ipsos* « *annum novum vocant.*) »

Sous le règne de Charlemagne, ces sottises avaient plus de cours que jamais; on continuait à se déguiser en animaux, mais très principalement en cerf et en vache.[1] Parmi les abus que ce prince illustre entreprit de réformer, on doit distinguer surtout ceux qui se commettaient dans les repas, après le service de l'anniversaire d'un mort, et après celui du septième ou du trentième jour de la sépulture; on y représentait une sorte de spectacle bouffon, avec un ours, des danseuses et des *talamasques*.[2]

[1] *Anecdotes françaises*, par l'abbé Berthou, p. 49.

[2] V. Ducange, verb. *Talamasca*. — *Reginonis opera*, in-8°,

On appelait ainsi des représentations de démons ou d'autres figures horribles propres à inspirer de l'épouvante ; d'où le nom de masque nous est resté.

On finissait ces repas par s'enivrer à force de

pag. 564, not. Steph. Baluzii. — *Burchardum in decretorum*, lib. 20, 2, cap. 161.

Ce document est trop curieux pour ne pas le rapporter ici tel qu'on le trouve dans Hincmar de Rheims :

« Ut nullus presbyterorum ad anniversariam diem, vel tricesimam tertiam, vel septimam alicujus defuncti, aut quacumque vocatione ad collectam presbyteri convenerint, se inebriare præsumat, nec precari in amore sanctorum vel ipsius animæ bibere, aut alios ad bibendum cogere, vel se aliena precatione ingurgitare : nec plausus et risus inconditos, et fabulas inanes ibi referre aut cantare præsumat. Nec turpia joca cum urso vel tornatricibus ante se facere permittat. Nec larvas dæmonum, quas vulgo talamascas dicunt, ibi anteferre consentiat. Quia hoc diabolicum est, et a sacris canonibus prohibitum. Sed cum honestate et religione prandeat, et ad tempus ad suam ecclesiam redeat. »

— *Hincmari remensis Capitula et Coronationes*, cap. XIV, tit. *Quomodo in conviviis defunctorum aliarumve collectarum* [*presbyteri*] *gerere se debeant*. —

Hincmar mourut en 882 ; la citation précédente est tirée du premier tome, page 713, de ses œuvres, publiées en 2 vol. in-folio, par le père Sirmond.

boire pour l'amour des anges, des saints et de l'ame du défunt. Cette coutume était dès-lors extrêmement ancienne.

Dans le cours du XII_e siècle, toutes les extravagances qui se rattachaient aux fêtes des Fous continuaient, malgré l'opposition qu'y apportaient, de temps en temps, les interprètes de la religion et du bon sens; mais la religion et ses saintes pratiques étaient confondues encore avec ce que le polythéisme nous avait transmis de plus impur; et le bon sens et la raison, aux prises avec la barbarie et la force de la coutume, devaient, long-temps encore, rester vaincues dans une lutte inégale. Ce fut en vain qu'Innocent III, élevé au pontificat en 1198, fulminant contre les abus dont nous parlons, défendit de représenter des spectacles dans les églises et d'y introduire des *monstres de masques :* telle est son expression;[1] ces momeries, chères à la majeure partie du clergé et au peu-

[1] Lib. 3 : *Decretal ;* tit. 1, *De vita et honestate clericorum ;* cap. *Cum decorem.*

ple, semblèrent n'en devenir que plus universelles et plus difficiles à déraciner, et la fête des Fous, avec ses mascarades, n'en fut pas moins ponctuellement célébrée, au choix des églises, soit le jour de Noël, soit dans une des fêtes de Saint-Etienne, de Saint-Jean-l'Evangéliste, des Innocens, de la Circoncision, de l'Epiphanie ou de l'octave des Innocens; encore ne s'en tenait-on pas seulement à cela dans plusieurs pays, particulièrement en certaines églises du diocèse de Chartres, où l'on pratiquait, de plus, quelque chose de semblable le jour de Saint-Nicolas et le jour de Sainte-Catherine.[1] Cette peste morale n'attaqua pas seulement les églises séculières, elle pénétra dans les monastères de l'un et l'autre sexe, avec tous les scandales qu'elle traînait à sa suite. Il est vrai que les couvens de nonnains furent généralement exempts des turpitudes révoltantes qui signalaient ces étranges cérémonies; mais, en revanche, les

[1] Du Tilliot : *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Fête des Fous*, pag. 27, édition in-4°.

religieuses consentirent les dernières à renoncer à la part qu'elles y avaient prise. Un savant antiquaire normand, M. l'abbé De la Rue nous en donne la raison : c'est que « les femmes, dit-il, « tiennent davantage à leurs usages, surtout « quand ils sont divertissans. » Aussi les religieuses de la Sainte-Trinité de Caen célébraient-elles la fête des Fous près de cent ans après sa suppression par le Concile général de Basle. [1]

Non-seulement le plus grand nombre des prélats toléraient, dans leurs métropoles, de pareilles coutumes, mais eux-mêmes y participaient quelquefois encore. Il s'en trouva dans ce nombre qui ne crurent pas compromettre la dignité de leur caractère en employant leur propre plume à la rédaction de l'ordre et du cérémonial de ces barbares facéties : tel fut Pierre de Corbeuil (*de Corbolio*), archevêque de Sens sous le pontificat d'Honoré III, qui dura depuis 1227 jusqu'en 1241. Ce prélat ne dédaigna

[1] *Essais historiques sur la ville de Caen*, par M. l'abbé De la Rue, tom. II, pag. 51.

pas de composer l'*Officium Stultorum ad usum metropoleos ac primatialis ecclesiæ Senonensis*, manuscrit conservé à la Bibliothèque du Roi.[1]

L'original de ce livre était précieusement gardé dans les archives du chapitre de Sens, et les dyptiques d'ivoire dont sa couverture était enrichie représentaient des Bacchanales, Cérès dans son char, et Cybèle, la mère des dieux.[2]

Ce mot de Bacchanales nous reporte naturellement aux détails des profanations et des déguisemens grotesques ou hideux dont nous avons fait le principal objet de nos recherches.

Nous n'étalerons point ici la liste complète des églises et des villes de France dont les fastes sont souillés par ces honteux souvenirs ; nous ne ferons qu'extraire quelques images de cette longue suite de tableaux où l'on retrouve, à peu de chose près, ce que l'imagination

[1] Laborde, dans son *Essai sur la Musique*, tom. II, page 232, dit que ce manuscrit, format in-12, est coté nº 1351.

[2] Du Tilliot : *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Fête des Fous*, pag. 9, édition in-4º.

peut offrir de plus trivial et de plus dégoûtant.

Ces affreux mélanges de folies et d'impiétés avaient ordinairement lieu pendant la célébration de l'office divin, et l'autel même était quelquefois le théâtre de ces jeux sacriléges où l'on parodiait jusqu'aux cérémonies les plus saintes; les ecclésiastiques y paraissaient avec des masques d'un aspect monstrueux, les uns couverts de peaux d'animaux, les autres en habits de femmes, d'insensés, d'histrions ou de pantomimes.[1] Le concile de Basle nous apprend qu'en certaines fêtes de l'année, quelques personnes revêtues d'ornemens pontificaux, avec la mitre et la crosse, donnaient la bénédiction comme les évêques; que d'autres s'habillaient en rois et en ducs, et qu'il y en avait de masquées pour représenter des jeux mimiques; ces derniers travestissemens étaient ordinairement aussi épouvantables que ridicules, et ceux qui

[1] *Lettre circulaire de l'Université de Paris aux Evêques et aux Eglises de France*, en 1444.

les employaient sans porter de masques, ne manquaient pas, au moins, de se barbouiller le visage de suie. Il s'en trouvait dans le nombre qui poussaient l'impudence jusqu'à se dépouiller entièrement nus, comme dans les Lupercales, et, dans cet état, faisaient de leur corps, en vociférant des chants obscènes, des mouvemens aussi honteux qu'extravagans. Enfin, les plus libertins d'entre les séculiers, dit Du Tilliot, ne manquaient pas de se joindre aux membres du clergé pour jouer aussi quelques personnages de fous en habits d'ecclésiastiques, de moines et de religieuses. Telles furent, pendant plusieurs siècles, les scènes dont tant d'augustes basiliques étaient devenues le théâtre, notamment la cathédrale de Paris, lorsque des troupes de masques hideux y célébraient la fête de Saint-Etienne, en commettant, dans l'enceinte sacrée, mille et mille profanations.[1]

[1] *Histoire de la ville de Paris*; Gandoin, 1735, tome 1, ad annum 1198. — Mézerai : *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, tome 1, page 578, édition in-4°.

A Antibes, en Provence, les Cordeliers solennisaient le jour des Innocens en se couvrant d'ornemens sacerdotaux déchirés par lambeaux et mis à l'envers; dans cet équipage, ils contrefaisaient les fous et les furieux, en poussant des grognemens comme des porcs; ce qui, joint au soin qu'ils avaient pris de se rendre le visage épouvantable et difforme, les eût fait prendre pour de véritables animaux. Les frères laïques, les frères *coupe-chou*, et tout ce qui composait avec eux le fretin du couvent, s'associaient à cette horrible mascarade, qui, singeant les Saturnales antiques, occupait seule le chœur, où, dans ce jour, ni les religieux prêtres, ni les gardiens ne pouvaient mettre le pied. C'est ici le cas de rappeler de nouveau combien cet usage avait de rapport avec ce qui se passait entre les maîtres et les esclaves, pendant les Saturnales romaines.

A Evreux, on finit par introduire des masques dans la fameuse *Procession noire* que le clergé de la cathédrale faisait annuellement le premier

jour de mai; cette cérémonie dépendait, dans cette ville, de la fête des Fous et des Sous-Diacres « *Saturorum Diaconorum*[1] ».

Enfin, la fameuse procession de la Fête-Dieu d'Aix en Provence, qui se célébrait avec un spectacle du même genre, encore en usage à l'époque de la révolution, n'était pas moins célèbre par ses mascarades, où l'on distinguait surtout l'horrible personnage de Judas et les quatre monstres qui figuraient les Evangélistes.[2]

« Ce que l'on dispute le plus vivement aux « approches de cette fête », dit un compilateur du siècle, « c'est le partage des rôles et des « masques les plus ridicules. — C'est moi, dit « l'un, qui dois représenter le veau d'or; c'est « moi, dit un autre, qui dois porter les cornes « de Moïse. Tel se débat comme un énergumène

[1] Grossier jeu de mots allusif à l'intempérance qui présidait à ces assemblées. — Voyez Ducange : *Glossarium ;* verb. *Kalendæ.*

[2] Du Tilliot donne, d'après un écrit de Neuré, adressé à Gassendi, la description de ces divers personnages. — Voyez aussi Millin : *Voyage dans le Midi de la France.*

« parce qu'il prétend au rôle du diable, qui lui « est échu par succession. On l'entend crier : « C'est moi qui fais le diable tous les ans ; mon « père a été diable, mon grand-père a été diable, « mon bisaïeul l'a été, et enfin, de temps immé- « morial, le diable a été représenté d'une ma- « nière distinguée par ma famille. »[1]

Le Loyer, dans ses *Histoires des Spectres*, etc., Paris, 1605, in-4°, page 104, accorde aux pompes religieuses où paraissaient des démons, une mention qui nous semble mériter sa citation complète :

« Il me souuient, dit ce savant démonogra- « phe, avoir quelques fois leu en quelques Ho- « melies de Pierre Chrysostome, éuesque de « Rauenne, qui viuoit il y a vnze ou douze « cens ans, qu'és Calendes ou premier iour de « Ianuier, les Payens du temps passé represen- « toient publiquement les Dieux qu'ils ado- « roient, en la plus hideuse forme qu'il leur

[1] *Nuits parisiennes*, à l'imitation des *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, 2e partie, p. 225.

« estoit possible : de sorte que les Spectateurs « mesmes en auoëit horreur. Cela ne se faict « point parmy nous, et ne sommes tant irre-« uerens en nostre Religion, que de prophaner « l'hõneur de Dieu et des saincts : mais en lieu, « és Ieux et Processions publiques, du moins « en quelques vnes, on fait entre les Chrestiẽs « ioüer et marcher les diables en la forme qu'on « les peint, non pas enchaisnez, encore cela « seroit tolérable, mais déchaisnez, comme si « c'estoit au plus fort du Paganisme, et qu'on « voulust representer des furies enragees dessus « vn Theatre, ou Spectacle public; non plus « de Payens, mais de Chrestiens, qui doiuent « estre asseurez que le Diable a la puissance « bridee. Ie diray franchement auecque Chry-« sologue que ceux qui se ioüent auecques le « Diable, ne peuuent se resiouyr auecques « Iesus-Christ, et qui s'habilleront de ces simu-« lacres hideux perdent l'effigie et similitude « de Christ qui deuoit estre graué en leurs ames. « Quelle folie, ie vous prie, que le Diable au-

« theur des Spectacles, comme le nomme Ter-
« tulian, gaigne tant en nous, que nous le fas-
« sions seruir en figure de Spectacle luy-mesme ?
« Que sont les Diables és Processiōs, que les
« Silenes et les Satyres qui, és pompes et Pro-
« cessions de Bacchus, ce dit Athenee, faisoient
« faire place, et retirer le peuple ? A quoy tels
« Diables deschainez, autres Silenes et Satyres,
« peuuent-ils estre propres ? Que sert en somme
« la figure du Dragon, comme toutes les autres
« masques et diableries, et principalement celles
« qui se font és Processiōs, sinon pour faire
« peur aux enfans, faire rire les bons cōpai-
« gnons et libertins, et les conduire à vn mes-
« pris des sainctes Ceremonies qu'on mesle
« auecques les Ieux et Spectacles ? »

Ainsi les pieuses remontrances de S. Maxime de Turin, et les censures réitérées des conciles et des synodes, combattirent vainement, pendant près de douze cents ans, ce goût bizarre qui portait nos pères à se travestir en démons, en monstres, ou du moins le plaisir qu'ils

goûtaient à voir de semblables spectacles : c'est surtout dans les XIVe, XVe et XVIe siècles que ces amusemens firent fureur. « Il y avoit alors », dit Du Tilliot en parlant de la fête aux Anes et de la mascarade de la Mère-Folle, à Langres, « peu « de villes qui n'eussent de ces bouffonneries, « où l'on introduisoit des musiques ridicules; « tantôt c'étoient des ânes qui chantoient, tantôt « des singes, des renards, ou d'autres animaux, « qui jouoient de la flûte ; tantôt on frottoit des « grils de fer avec des limes, au lieu de violons. » Qui ne reconnaît, dans ce tissu d'inepties, la plupart des grotesques qui décorent, avec les dragons et les gargouilles, les bordures, les initiales de nos vieux manuscrits, et les bas-reliefs d'une infinité d'églises gothiques, où l'*Ane qui vielle*, surtout, occupait souvent une place fort apparente ?

Je ne pourrais, sans m'éloigner trop long-temps de mon sujet, retracer ici les circonstances de nature différente où les déguisemens monstrueux furent, dans le moyen-âge, employés

avec un égal engouement; on y verrait, à certaines époques de la monarchie, les petits-maîtres de la cour danser, équipés en bêtes féroces, dans le palais des rois;..... les dames, nouvelles Mélusines, donnant, mais telle était la mode, au derrière de leurs robes des formes simulant de longues queues de serpens. Ailleurs, elles apparaîtraient vêtues, comme à la Chine, d'étoffes chargées de figures de dragons et de monstres. On verrait des ours et des licornes accueillir galamment Isabeau de Bavière, à son entrée solennelle dans Paris. On plaindrait l'époux infortuné de cette reine maudite, quand la douce voix de Valentine ne rappelait plus le calme dans ses sens égarés, en vous figurant ce pauvre prince, vrai miroir de douleurs, terrassé, dans ses redoutables accès de manie, par d'épouvantables masques agitant des torches funèbres, et dont l'irruption nocturne et subite le glaçait de stupeur; expédient exécrable suggéré par l'entraînement de ces temps barbares vers d'horribles transformations. Je pourrais,

en y comprenant les caricatures politiques de Philippe-le-Bel contre l'ambitieux Boniface VIII, décrire ces spectacles publics où des animaux feints, des géans et de hideux sauvages, amusaient le peuple par leurs grossières pantomimes. Dans cette longue catégorie de faits bizarres, on trouverait, pendant plusieurs siècles, les Égyptiens, Bohémiens ou Zingaros, hordes autonomes, cosmopolites et de mystérieuse origine, infestant l'Europe de brigandages et de crimes, et rendant, par d'effroyables apparitions, l'accès de leurs sauvages retraites redoutable à la justice elle-même. On verrait enfin de faux démons troublant la paix des cloîtres, ou simulant dans le monde les horreurs de l'enfer pour y terrifier les consciences et faire couler l'or dans l'escarcelle de la fourberie. Mais il est temps de me résumer, et je le fais, en déclarant de nouveau qu'à mon avis c'est dans les traditions dont je me suis sans doute trop longuement occupé, qu'il faut chercher la clef d'une foule de sujets grotesques, mons-

trueux ou cyniques dont abondent les décorations des temples, celles de nos vieilles maisons, et les ornemens de la calligraphie gothique.

Entraîné par l'attrait du sujet, je me suis, sans doute, un peu trop détourné de mon chemin. J'y ramène avec moi le lecteur, et vais lui faire passer en revue les sculptures tracées sur nos quatre-vingt-six stalles.[1] Qu'il ne s'effraie pas de ce nombre ; je n'abuserai pas une seconde fois si traîtreusement de sa patience ; je prends l'engagement d'être bref. Seulement, je me réserve de traiter avec quelques développemens une d'elles, comme méritant une mention spéciale, autant par l'intérêt de la fable que par sa célébrité au moyen-âge; je veux parler de l'aventure d'Aristote amoureux. C'est une légère concession que je sollicite du bon vouloir du lecteur.

[1] Il y en avait, dans l'origine, quatre-vingt-huit. — Les numéros 87 et 88 appartiennent aux stalles supprimées, dont les sujets nous sont inconnus.


2
6
3
7
4
8
5
10
Mlle Esp. Langlois del.
E. H. L. Sc.

Haut-Chœur, ou Hautes-Formes.

—

PLANCHE III.

1[1]. . . . .

2. Un homme comptant de l'argent à un autre.
L'artiste a exprimé avec une finesse malicieuse le contentement de celui qui reçoit et le désappointement de celui qui donne.

3. Un cymbalier et un tambourineur.
La flûte-à-bec de ce dernier est brisée.

4. Deux Israëlites portant sur un levier la grappe de raisin de *Nehelescol* ou du Torrent de la Grappe.

5. Homme tranchant, avec son sabre, l'épaule

[1] Cette première stalle n'ayant été mise à découvert qu'assez long-temps après le commencement du travail de M. Langlois, n'a pu être figurée que dans la dernière planche de l'ouvrage, sous son numéro. (Voir planche XIII, n° 1.) A. D.

de son adversaire, qu'il a terrassé de la main gauche.

6. Homme étranglant un lion.

Est-ce David? Est-ce messire Yvains, dit le *Chevalier au Lion?* Le casque dont il est coiffé devrait faire pencher la balance en faveur de ce dernier, ce nous semble.

7. Samson coiffé d'un *tortil* et représenté dans une action semblable à la précédente.

8. Deux joueurs de bedondaine, ou gros tambour à grelots.

9. (*Voyez* la planche I, en tête de l'ouvrage, et pages 167—175.)

Ce numéro représente Aristote amoureux.

10. Homme marchant à quatre pattes; une femme lui pose le pied sur les mains : l'un des bras de cette dernière est à demi brisé; il paraît avoir été dans l'action de frapper.

Ce sujet offrait probablement l'allégorie des maris qui se laissent maîtriser par leurs moitiés.



Mlle Espérance Langlois del.

E. H. Ls Sc.

PLANCHE IV.

11. Un homme et une femme tirant fortement en sens inverse une espèce de vêtement.

Ce sujet représente peut-être la *dispute de la culotte*, caricature triviale, commune encore dans la basse imagerie du siècle passé.

12. Deux fabricans de patins ou galoches.

Cette chaussure se composait de semelles de bois qui posaient sur deux bases fort élevées, dont l'intervalle figurait une espèce d'arche : quelquefois elles faisaient partie du soulier; plus souvent elles n'étaient que de simples sandales dans lesquelles on passait le pied déjà chaussé. Nous trouvons, dans le traité de Beaudouin : *De antiquo Calceo*, que les Romains employaient souvent aussi des semelles de bois. Le patin dont il s'agit ici était fort en vogue en France dans le xve siècle, et les grands le chaussaient même en habit de cour, comme on le voit dans un

portrait en pied de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, où ce prince est représenté vêtu d'une chlamyde de pourpre bordée de riches orfrois.

Jean Hérolt, dans ses *Sermones discipuli*, serm. LXXXIII (Lugd., 1535), déclame fort contre ces chaussures, contre les chapeaux à très haute forme, etc. « *Quod vitium* (*inquit*) « *multùm abundat jàm in quibusdam viris qui* « *altos pileos in capitibus*, *et* colopidea *in pe-* « *dibus*, *et vestes longas per terram trahunt*, « *volentes sic adjicere ad staturam suam cu-* « *bitum unum.* » Ducange et tous les autres glossateurs ne font aucune mention des *colopidea.*

On portait encore, sous Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, des talons d'une hauteur énorme aux souliers et aux bottes surtout; ce ne fut que sous le règne de Louis XVI que nos dames commencèrent à renoncer aux *talonnettes* élevées de leurs souliers et de leurs pantoufles. Les femmes tur-

ques et grecques portaient assez communément des semelles de bois à deux bases, dans les XVe et XVIe siècles. Voyez, entr'autres preuves, les figures de l'*Histoire des Turcs*, trad. par B. de Vigenère, in-fol.

13. Deux autres fabricans de patins, dont l'un coupe son cuir.

14. Deux lanneurs de drap.

15. Deux épinceurs de drap.[1]

[1] La draperie de Rouen, au XVe siècle, vers le temps même du travail de nos stalles, jouissait d'une haute réputation; si bien que les fabriques des autres villes contrefaisaient la lisière de ses draps, pour mieux vendre leur marchandise, et ce, *en grand scandale, vitupère et deshonneur de lad. draperie, en diminucion du bon nom, loz et renommée d'icelle*, dit l'ordonnance royale à laquelle j'emprunte ce document. (Ordonnance de Charles VII, du 30 octobre 1458.)

Ces lettres étaient adressées aux baillis de Rouen, du Berri, de la Touraine, du Maine, de l'Anjou, et aux sénéchaux du Poitou et de la Saintonge.

Plusieurs années auparavant, en 1424, sous la domination anglaise en Normandie, les drapiers de Rouen avaient reçu des statuts, que nous recommandons à l'attention de nos fabricans instruits et des personnes qui voudraient se faire une

16. Deux hommes luttant, dont l'un veut arracher quelque chose à l'autre.

L'objet que ce dernier tenait à la main est brisé.

17. Homme assis; un autre le salue, le chaperon à la main, et à demi agenouillé.

18. Sculpteur travaillant à une porte gothique ou à un bahut. Il évide les meneaux et les entrelacs qu'ils supportent. [1]

idée de l'industrie rouennaise dans cette branche importante, au XVe siècle. Aussi avons-nous cru devoir les transcrire, en grande partie, en les rejetant dans les Notes supplémentaires qui complètent cet ouvrage, pour ne pas distraire trop longtemps ici l'attention du lecteur. A. D.

[1] Les sculpteurs en bois faisaient partie des *huchiers*, autrement dits menuisiers. Seulement on les distinguait quelquefois des simples ouvriers de la corporation, en les désignant par l'acception d'*ymaginiers*, d'*ymagiers*.

La corporation des huchiers de Rouen tient trop essentiellement au sujet traité dans cet ouvrage, pour que nous ne nous empressions pas de donner, dans les Notes supplémentaires, un extrait de ses statuts. Nous l'empruntons au *Recueil des Ordonnances des rois de France*. A. D.


19
23
20
24
21
25
22
26
M.elle Esperance Langlois del.
E.H.L.s Sc.

PLANCHE V.

19. Homme tenant une lance dont il semble éparpiller quelque chose.

20. Deux hommes à table : l'un tient un énorme broc.

21. Chimère ailée tenant d'une main sa queue de serpent.

22. Un sculpteur de stalles.

23. Deux jeunes diacres en tunique, tenant et montrant simultanément du doigt un grand phylactère.

24. Personnage encapuchonné marchant à quatre pattes.

25. Vendangeurs, homme et femme.
Têtes brisées.

26. Sculpteur façonnant un des fleurons d'un tympan gothique.[1]

[1] On leur donnait le nom de *chous rampans*. A. D.

PLANCHE VI.

27. Homme nu, couché, la tête coiffée d'un drap, qui couvre une partie du corps.

Cette figure est la seule dans laquelle on pourrait soupçonner une idée licencieuse. Disons, toutefois, à l'honneur du sculpteur, qu'il l'a laissée, en partie, à deviner : honni soit qui mal y pense !

28. Maître d'école fouettant un enfant.

Ici point de doute; les choses sont à nu.

29. Deux hommes faisant usage d'un objet brisé, qui paraît avoir représenté une meule *aiguisoire*.

Celui qui tourne la meule, à en juger par son âge et par son occupation secondaire, est l'élève ou *serviteur;* celui qui tient l'instrument est le maître.

30. Un forgeron et sa forge.

La forge, ainsi que l'enclume, diffèrent peu de celles aujourd'hui en usage.



Mlle Espérance Langlois & E. H. L.s del. & Sc.

31. Chirurgien pansant la jambe d'un homme.

32. Lion à torse humain, tenant embrassé un lionceau de la même figure.

La tête de ce dernier manque. Celle du premier est coiffée d'un chapeau à forme bizarre.

33. Marchand de galoches ou patins, en essayant une paire au pied d'un homme.[1]

34. Homme voulant en poignarder un autre.

[1] Il est à remarquer que, de toutes les corporations de métiers de Rouen, celle des cordonniers pourrait, à coup sûr, invoquer le titre le plus ancien ; on connaît une charte de Geoffroy-Plantagenet en sa faveur, qui en relate une antérieure de Henri Ier : on sait que ce dernier prince gouverna la Normandie de 1101 à 1135. Geoffroy Plantagenet, s'autorisant de l'exemple de son prédécesseur, permet aux cordonniers de Rouen de s'organiser en corporation, qu'il nomme *gilde*, « *gilda*. »

Cette confrérie reçut une nouvelle organisation en 1375. On voit dans ses statuts, qui sont conservés aux archives de la ville, que la chaussure la plus estimée, à cette époque, était les *estyveaux de cordouen* (de Cordoue, de cordouennerie, d'où, plus tard, est restée la qualification de cordonnerie, de cordonnier); venaient ensuite les *estyveaux de vache* et les *soulliers de veau*. A. D.

PLANCHE VII.

35. Deux hommes groupés *à béchevet*, d'une manière si bizarre que la tête et les pieds de chacun des deux semblent appartenir indifféremment à l'autre. [1]

36. Deux hommes, dont l'un paraît ouvrir de force la main de l'autre. On peut encore induire, du mouvement de ces figures, que l'un attire violemment l'autre à lui.

37. Samson et Dalila.

38. Homme barbu, tenant d'une main un petit bouclier ou *rondelle*, et de l'autre l'épée courte ou *estoc*.

[1] Cette combinaison plaisante se retrouve dans les bas-reliefs latéraux du portail des Libraires de notre Cathédrale. Ce n'est point là, au surplus, le seul point de comparaison qu'il serait possible d'établir entre l'œuvre des stalles et ces bas-reliefs; soit que les artistes des stalles se soient inspirés à ces compositions grotesques et originales, qui jouissaient peut-être de quelque célébrité, soit que les mêmes traditions, à raison de leur popularité, agissant sur l'imagination et du *huchier* et du *maçon*, aient fait sortir du ciseau respectif de ces ymagiers les mêmes réprésentations. A. D.



Mlle. Esp. Langlois del.   E. H. L. Sc.

39. Ymagier travaillant, avec action, à la sculpture d'une statue.

40. Homme chaperonné, versant le contenu d'un broc dans une espèce d'assiette ou de jatte.

41. Posture ridicule : homme les jambes extrêmement écartées, une main sur un genou, l'autre sur une escabelle.

42. Homme barbu, déroulant un grand phylactère.[1]

Les figures du même genre qui se remarquent dans ces stalles, paraissent rappeler les personnages travestis et les prophètes qui jouaient un rôle dans la fête de l'Ane, à Rouen. Voyez la description de leurs costumes, dans Ducange, *Gloss.* : verb. «*Festum asinorum.*»

[1] *Phylactère.* On appelait de ce nom l'écriteau ou bandelette que les pharisiens portaient sur le front ou sur la poitrine, et sur laquelle étaient inscrits les préceptes de la loi.

Plus tard, probablement par confusion, on embrassa dans cette désignation les petits reliquaires en croix qu'on suspendait au cou avec des bandelettes. A. D.

PLANCHE VIII.

43. Homme enfonçant une lance dans la gueule d'une gargouille ailée.

Un tableau du cabinet Moscardo, peint par Jules Romain, cité par Misson dans son *Voyage d'Italie*, offrait, contre la coutume, saint Georges combattant à pied le dragon.

44. Jeune homme tenant un grand phylactère, et feuilletant un livre.

Bas-Choeur, ou Basses-Formes.

45. Un pédagogue et deux enfans; il en fait lire un pendant que l'autre étudie.

46. Un maçon. [1]

[1] La confrérie des maçons paraît avoir pris naissance en Normandie, en 1145, à l'occasion de l'incendie de la cathédrale de Chartres. Les populations normandes, mues d'un zèle religieux, se portant en foule au pays Chartrain, pour aider à la réédification de cette église célèbre qui venait d'être consumée par le feu, s'étaient organisées en une vaste corporation, ayant à leur tête un chef, qu'ils nommaient leur prince. L'archevêque de Rouen, Hugues, a consigné ces curieux détails dans une lettre adressée à Théodoric d'Amiens. L'abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, Haimon, nous apprend que ces compagnies, de re-


43
47
44
49
45
50
46
51
Mlle. Esperance Langlois del.
E. H. Langlois sc.

47. Homme (probablement un manœuvre) versant de l'eau d'un seau : un puits est auprès de lui.

48. Jeune poissonnière. — (*Voyez* planche Ire.)

Les marchands poissonniers de Rouen avaient certainement jadis une confrérie dans la cathédrale, et furent les donateurs du magnifique vitrail représentant la vie de saint Julien-l'Hospitalier. Voyez-en la gravure dans mon *Ouvrage sur la Peinture sur verre.* [1]

49. Homme barbu, tenant un phylactère, comme dans le n° 44, et faisant plus particulièrement répétition avec le n° 42 de la planche VII.

50. Femme ailée, à queue de serpent.

51. Berger se disposant à jouer de la musette auprès de ses moutons.

tour en Normandie, y bâtirent ou réparèrent un grand nombre d'églises. Je crois qu'il serait difficile de citer un fait plus ancien relatif à l'existence des compagnies de franc-maçonnerie. A. D.

[1] Il existe, aux archives de la ville de Rouen, des statuts de cette confrérie, portant la date de 1369. On y voit que le hareng frais et le hareng salé faisaient la base de son commerce et de la consommation des Rouennais, en fait de poissons. A. D.

PLANCHE IX.

52. Charpentier perçant une pièce de bois avec une tarière.

53. Alchimiste tenant un phylactère, et ayant une espèce de fourneau devant lui.[1]

54. Homme les bras alongés sur une table couverte d'une nappe ; il tient les vestiges d'un objet fracturé qu'on pourrait croire avoir été un broc.

55. Homme barbu, muni de l'escarcelle, les jambes écartées, et s'appuyant, de la main gauche, sur un chicot d'arbre.

56. Femme chimère, à queue, ailes et pattes d'oie, montrant un cœur dans sa main.

Les pieds de cette figure rappellent la reine Pédauque, dont les statues décoraient le portail de plusieurs églises, et dans lesquelles on

[1] L'objet arrondi, qui est placé derrière le bras droit du personnage, pourrait faire supposer que nous voyons ici un maître-verrier : cet objet ne serait autre qu'un *plat* de verre, qui vient de sortir du fourneau. A. D.



E.H.L.–E.L. & P.L. del.

Polyclès Langlois Sc.

a voulu reconnaître aussi la reine Clotilde, la reine Berthe, dite Berthe-aux-longs-Pieds. Voyez Montfaucon, *Monum. de la Monarch. franç.*, t. 1, p. 192; et les Dissertations de l'abbé Lebœuf, de Mabillon, etc. [1]

57. Vieillard coiffé d'un énorme chapeau de pelleterie, qui a quelque analogie avec la mitre épiscopale, et qui dort, la tête appuyée sur sa main.

58. Figure humaine avec des pieds d'oie, la tête ceinte d'un tortil; elle tient une fronde ou fléau brisé; l'autre main porte une rondelle fort bombée.

Nous retrouvons cette bizarre figure dans les bas-reliefs du portail des Libraires.

59. Homme répandant une corbeille de fleurs devant deux cochons.

Est-ce une allusion au proverbe « *Spargere margaritas antè porcos* »?

[1] Mémoires de l'Académie des Inscriptions, *passim*.

PLANCHE X.

60. Femme chimère, à corps de lion; les bras très ouverts et couverts d'une draperie, ainsi que la tête.

61. Chirurgien ou barbier[1] venant de faire une saignée, ou bien encore Chiromancien disant la bonne-aventure.

[1] La corporation des barbiers, fort ancienne à Rouen, reçut une nouvelle organisation en 1407. Entre autres conditions pour être reçu maître, l'apprenti devait être en état de faire une *lancette bonne et souffisante pour saingnier toutes vaines;* car les barbiers avaient le droit de tirer du sang, et d'étancher, une première fois seulement, celui d'une personne blessée, en cas d'imminente nécessité. Là se bornaient les droits des barbiers rouennais à la pratique chirurgicale. Ceux de la ville de Paris, vers la même époque, pouvaient se donner un peu plus carrière; il leur était permis de panser, et même de guérir les clous, les bosses et les plaies, pourvu qu'elles ne fussent pas mortelles. (Ordonnance de 1372.)

L'ordonnance de 1407 défend aux barbiers de Rouen de rendre aucun service aux lépreux, sous peine de bannissement. Cette défense ferait supposer que ces malheureux ne leur faisaient pas éprouver au même degré l'horreur qu'ils inspiraient aux populations épouvantées, dans ces temps d'ignorance. Un autre article de l'ordonnance donnerait à entendre que nos



E.H.L.–E.L.–P.L. del.

Polyclès Langlois Sc.

62. Vieillard barbu, tenant un objet cassé.

63. Homme en robe, portant une lance et un bouclier.

Ce bouclier, qui est garni de l'*umbo*, a la plus grande analogie avec un bouclier antique figuré sur une médaille publiée par Montfaucon dans son *Antiquité expliquée*, t. I, 1re partie, pl. CIV.

64. Chimère à torse humain et à partie inférieure d'oiseau, pinçant la harpe.

Cette figure, ou ses analogues, reparaît fréquemment sur les monumens du moyen-âge. Elle rappelle, entre autres, celle de l'*Ane qui vielle.* Ce grotesque, qui se voit dans les sculptures de plusieurs grandes églises de France, notamment dans celle de Notre-Dame de Chartres, se retrouve dans les bas-reliefs de la curieuse Salle capitulaire

barbiers savaient compâtir à bien d'autres misères humaines ; le voici : « Se aucun ou aucune du dict mestier (*de barberie*) « est réprouvé ou renommé de tenir hostel diffamé de borderie « ou de maquelerie, il sera à toujours-mai banni du dict mestier « en la dicte ville et banlieue. » A. D.

de Saint-Georges-de-Bocherville près Rouen, construite vers le milieu du XIIe siècle. Dans quelques lieux on l'appelait l'*Ane qui lyre* ou l'*Ane à la lyre*. Erasme, dans son *Encomium moriæ* (l'Éloge de la folie), semble quelque part faire allusion à cette allégorie, et son ami Holbein a dessiné, pour cet endroit de son texte, non un baudet *harpant*, mais un personnage debout devant un âne, et jouant de la harpe. Cette composition n'est pas la seule du Raphaël suisse, qui se trouve faiblement en rapport avec la célèbre satire en question.

65. Chimère drapée ou Mélusine relevant d'une main sa queue de serpent, et portant de l'autre un miroir rond.

Les véritables figures de Mélusine représentent cette fée enfoncée dans l'eau d'un bain jusqu'à la ceinture, tenant un miroir, et démêlant sa longue chevelure.

66. Femme assise sur un lion.

67. Barbier savonnant un homme assis.


68
72
69
73
70
74
71
75
Polycles Langlois Sc.
E. H. L. & Mlle Esp. L. del.

PLANCNE XI.

68 Femme chimère, coiffée du voile et de la guimpe.

Elle tient d'une main l'écu d'armes, et de l'autre un objet brisé ; la partie inférieure du corps offre la forme et la queue d'un coq.

69. Chimère à tête voilée, à face de singe.

Elle tient les débris d'un bouclier et une espèce d'épieu.

70. Chimère en turban ou chaperon, tenant d'une main sa queue, de l'autre un trousseau de verges.

Elle porte, sur l'abdomen, une face humaine.

Cette monstrueuse transposition se voit très souvent dans les figures de diables exécutées dans le moyen-âge; on la trouvait quelquefois jusque dans les anciennes armures, sur la pancière, ou pièce inférieure de la cuirasse.

71. Tondeurs de drap, homme et femme.

C'est aux individus de cette profession que la Cathédrale dut, dans le XIIIe siècle, le beau vitrail représentant la vie du patriarche Joseph.[1] Voyez mon *Ouvrage sur la Peinture sur verre.*

[1] Voyez Noël de la Morinière, *Second Essai sur le département de la Seine-Inférieure*, p. 265 et suiv.

« Marchands de draps, s'écriait, dans le XVe siècle, le pré-« dicateur Maillard, vous vendez pour du *drap de Rouen* celui « qui n'est que de *Beauvais ;* vous vendez du drap humide « pour du drap sec ; l'acheteur croit avoir deux aulnes et n'en « a qu'une. » (*Maillardi Sermones Adventus,* serm. XXXIV.)

Il est également question du drap de Rouen dans la farce de Pathelin :

PATHELIN.

« Cestuy cy est-il taint en laine ?
« Il est fort comme un cordouen.

LE DRAPIER.

« C'est un très bon drap de Rouen,
« Je vous prometz, et bien drappé. »

Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique*, a désigné, sous le nom de *limestre*, certaines serges drapées, croisées, qui se faisaient de son temps à Rouen et à Darnétal. Dans ses *Notes sur Rabelais*, t. 2, p. 1, Le Duchat parle aussi de ces étoffes.

72. Jeune marchande de charbon

Elle en verse un boisseau dans le tablier d'une femme. [1]

Les cornettes dont ces figures sont coiffées sont encore fort en usage dans beaucoup de lieux de l'Italie. Souvent les modes que l'on croit éteintes n'ont fait que changer de pays ou se maintenir ailleurs.

73. Homme jouant avec deux plectres d'un instrument à deux cordes, de forme fort longue et carré des deux bouts, dont le nom n'est probablement plus connu.

De Lancre, *Tableau de l'inconstance des Démons, Magiciens, etc.*, pag. 211, parle des danses des sorcières, au son du petit tambourin, de la flûte et d'un long instrument *qu'on bat*, dit-il, *avec un petit baston;* mais il ne nomme pas ce dernier. On pourrait présumer, cependant, par la position qu'il

[1] Est-il bien présumable que cette femme reçoive du charbon dans son tablier ? Peut-être sont-ce des petits pains ou des gâteaux qu'on lui compte. A. D.

lui assigne, qu'il parle d'une espèce de trompette marine, instrument monocorde dont le nom induit beaucoup de monde en erreur sur sa forme et son usage, mais qui se jouait ordinairement avec un archet. M. Jourdain, dans le *Bourgeois gentilhomme*, n'oublie pas cet instrument dans son projet de concert : « Il y faudra mettre aussi, dit-il à son maître « de musique, une trompette marine. La « trompette marine est un instrument qui me « plait et qui est harmonieux. » Le Sage donne à son *Turcaret* des oreilles aussi délicates.

74. Jeune femme, les bras ouverts, paraissant vouloir couvrir de son voile ou manteau un petit enfant debout.

Dans les bas-reliefs remarquables et si délicatement ciselés du portail des Libraires, on retrouve à peu près ce sujet ; mais, dans ce dernier, la femme a l'air de recevoir l'enfant avec effroi.

75. Vieillard frappant de verges un petit chien.



E.H.L. - E.L. & P.L.   Polyclès - Langlois Sc.

PLANCHE XII.

76. Un fendeur de bois.

77. Une moissonneuse.

78. Deux hommes assis devant une espèce de billot rond et dans une occupation équivoque.

Sans l'absence du maillet, on aurait bien pu les prendre pour des ouvriers monnoyeurs.

79. Deux cordonniers, l'un travaillant son cuir, l'autre cousant un soulier.

80. Cordonnier fabricant des chaussettes de cuir et des *escaphignons*, espèces de souliers des XIVe et XVe siècles.

Les premiers se laçaient latéralement au-dessous des chevilles du pied, et les seconds se laçaient ou se bouclaient au-dessus.

81. Autre cordonnier chaussant un soulier ou chaussette au pied d'un homme assis.

82. Samson emportant les portes de la ville de Gaza.

Il faut convenir que si les portes de Gaza

n'eussent pas été plus grandes que celles que le sculpteur a placées sur l'épaule de son personnage, il y aurait considérablement à rabattre du merveilleux de l'action de Samson, et que sa force, d'herculéenne qu'elle était, pourrait bien descendre à rester tant soit peu lilliputienne.

83. Deux joueurs de *panoye*.

Rabelais a omis, dans les deux cent quinze jeux de Gargantua dont il donne les noms, celui dont il s'agit ici, ou peut-être l'y a-t-il autrement désigné. La panoye consistait à s'asseoir à terre, et pied contre pied, en face l'un de l'autre : chacun des deux adversaires s'efforçait alors de tirer à lui un bâton court, posé perpendiculairement et retenu par le bas, entre ses semelles et celles de l'autre *tireur*. Je n'ai trouvé de mention claire et positive de ce jeu que dans les *Devises héroïques de Paradin*, Lyon, 1557, page 182 : on y voit quatre bras se disputant le bâton, avec ces mots pour ame : « *Et l'un et l'autre.* »

Pl. XIII



PLANCHE XIII.

84. Homme barbu et encapuchonné, supportant des deux mains la moulure de la miséricorde. Une femme lui soutient le coude.

85. Deux servantes, dont l'une nettoie de la vaisselle.

86. Deux serviteurs, homme et femme, lavant des plats dans une grande cuvette.

1. Homme accroupi tenant des sacoches de la main gauche, et comptant ses espèces, de la droite, sur une table ou un escabeau.

Cette miséricorde, dessinée après coup, devrait occuper la première place de la planche III.

87, 88. — Ces deux dernières sellettes n'appartiennent point aux stalles de la cathédrale de Rouen, et font partie, la première (nº 87), des stalles de l'église de Saint-Taurin d'Evreux; la seconde (nº 88), de celles de l'église de Bourg-Achard, arrondissement

de Pont-Audemer. L'auteur avait cru devoir les ajouter ici pour compléter sa dernière planche, comme un type curieux de l'imagination et du caprice des artistes du moyen-âge dans notre province.

On est toujours étonné de rencontrer, dans nos temples chrétiens, ces *obscena* qui, s'ils ne détournaient pas l'attention des fidèles (c'est le moins qu'on puisse accorder), ne paraissaient pas du moins les beaucoup scandaliser. Quant au clergé, il est plus extraordinaire qu'il en ait toléré la présence dans nos basiliques.

Dans le n° 87, on voit un renard en chaire prêchant une poule et un canard. La volatile qu'il a déjà dans son capuchon prouve qu'un premier sermon n'a pas été infructueux. Ce sujet, qui a un caractère tout-à-fait épigrammatique, se retrouve fréquemment dans les miniatures des anciennes heures manuscrites et dans les sculptures de nos édifices religieux.

A. D.

Nous n'avons fait que mentionner en passant, dans la nomenclature qu'on vient de lire, sous le n° 9 (planche I), un des sujets les plus remarquables retracés sur les miséricordes de nos stalles. Nous n'avons pas voulu distraire le lecteur, par l'intercallation d'un trop long récit, de la description sommaire que nous faisions dérouler sous ses yeux de ces quatre-vingt-six singulières représentations : il nous est permis maintenant d'y revenir.

Cette stalle est la neuvième des hautes-formes du côté du midi. Elle offre un sujet bizarre et peu connu. Si le fond n'en est pas véritablement historique, il est au moins assez moral, comme on le verra tout-à-l'heure.

Cette sculpture représente un homme vieux et barbu se traînant presqu'à plat ventre, et portant sur son dos une jeune femme assise. Celle-ci, coiffée du *hennin* [1], espèce de bonnet à deux cornes assez commun du temps de Charles VI, vêtue d'une robe longue et serrée,

[1] Ces bonnets à deux cornes plus ou moins pointues se

mais la gorge fort découverte, selon l'usage des courtisanes de la même époque, paraît, dans

maintinrent dans quelques parties de l'Allemagne jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Il est assez singulier qu'ils se retrouvent aujourd'hui chez les femmes Tchouwaches, paysannes russes, entre la Soura et le Volga. Une partie de nos anciennes modes semble s'être réfugiée dans le Nord, où la *bourguignote*, ou corne qui surmonte le bonnet de nos Cauchoises, orne encore aujourd'hui la tête des dames islandaises.

Le *hennin* était encore en vogue en France au déclin du XVe siècle, lors des prédications du dominicain Gabriel Barlet, dont les sermons fourmillent de quolibets ridicules et de saillies burlesques, comme ceux de Michel Menot et d'Olivier Maillard. Dans son sermon latin *De Tentatione diaboli*, au milieu d'une sortie violente contre les divers ajustemens du beau sexe, Barlet n'oublie pas de lui reprocher sa coiffure. « Elles portent « des cornes, dit-il, et des cheveux tortillés en anneaux (*cru-* « *dellos*). Dis-moi, femme, à quel signe distinguerait-on de « Macaire, le diable en habit d'ermite? Réponds sans hésiter. « — Aux griffes et aux ongles. — Eh bien! toi, ce serait à tes « cornes. » *Sermo* 2; *in prim. dominic. Quadrag.*

C'est dans les écrivains ecclésiastiques, les conciles, les ouvrages de théologie morale, les sermonaires et les légendes, qu'on peut puiser plus abondamment qu'ailleurs des notions universelles sur les mœurs publiques et privées, les usages, les costumes et l'esprit religieux et politique de nos ancêtres. Les immortelles recherches de l'illustre Ducange prouveront toujours combien de ressources on pouvait tirer d'un pareil fond.

cet équipage, chevaucher le vieillard et le conduire au moyen d'une bride dont le mors est fixé dans la bouche de cette vénérable monture.

Par suite de l'oubli des traditions et des écrits de nos vieux poètes, on a souvent cru voir, dans ce sujet reproduit dans quelques autres lieux, une allégorie de la patience ou plutôt de l'excessive bonhomie avec laquelle Socrate endurait les mauvais traitemens de sa femme, l'acariâtre Xantippe. Il n'a cependant aucun rapport avec cela : il s'agit d'une autre histoire que je pourrais préciser en deux mots, mais que je crois plus à propos de rapporter avec quelques détails. D'ailleurs, je suis, je le confesse, né quelque peu conteur; mais ce défaut, si c'en est un, m'est au moins commun avec nos pères, qui, dès les XIIe et XIIIe siècles, reconnaissaient l'hospitalité ou s'en tenaient pour suffisamment indemnisés par une chanson ou le récit d'un conte, usage simple et naïf que je me plais d'autant plus à rappeler, que ce fut en Normandie, lieu de son origine, qu'il eut spécialement cours, et que

c'est encore en Normandie qu'on dut, plus fréquemment qu'ailleurs, payant son hôte en pareille monnaie, le régaler du conte ou fabliau dont le sujet a fourni celui de notre sculpture;[1] il est d'Henry d'Andely, trouvère renommé du XIIIe siècle, et cette production de notre vieux compatriote se distingue éminemment, par sa délicatesse, de l'immense fatras des poèmes romans, sous le titre de *Lay d'Aristote*. Je n'en exposerai néanmoins qu'une sorte de sommaire, en traduisant librement le texte, même en le citant littéralement quelquefois.

Nous trouvons, dit Henry, après un exorde fort grave, qu'Alexandre, roi de la Grèce, dont tant de potentats éprouvèrent la fureur guer-

[1] « Usages est en Normendie,
« Que qui hebergiez est, qu'il die
« Fable ou chanson lie (*joyeuse*) à son oste.
« Ceste coustume pas n'en oste
« Sire Jehans li chapelains. »

— *Dit du Segretain de Cluny*,
par Jean Le Chapelain. —

Voyez les Fabliaux publiés par Barbazan, édit. de Méon, t. III, préf., p. IX.

rière, méprisait l'or et les richesses, faisant consister ses trésors dans sa chevalerie seule. Il s'empara de tout pour tout donner; il sema tout pour tout recueillir, et c'était en semblant mettre tout hors de sa puissance, qu'il travaillait à lui donner une étendue sans bornes. Mais *je veuil*, dit l'auteur, *repairer à mon affaire.* Ce roi de la Grèce et de l'Egypte avait soumis à sa domination jusqu'aux vastes états de l'Inde! C'est dans ces derniers climats qu'il se complut long-temps à résider; si vous me demandez pourquoi, je vous le dirai volontiers : c'est

« Qu'autant a amors sor un roy
« De droit pooir, ce est la somme,
« Comme sor tout le plus poure home
« Qui soit en Champaigne n'en France,
« Tant est sa seignorie franche. »

Or, le fier Macédonien, après avoir courbé le monde entier sous le joug, soupirait dans les fers d'une jeune Indienne que nature avait, il est vrai, comblée des charmes les plus ravissans. Le belliqueux monarque ne peut s'arracher de ses bras, ne voit, ne vit plus que par

elle et pour elle; pour elle il oublie tout, jusqu'au soin de sa propre gloire. Enfin, le vainqueur des rois, le maître du monde, est devenu l'esclave idolâtre d'une simple et faible fille sortie d'un sang barbare. L'armée entière s'indigne et murmure sourdement; mais si tous se taisent encore devant le héros d'Arbelles, il n'est personne au moins qui ne le blâme en secret. Aristote, que le poète normand suppose à la suite du conquérant, Aristote enfin s'alarme pour la renommée de son élève, et lui reproche avec indignation de la sacrifier à une misérable étrangère. En vain le passionné monarque veut plaider contre le sage en faveur de son amour :

« Je cuit (*je crois*) que vous ne véez goute,
« Roi, dit Aristote son mestre :
« Or vous puet-on bien mener pestre
« Tout issi comme beste en pré. »

Ce compliment, qui, soit dit en passant, ne respirait pas la politesse attique et ne ferait pas fortune aujourd'hui près des grands, produisit cependant, à l'appui de quelques autres argumens, son effet sur l'esprit du fils de Philippe.

Aussi, dès ce jour même, témoigne-t-il, au moins en apparence, quelque refroidissement à sa mie. La belle Indienne s'alarme, pleure, se désole et se tait; mais son silence est celui du désespoir. Alexandre ne peut soutenir le spectacle de sa douleur : son cœur s'amollit, et le héros redevient amant. Il s'excuse sur Aristote, dont il révèle l'austère mercuriale; et la belle, essuyant ses larmes, jure de les faire payer à celui qui les lui fit répandre. « Sire roi, dit-elle, si Dieu me sauve et me maintient vive jusqu'à demain heure de none, vous pourrez, à votre tour, vous moquer de votre maître, de ce vieux bourru chauve et pâle, dont, j'en suis certaine, la dialectique et la *clergie* ne tiendront pas contre moi. Postez-vous seulement en secret, dès l'aube du jour, aux fenêtres de cette tour. »

Le lendemain, Alexandre se glisse au lieu du rendez-vous; et bientôt la jeune fille, n'ayant, pour couvrir ses charmes, que sa blanche chemise et un manteau bleu, voltige d'un pied léger, plus fraîche que l'aurore, sur le gazon

fleuri du verger voisin. C'est près de là qu'est l'étude d'Aristote, et déjà le philosophe est enfoncé dans ses méditations. L'aimable syrène erre autour de sa retraite. Sa douce voix se marie au gazouillement des oiseaux qui saluent le retour de la lumière ; elle répète les chansons les plus tendres, et, dans sa feinte insouciance, elle tresse une couronne de menthe et de fleurs dont elle orne son front plus clair que cristal, et l'or de sa longue chevelure. Le sage distrait prête l'oreille, s'émeut, abandonne son livre, et s'interroge, épouvanté de son trouble, sur le sentiment qui l'occasionne. D'une voix plus touchante encore, l'aimable étrangère fait entendre cette nouvelle chanson :

« Dans un verger, auprès d'une fontaine, la fille d'un « roi s'asseoit, la tête inclinée sur sa main ; en soupirant, « elle appelle son doux ami Ahi ! comte Guy, dit-elle, « votre amour m'enlève mon repos et mes plaisirs. »

Enfin le charme opère : le philosophe n'y tient plus; il paraît, déclare à la belle Indienne,

qui feint un mouvement de surprise, la passion dont il est embrasé, et la supplie de lui accorder le *don d'amoureuse mercy.*—« *Ah! Seigneur*, dit-elle, *despuis qu'ainsi est que vous tant m'amez.* Eh bien! soit, j'y consens, mais veuillez au moins mériter mes bonnes grâces par une légère complaisance. Je ne puis, je vous l'avoue, résister à la fantaisie de vous chevaucher un peu dans ce verger, votre dos chargé de la selle d'un palefroy, pour être plus *honnestement assise.* » A quoi ne contraint pas l'amour ? Dans son transport, Aristote se prête à tout, et le voilà chargé de son gracieux fardeau, cheminant à quatre pattes sur le gazon humide de rosée. On se doute aisément que sa malicieuse cavalière le dirige vers la tour où son amant se tient aux aguets. Fière de sa victoire, elle chante ces paroles d'une voix élevée :

« Ainsi va qui amors maine
« Pucelle plus blanche que laine ;
« Mestre musars me soustient,
« Ainsi va qui amors maine
« Et ainsi qui les maintient. »

Alexandre, riant de ce plaisant spectacle, — eh! qui n'en eût pas ri! — se montre soudain à la fenêtre de la tour. « Maître, s'écrie-t-il, que vois-je? Est-ce bien vous qui vous laissez conduire ainsi, oubliant à ce point votre sermon d'hier, et vous abaissant le premier à la condition des brutes? »

Aristote lève la tête et s'arrête stupéfait, mais, malgré son trouble, tire de sa confusion même une nouvelle leçon pour son fougueux élève : « Sire, dit-il, vous dites vrai; jugez donc maintenant si j'avais raison de vous prémunir contre les écarts de votre bouillante jeunesse, quand, malgré la glace des ans, je n'ai pu me défendre des égaremens de l'amour, de cette passion fatale contre laquelle viennent d'échouer en un instant, et mes lumières et ma longue sagesse. » C'est ainsi, dit le poète andelien, que

« Moult s'est rescous (*s'est tiré*) et bel et gent
« Aristote de son meschief. »

Henry n'en convient pas moins avec Caton, que : *turpe est doctori cum culpa redarguit ipsum*,

et conclut enfin son poème par cette prédiction plus certaine que celles de maître Mathieu Lænsberg :

« Veritez est, et je le di,
« Qu'amors vainc tout et tout vaincra
« Tant com cis siècle durera. »

Tel est le fond du Lay d'Aristote, production gothique dont il serait difficile de faire passer, dans notre langage moderne, la grâce et la simplicité.

La Cathédrale de Rouen n'est pas la seule dans les décorations de laquelle ce sujet ait eu l'honneur d'être admis. Nous citerons seulement, pour abréger, et ne pas sortir de la Normandie, celle de Saint-Pierre de Caen, où il occupe le chapiteau d'un des derniers piliers du côté gauche de la nef, partie de l'édifice qui fut construite vers l'an 1308. M. l'abbé De la Rue, qui fournit ce renseignement dans ses *Essais historiques sur la ville de Caen*, donne, dans le même ouvrage, une esquisse de ce bas-relief.[1]

[1] Les chapiteaux de cette même église offrent plusieurs autres sculptures dans lesquelles M. l'abbé De la Rue a reconnu des

Sur un ancien dyptique d'ivoire publié par Montfaucon, et représentant le même sujet, la figure d'Aristote est *bestialisée* par des pattes d'animal qui lui tiennent lieu de bras; derrière

sujets relatifs aux aventures de messire Yvains, de Tristan de Léonois et de Lancelot du Lac, chevaliers de la Table-Ronde. On y en trouve encore un non moins remarquable qui représente un homme enfoncé dans une corbeille qu'une femme attire à elle au moyen d'un cordage ; il est relatif au fait suivant: La superstition et la crédulité du moyen-âge taxèrent beaucoup de grands hommes de magie et de sorcellerie. Virgile était un des plus renommés à cet égard. Quelques écrivains de ces siècles d'erreur rapportent que cet illustre poète ayant demandé un rendez-vous à une courtisane romaine, ne l'obtint qu'à condition qu'il n'entrerait chez elle que de nuit, et de la manière représentée dans le bas-relief. Le chantre d'Énée n'était, malgré son esprit et sa sorcellerie, ni défiant, ni devin. Au milieu de son ascension, la malicieuse courtisane fixe la corde et le laisse suspendu dans sa corbeille. Au point du jour, les Romains accoururent, et c'est à qui raillera l'enchanteur sur sa mystification. Mais, patience, rira bien qui rira le dernier. Voilà qu'en effet, pour se venger des goguenards, Virgile s'avise, quel désappointement pour les gastronomes et les frileux ! de faire éteindre simultanément tous les feux de Rome ; il déclare en même temps qu'on ne pourra les rallumer qu'en en cherchant le principe chez sa moqueuse même, *dans certain lieu* qu'il assure être toujours brûlant. La pauvre femme dut

le philosophe est une tour carrée, de la plate-forme de laquelle il est observé par Alexandre accompagné d'Héphestion.[1]

Je n'abandonnerai pas ce sujet sans avancer quelques conjectures revêtues d'une forte probabilité sur la personne de l'auteur du Lay d'Aristote. Ce poète, dont peut véritablement s'honorer la Normandie, et particulièrement les Andelys, est également auteur du curieux fabliau de la *Bataille des Vins*, et d'un autre

se trouver horriblement occupée, puisque ce feu ne pouvant se communiquer d'un voisin à l'autre, chacun était obligé d'en aller chercher pour son propre compte. Symphorien, Champier et Albert de Eib parlent beaucoup des sortiléges de Virgile, ainsi que Gabriel Naudé dans son *Apologie des grands hommes accusés de magie ;* et Gratien Du Pont, dans ses *Controverses du sexe féminin et masculin*, ouvrage en vers français, imprimé à Toulouse en 1534, rapporte le conte précédent comme *une preuve de la méchanceté des femmes.* Cette extravagante conception figurait dans Notre-Dame de Rouen, à côté du Lay d'Aristote, comme dans Saint-Pierre de Caen, parmi nos stalles supprimées.

[1] *Antiquité expliquée*, tome 3, 2e partie, pl. CXCIV, à la 336e page.

poème intitulé la *Bataille des Sept-Arts.*[1] Je ne sache pas cependant que son nom soit seulement cité dans l'important ouvrage de mon savant confrère, M. Auguis, sur les poètes français du moyen-âge; et, quant aux autres modernes, particulièrement Legrand-d'Aussy, qui ont fait quelque mention des productions de notre trouvère, ils n'ont pu se procurer apparemment aucuns renseignemens biographiques sur sa personne. Ai-je été plus heureux qu'eux à cet égard ? Dans le cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Rouen, on trouvait, sous la date de 1212, et dans une charte de l'archevêque Robert Poulain, sous celle de 1207, un Henry d'Andely désigné comme chantre de la Cathédrale.[2] Je ne balancerais presque pas à croire

[1] On lui doit encore le *Dictié du chancelier Philippe.* (Voir *Essais sur les Trouvères*, de M. De la Rue, t. III, p. 39-40.) A. D.

[2] Plus anciennement, dès 1198, apparaît le nom de Henry d'Andely sur une charte que possède la Bibliothèque publique de Neufchâtel en Normandie : « Testibus.... Henrico de Andeli, « canonicis rothomagensibus.... anno M° C° XC° VIII°. »

A. D.

que ce dignitaire ne soit le même homme que l'on n'a jusqu'alors connu qu'en sa simple qualité de poète.

D'abord, je considère l'identité de temps, de nom et de surnom, et le peu d'importance de la patrie du chantre et du rimeur, dont la faible population, surtout à une époque encore à demi barbare, ne pouvait, que par un bien singulier hasard, produire deux contemporains homonymes, l'un et l'autre d'un mérite remarquable. Mais j'établis mon opinion sur une base plus solide encore : c'est la chasteté d'expression qui règne dans les écrits de notre poète, réserve sur laquelle il a soin d'appeler lui-même l'attention du lecteur. « Je veux, dit-il, en par-« lant de son *Lay d'Aristote*, mettre sans diffé-« rer cette nouvelle en vers, mais avec décence ; « car tout œuvre où règne l'impureté ne peut « être produit à la cour, puisqu'une honteuse « licence en détruit le mérite, en affadit la saveur. « Aussi me garderai-je bien d'en composer de « semblables, et même d'employer un seul mot

« dont je puisse rougir ; je ne le fis de ma vie,
« et jamais je ne le ferai. » Qui sait si ce respect de lui-même ne tenait pas autant à des considérations particulières que l'auteur ne nous fait pas connaître, qu'à sa pudeur naturelle ? Cette délicatesse est, dans tous les cas, d'autant plus extraordinaire, que les écrits des poètes contemporains d'Henry d'Andely fourmillent de traits fort libres (quelquefois même dans des sujets pieux), et souvent de l'obscénité la plus effrontée. Les goûts de cet anglo-normand, qui florissait du temps de Philippe-Auguste, avaient dû cependant se développer sous l'influence des Plantagenet ses premiers souverains, dont aucun, tant s'en faut, ne s'était jamais piqué d'édifier ses sujets par la pureté de ses mœurs. Joignons à cela qu'appartenant, comme nous venons de le dire, à l'époque la plus signalée par les turpitudes des trouvères, époque qui comprend, dans sa durée, chose digne de remarque, le règne du pudique Louis VIII et celui de saint Louis, l'honorable exception

qu'Henry d'Andely sut établir en sa faveur, paraît assez concluante quant à l'identité de ce personnage avec celui que les titres précités revêtent du caractère religieux et de la dignité de chantre de l'église métropolitaine de Rouen.

Cependant, je conviens ici de bonne foi que, depuis la rédaction de cet ouvrage, j'ai remarqué, dans un autre poème d'Henry d'Andely, une ou deux expressions qui, transportées dans notre langage actuel, paraîtraient peu d'accord avec un scrupule tel que celui dont se piquait notre vieux rimeur. J'observerai néanmoins qu'elles ne devaient avoir rien de choquant sous sa plume, puisque long-temps après elles furent employées par Monstrelet et par d'autres graves écrivains, postérieurs même à cet historien.

M. Langlois se proposait de donner, sous forme d'appendice à son ouvrage sur les Stalles, comme formant son complément naturel, les notes suivantes, que mes recherches dans l'ancien chartrier de la Cathédrale de Rouen m'avaient mis à même de recueillir, et que je m'étais empressé de lui communiquer. En les plaçant ici, telles que je les lui avais transmises, sans y rien changer, je ne fais qu'obéir à l'intention qu'il avait lui-même manifestée.

Ces notes sont extraites des registres capitulaires et des comptes manuscrits de la Fabrique.

A. Deville.

APPENDICE.

—



ON lit, dans l'*Histoire de l'Église cathédrale de Rouen*, par D. Pommeraye, au sujet des stalles du chœur de cette église, la phrase suivante : « Pour les chaires, qui ne sont pas « un des moindres ornemens de cette cathé- « drale, ce fut du temps de Guillaume d'Estou- « teville, savoir l'an 1467, qu'elles furent faites.

« Cet archevêque fit faire le trône archiépis-
« copal. » (Page 24.) Farin dit la même chose, et à peu près dans les mêmes termes.

C'est tout ce qu'on savait jusqu'à ce jour sur ce curieux ouvrage du xve siècle, dont malheureusement la partie la plus riche a disparu : (en effet, on chercherait vainement aujourd'hui les dossiers et les dais qui embellissaient ces stalles : on ignore à quelle époque ils ont été enlevés ; quant à la chaire archiépiscopale, elle n'existe plus.) Le court renseignement donné par Farin et D. Pommeraye n'est pas même entièrement exact. Ce fut bien, il est vrai, en 1467 qu'on commença à mettre en place les premières pièces des stalles ; mais on y travaillait depuis dix années, dès 1457, et ce ne fut qu'en 1469, après douze ans d'une tâche non interrompue, qu'elles furent complètement achevées.

C'est ce qui ressort de l'examen des registres capitulaires et des comptes de la Fabrique de la Cathédrale, qui sont conservés en manuscrit dans les archives du Département. On y lit, an-

née par année, le compte détaillé de la dépense, ainsi que les noms des artistes et des ouvriers qui concoururent à l'exécution de ce curieux monument. Ce document, d'un intérêt marqué pour l'histoire de l'art, et pour cette ville en particulier, mérite, ce me semble, de figurer, au moins par extraits, dans la description que vous vous proposez de faire de ce qui nous reste de ces antiques chaires, pour me servir de l'expression du temps : voici quelques détails à ce sujet.

Ce fut un nommé Philippot Viart, *maistre huchier* de Rouen, qui traça le plan et les dessins des stalles et qui fut en même temps chargé d'en diriger l'exécution, à laquelle il coopéra lui-même, suivant l'usage d'alors. Il faut en excepter, toutefois, la chaire archiépiscopale, pour laquelle on fit venir de la ville d'Auxerre un certain Laurent[1] Adam, qu'on qualifie, dans les comptes, de *huchier*, *maistre de l'œuvre de la chaire de monseigneur de Rouen.*

[1] *Laurens*, selon l'orthographe d'alors.

Philippot Viart, ainsi que les huchiers placés sous ses ordres, était payé à tant par jour. Je vois qu'il recevait 5 sous 10 deniers pour lui, et 2 sous 6 deniers pour son aide, qu'on nomme son valet. Les ouvriers avaient depuis 4 sous 6 deniers par jour, jusqu'à 5 sous; le plus grand nombre 4 s. 6 d. Le peu de différence qui existe entre leur paye et celle du chef, prouverait que ceux-ci étaient également habiles dans leur métier.

Il y eut depuis sept jusqu'à quinze et seize huchiers employés; voici leurs noms: Guillaume Basset, Etienne Camus, Ernoulet, Marses, Eustache, Pierre Gamaches, Baudichon, Jean Lefevre, Fiselier, Desmares, Fontaine, Gillepin le Long, Lemarié, Pietrequin, Guernier, Noël Bosseron. On faisait leur décompte toutes les semaines. Ils étaient payés directement, au nom du Chapitre, par la personne commise à cet effet. Leur atelier était établi dans l'hôtel du grand doyen de la cathédrale, qu'on avait loué dans ce but, moyennant la somme de dix-huit livres par an: « hostel,

« manoir, court et jardin, assiz en la paroisse « de Saint-Maclou, d'un costé le petit cimetierre « dudit Saint-Maclou, d'un bout la rue de Mar- « palu, et d'aultre bout la rue Notre-Dame. »

Quant aux sculpteurs, ils étaient rétribués à tant la pièce. Ceux-ci sont désignés, dans les comptes, sous le nom d'*ymagiers*, d'*ymaginiers*, de *tailleurs d'ymages*, ou par toute autre expression analogue. Ils recevaient, pour une statuette, de 20 à 25 sous, mais plus souvent 25. Une seule figure, celle d'un saint Georges, dépassa ce prix; elle fut payée 37 s. 6 d., et ce fut sans doute à cause de sa dimension, car le sculpteur qui l'exécuta recevait habituellement 25 sous pour toutes celles qu'il était chargé de faire. Il se nommait François Trubert. Les ornemens sculptés étaient également payés à tant la pièce. Pour un couple de branches garnies d'épis, en façon de feuilles de choux ou de chardons (ce sont les propres expressions du compte), on donnait 35 sous.

Je crois devoir transcrire ici tous les noms

des sculpteurs qui sont mentionnés dans les comptes. Il est à remarquer que plusieurs d'entre eux étaient flamands. Ce sont :

Pol ou Paoul (Paul) Mosselmen.[1]

François Trubert.

Laurens (Laurent) Ysbre[2], surnommé *Flamenc.*

Gillet Duchastel, dit *Flamen.*

Jehan (Jean) Hermen.

Jehan Laurens.

Gosset Brandrat.

Mathieu Marses (déjà cité).

Pierre Remond.

Lienart.

Laurens Adam.

Les deux sculpteurs dont les noms sont inscrits en tête de cette liste, François Trubert et

[1] Le nom de cet artiste étant flamand, il n'est pas étonnant que celui qui rédigeait les comptes l'ait orthographié de différentes manières ; il l'écrit tour à tour *Mosselmen*, *Mosselamen*, *Mauselemmen*, *Mosselemen.*

[2] Aliàs *Lorin Ysbre*, *Hisbre.*

Paul Mosselmen, sont ceux qui exécutèrent le plus grand nombre de figures.

Je passe au dépouillement des comptes et des registres capitulaires, en suivant l'ordre chronologique; je ne m'arrête qu'aux points les plus intéressans :

1457. 30 septembre. — Commencement du travail des stalles.[1]

» *À Laurens Ysbre Flamenc.*

Pour avoir ouvré VII couples de branches

[1] Dès l'an 1450, le Chapitre avait agité la question de savoir si on substituerait de nouvelles stalles aux anciennes, et l'avait même résolue affirmativement. Il fit venir, quelque temps après, de Basse-Normandie, un ouvrier de réputation, *operarius excellentissimus cathedrarum ecclesiæ*, ayant nom maître Jacques, afin de s'entendre avec lui. Pour lui faire fête, on lui présenta, à son arrivée à Rouen, un gallon de vin, disent les registres capitulaires. Le 17 mars de l'année 1452, le Chapitre passa avec cet artiste un marché à forfait pour la confection de nouvelles stalles, la fourniture du bois comprise, moyennant une somme de 200 écus d'or et l'abandon des vieilles stalles. On voit dans les registres, que cette affaire n'eut pas de suite, sans qu'on en fasse connaître les motifs. Elle ne fut reprise sérieusement que quelques années après.

et VII espis *en façon de feuilles de choux et de cardons au prix de* XXXV s. *le couple garnis d'espis......*

1458. 9 février. — On visite, dans l'atelier, une stalle que Philippot Viart avait terminée, comme devant servir de modèle pour toutes les autres. Geoffroy Richer, maître maçon de la cathédrale, et deux maçons de l'église de Saint-Maclou, qu'on ne nomme pas, sont présens à cet examen.

Une gratification de vingt écus est accordée aux ouvriers, à la suite de cette visite.

1458. 5 avril. — Un des huchiers, nommé Guillaume Basset, part pour la forêt de Lions, afin d'acheter du bois (*du mesrien*), *pour emploier ès voultes des chaires*. Ce merrain avait deux pieds de long, et coûtait 30 sous le cent.

» Mai. — Lienart travaille aux *branches* et *espis*, et *faict ung ymage nomme profete*, *pour servir aux chaires.*

» 2 août. — *Paie a Paoul Mosselemen pour avoir faict* II *ymages.* . . . . xl s.

» 28 juillet. — *Marchié faict à Paoul Mosselamen ymagier par MM..... qu'il doit faire en ymages* XXIIII *apostres et* XXIIII *anges*, *ainsi qu'il est contenu par escript en sa sedule, et aussi ymages en* VI *selletes pour ladicte œuvre et doit avoir pour principal* xlix l. x s. t[s], *et pour le vin du marchié* x s.

Les 10 sous du pot-de-vin lui furent payés le même jour.

L'usage des pots-de-vin était alors assez général. On les donnait quelquefois en nature. Un autre usage avait encore lieu, comme je le vois ici : les ouvriers en maçonnerie recevaient ordinairement, à Rouen, à l'occasion de la fête de l'Ascension, une gratification, qu'on désignait sous le nom de *Mouton de l'Ascension*. Les ouvriers huchiers des stalles l'ayant aussi réclamée, elle leur fut accordée; voici ce que porte le compte pour l'année 1457-1458 :

« *Pour le mouton de l'Ascension qu'ils demanderent avoir comme les machons de l'œuvre et par l'ordonnance de MM....... leur fut baillé par manière de don et non par coustume* xv s. »

1461. — François Trubert, *ymagier*, commence à travailler aux stalles. Le Chapitre passe marché avec lui à raison de 25 sous par figure. Voici celles qu'il exécuta de 1461 à 1462.

Une Annonciation. (Notre-Dame et un Ange).

Une sainte Catherine.

Une sainte Agnès.

Un saint Barnabé.

Un saint Martial.

Un saint Thomas.

Une Madeleine.

Une sainte Geneviève.

Un saint Augustin.

La sainte Trinité.

Un Docteur de l'Église.

1462. Avril. — Marché avec Paul Mosselmen, à raison de 20 sous par figure.

Il livre les quatre suivantes :

Saint Philippe.

Saint Jean l'Évangéliste.

Saint Jacques-le-Mineur,

Saint Pierre.

» — François Trubert livre un saint Georges, qui lui est payé, comme je l'ai indiqué plus haut, 37 s. 6 d. ; et, au prix convenu de 25 sous, un saint Grégoire, un saint Ambroise, et les Vertus théologales : la Force, la Prudence, la Justice, la Tempérance, la Foi, l'Espérance, la Charité.

Onze autres figurines sortent encore de son fécond ciseau ; ce sont : l'ancienne Loi, la nouvelle Loi, sainte Barbe, saint Cosme, saint Damien, saint Denis et ses deux compagnons, saint Clément, et quatre anges (*angeles*) pour mettre *aux souspentes des chaires*.

1462. — Paul Mosselmen exécute six nouvelles

figures : Abraham, David, saint Mathieu, saint Marc, saint Luc et saint Adrien (saint André.)

Toutes ces figures devaient faire partie des dais; il n'en reste plus une seule.

1463. — On décide qu'il sera *fait deux petits pinacles sur les ymages des chaeres.* L'ordre en est donné à Philippot Viart.

Le Chapitre, qui s'était déjà plaint de celui-ci, *l'ajourne et l'apointe* à raison de la lenteur qu'il apportait à l'exécution des stalles.

1465. — On commence à travailler à la chaire de l'archevêque. Il est dressé un compte à part de la dépense pour cet objet. [1]

[1] On n'avait pas attendu si long-temps pour s'occuper de la chaire archiépiscopale. En effet, je trouve, sous la date du mois de décembre 1459, Jehan Lefiselier, travaillant *aux pilliers de la chaire de Monseigneur*. Mais le plan de cette chaire n'ayant pas été trouvé assez riche, et attendu que le cardinal d'Estouteville, à qui elle était destinée, avait fourni une somme notable pour sa confection, on la fit recommencer, pour en avoir une *aussi riche*, *aussi complète et aussi belle*

» — Paul Mosselmen fait *troys lampetes pour metre dessoubz les pilliers soubspendus des chaeres.*

» — Il en exécute quatre autres, au prix de 20 sous pièce, comme les premières; plus, un Moïse, un saint Etienne, un saint Laurent, et un prophète Elie, toujours au même prix.

» 19 novembre. — Le Chapitre, trouvant que le travail avançait lentement, prend le parti d'envoyer en Flandre et autres lieux, pour recruter des ouvriers, le huchier Guillaume Basset, le même qui avait été

que possible : « *Conclusum quàm cathedra nova fienda pro domino archiepiscopo Rothomagi fiat ditior, plenior, et excellentior quam fieri possit, attento maximè quam ipse dominus archiepiscopus et dominus cardinalis de Estoutevilla plura de bonis suis elargitus est pro facturâ illius cathedræ.* » Aussi, soit qu'on fût mécontent du plan donné par Philippot Viart, soit pour ne pas le distraire du travail général des stalles qu'on trouvait marcher avec lenteur, fit-on venir de la Bourgogne le huchier Laurent Adam, ainsi que je l'ai dit plus haut, pour lui confier exclusivement l'exécution de la chaire archiépiscopale.

chargé d'acheter du bois dans la forêt de Lyons. Son voyage dura vingt jours. Le compte de la Fabrique nous donne le nom des villes qu'il parcourut :

» — *A Guillaume Basset, huchier, pour avoir esté à Apville* (Abbeville), *à Montreuil-sur-la-Mer, à l'abbaye de Fécamp, à Hedin, à Brusselles en Breban, à Nyvelle en Breban, à Lisle en Flandres, à Tornay, à Arras, à Amyens et en plusieurs lieux, pour trouver et avoir des ouvriers de hucherie, pour abregier l'œuvre des chaeres, etc.*

1466. Mai. — Le chapitre fait venir à Rouen Nicolas Lechevalier, *huchier de la paroisse de Andely*, pour avoir son avis sur les mesures à prendre pour hâter la confection des stalles.

» 2 juin. — Une commission est nommée à l'effet de sommer Philippot Viart de placer la plate-forme des chaires : « In facto « cathedrarum ad properandum, acceleran- « dum, et cogendum Philippum principa-

« lem artificem, quam habeat situare pla-
« tam formam sunt commissi, etc. »

(*Regist. capitul.*)

Huit jours après, le 10 juin, le Chapitre menace de toute sa sévérité Philippot Viart, s'il ne presse la besogne.

Dans l'intervalle, Paul Mosselmen livre deux figures, dont un saint Vincent.

1467. 10 mars. — Nouvelle délibération du Chapitre, qui ordonne que la plate-forme, qu'on annonce devoir être prête dans le mois, sera mise en place le lundi après la Quasimodo (le 6 avril), et que, durant l'opération, des messes seront dites au maître-autel et dans les chapelles du Saint-Esprit et des Innocens.[1]

» Avril. — Les maçons commencent à asseoir les stalles.

[1] Ces deux chapelles sont placées dans le transept droit. Celle des Innocens porte aujourd'hui le nom de grand Saint-Romain ; c'est la plus voisine de la porte méridionale.

» 3 septembre. — Philippot Viart est mandé devant le Chapitre assemblé. On le menace du bras séculier, « *auctoritate justiciæ sæcularis* », s'il ne va pas plus vite.

Quant aux ouvriers, le Chapitre est tout disposé à les remercier : les maîtres de l'œuvre sont autorisés, s'ils le jugent convenable, à en aller chercher ailleurs : « *Dando eis licentiam ire aliàs.* »

1467. — Gillet Duchastel, qualifié de *tailleur de ymages et de feuilles de machonnerie*, travaille aux sculptures de la chaire archiépiscopale, sous Laurent Adam. Plus tard, il fit, pour 40 sous, onze *ymages en bois pour placer aux croches des chaires.*

Mathieu Marses est cité, à la même époque, comme occupé aux *dossiers*, *feuilles* et *poupées* des stalles.

» 24 octobre. — Le Chapitre, dans l'espoir de donner plus d'activité aux travaux, en renouvelant le personnel d'une partie des ouvriers, prend la résolution de subs-

tituer à plusieurs d'entre eux des huchiers de Rouen, et de donner l'ouvrage à la tâche en ville, au lieu de payer à la journée comme cela avait eu lieu depuis le commencement des travaux. On cite, parmi ces nouveaux ouvriers, un Hennequin d'Anvers, Guerard le jeune, Jean Lebrun, Jean Glasset. Les ymagiers ne furent pas compris dans cette mesure. Philippot Viart et Jean Hermen sont seuls autorisés à continuer d'occuper l'atelier. Ce dernier travaillait alors aux *poupées de la chaire archiépiscopale.*

1467. — Jean Laurent reçoit 50 sous pour avoir taillé deux poupées et onze *feuilles en ouvrage de machonnerie aux chaeres.*

» —Paul Mosselmen livre 2 *lampetes*, qui lui sont payées 40 sous les deux.

» 24 novembre. — Nouvelles menaces contre Philippot Viart.

1468. 19 janvier. — Le Chapitre prend le parti

de renvoyer Philippot Viart, et de l'expulser lui, sa famille et ses meubles, de la maison de l'atelier. Il décide en même temps qu'il sera exigé de lui caution pour la communication de ses plans et dessins, et qu'on demandera sa mise en prison et la saisie de ses biens.

Voici les termes mêmes de la délibération ; elle est rédigée en latin :

« In materiâ cathedrarum conclusum fuit « quam Philippus, qui à longo tempore « habuit onus componendi cathedras, licen- « cietur et privetur ad hujusmodi onere, ac « ponatur et familia sua unà cum bonis « suis extra domum quam inhabitat, et « exequatur ipsius conclusio auctoritate « justitiæ sæcularis et aliis viis possibilibus, « arresteturque prisionarius et bona sua. « Det quoque cautionem de ostendendo « contractus *les traictz et les poins subtiz* « *des principales pieces*, et ad hoc faciendum « fuit commissus, etc. »

Je suis porté à croire que la partie la plus rigoureuse de cette décision ne reçut point son exécution, et que le pauvre Philippot Viart ne fut pas privé de sa liberté; mais il est certain, du moins, qu'il fut mis hors de l'atelier et chassé honteusement. Telle fut la récompense des travaux de cet artiste. En admettant que le reproche de lenteur, que lui adressait le Chapitre, ne fût pas sans quelque fondement, devait-on se montrer si rigoureux envers lui, surtout au moment où, après un travail non discontinué de plus de dix années, il allait mettre la dernière main à son ouvrage? En effet, dès l'année suivante (1469), tout fut terminé, et les membres du Chapitre purent s'asseoir avec orgueil sur ces riches boiseries, sous ces dais si élégans, dûs au génie et aux sueurs de ce même artiste qu'ils venaient de condamner à la misère et aux verroux.

Relevé de la dépense générale des Stalles, année par année, de Saint-Michel en Saint-Michel, d'après les comptes de la Fabrique.

CHAIRES DU CHOEUR.

De 1457 à 1458..	431 #	7 ʃ	» ꝺ
1458 à 1459[1].	476	»	»
1459 à 1460..	521	11	4
1460 à 1461..	464	2	4
1461 à 1462..	623	1	4
1462 à 1463..	618	10	5
1463 à 1464..	524	9	2
1464 à 1465..	479	18	6
1465 à 1466..	693	9	9
1466 à 1467..	530	5	2
1467 à 1468..	618	8	6
1468 à 1469..	980	8	11
Total.....	6961 #	12 ʃ	5 ꝺ

CHAIRE ARCHIÉPISCOSPALE.

De 1465 à 1466.	110 #	13 ʃ	6 ꝺ
1466 à 1467.	128	8	6
1467 à 1468.	256	8	»
1468 à 1469.	216	15	10
Total.....	712 #	5 ʃ	10 ꝺ

Chaires du Chœur...........	6961 #	12 ʃ	5 ꝺ
Chaire archiépiscopale........	712	5	10
Montant de la dépense générale.	7673 #	18 ʃ	3 ꝺ

[1] Le registre de l'année 1458-59 manque, mais j'ai cru pouvoir indiquer le montant de la dépense, en prenant la moyenne des deux années intermédiaires.

CHAIRE ARCHIÉPISCOPALE.

—

J'ai pu recueillir quelques faits qui se rattachent à la Chaire archiépiscopale, la plus importante et la plus célèbre de toutes. Je les emprunte aux mêmes registres capitulaires et aux archives de la ville. Je me borne à les transcrire, à titre de renseignemens :

30 avril 1576. « Veu que sabmedy, ung meschant et malheureux garçon, aagé de traize ou quatorze ans, estoit allé faire son immondice dedens la chaire archiépiscopale estant dedens le chœur de l'église; veu aussy que chacun jour, les femmes se vont mectre dans ladicte chaire pendent qu'on faict et célèbre le divin service, il a esté ordonné que lad. chaire sera close aux despens de monseigneur le cardinal [1], pour ce que la fabrique est bien paouvre. »

[1] Charles I, de Bourbon.

1654. « M[rs] les intendans de la fabrique sont « priez de authoriser de faire ouvrir la « chaire de monseig. l'archevesque, du costé « des chaires du chœur, laquelle toutefoys « ils feront fermer de costé et d'autre pour « empescher que le peuple n'y entre confu- « sément lorsque mondit seigneur n'offi- « ciera. »

1655. L'archevêque [1] demande au Chapitre « de « lui accorder un prie-dieu pour mettre « devant luy, lorsqu'il va au sermon, affin « d'avoir plus grande commodité de se « mettre à genoux. » Le Chapitre en ayant délibéré, charge les intendans de la Fabrique « de faire faire un prie-dieu pour « mestre devant la chaire de mondit seign[r] « lorsqu'il ira au sermon. »

La chaire archiépiscopale devait être soumise à de plus rudes atteintes que celles qu'elle avait eues à subir en 1654, et même en 1576. En

[1] François III, de Harlay.

1793, un *meschant* et *malheureux garçon* lui porta un coup plus funeste. On était alors dans toute l'effervescence de la tourmente révolutionnaire.

Le 11 février 1793 (an II) un membre de la Commune, que je ne nommerai pas, et qui avait remplacé son nom peu sonnant alors (car il y avait du *de* et du *Saint* dedans), par celui de Robert, fit une motion libellée de sa main, qui commençait ainsi :

« Citoyens administrateurs,

« Tout ce qui s'offre d'incivique dans la cité ;
« tout ce qui blesse matériellement les regards
« du patriotisme et de l'égalité, provoque à juste
« titre la censure et doit armer la réforme, la
« surveillance de l'administration.

« Il n'existe plus, il ne doit plus exister de
« *thrône en France*, sous quelque dénomination
« que ce puisse être ; et tout ce qui peut en
« retracer l'image, en rappeler le souvenir, doit

« être proscrit irrévocablement, sans retour et « sans exception. »

Après quelques phrases sur ce thême, le membre continue et s'écrie :

« Cependant, citoyens, le croiriez-vous ? il « existe encore un *thrône* surmonté d'un dais « ou baldaquin dans le lieu le plus apparent, « le plus remarquable de cette ville !......... » Vous voyez venir notre homme; c'est le trône archiépiscopal qu'il dénonce; il avait lu quelque part qu'on donnait quelquefois, par figure, ce nom à la chaire de nos archevêques. Ce mot de trône fit un effet prodigieux, bien entendu, dans le sein de la Commune. La destruction de la pauvre chaire fut immédiatement votée. Pour qu'il ne restât aucun regret aux bons habitans de Rouen, le motionneur avait eu soin d'ajouter, en terminant sa harangue :

« S'il subsiste encore aujourd'hui (le trône), « nous ne le devons qu'au despotisme » (que dites-vous, ici, du mot despotisme ?) « au

« despotisme d'une Fabrique qui s'est toujours
« constamment opposée à sa destruction,
« parce qu'elle considérait cette production
« maussade des siècles d'ignorance et de bar-
« barie, comme un chef-d'œuvre des arts et du
« goût, précieux à conserver ! »

La Commune, pour ne pas rester en arrière de la délicatesse artistique de l'homme à la motion, formula ainsi le début de son arrêté :

« Considérant que ce monument gothique
« blesse également, et le bon goût, et les prin-
« cipes de l'égalité. » Etc.

Un membre de la Commune, un sieur Roger fils (lui, on peut, on doit le nommer), s'opposa seul à la motion ; il protesta le lendemain contre l'arrêté. Savez-vous ce qui en arriva ? A peu de temps de là, le citoyen Roger fils était accusé d'incivisme (on n'osa pas ajouter de bon goût), expulsé de la commune, et jeté en prison.

Le 19 février, le Conseil général du département, à l'unanimité, approuva l'arrêté de la Commune et ordonna sa mise à exécution.

C'est ainsi que, à l'aide d'un mauvais jeu de mots, et pour satisfaire au *bon goût*, fut condamné et brisé, au XVIII[e] siècle, ce chef-d'œuvre des arts du XV[e].

A. DEVILLE.



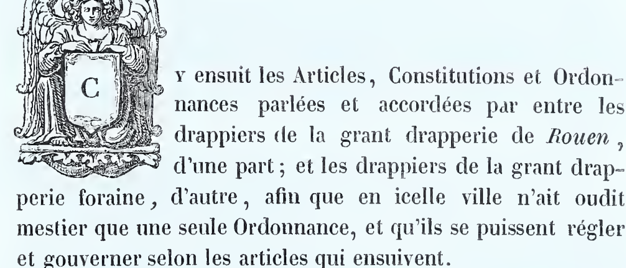
NOTES COMPLÉMENTAIRES.

Statuts

DES

DRAPIERS DE ROUEN.

1424.



Cy ensuit les Articles, Constitutions et Ordonnances parlées et accordées par entre les drappiers de la grant drapperie de *Rouen*, d'une part; et les drappiers de la grant drapperie foraine, d'autre, afin que en icelle ville n'ait oudit mestier que une seule Ordonnance, et qu'ils se puissent régler et gouverner selon les articles qui ensuivent.

(1) *Premièrement*. Que aucun drappier ou drappière de ladicte drapperie, ne pourra faire ne faire faire drap ou draps en ladicte ville et banlieue de *Rouen*, se ce n'est de france laines ou peleures meslées ensemble, ou chacune par soy, sans ce qu'il y mette aiguelins, penez, bourres, sourtontures, estain batart ou laines deffendues.

(2) *Item.* Lesdictes france laines et peleures, pevent et pourront estre mises en œuvre, soit blance ou tainte, selon la voulenté du drappier ou drappière à qui ce appartiendra; c'est assavoir, en graine d'escarlatte, voide, garence, vaude, escorce ou racine de nouier, selon les couleurs qu'ilz vouldront avoir, et les pevent ou pourront mesler ensemble ou faire teindre chascune par soy, comme dit est; se s'aucuns des dessusdis vouloient faire ou faire faire mabréz, ilz y pourront mettre ou faire mettre de la tainture de Bresil, sans préjudice; et doivent estre toutes icelles laines ensayniés de clair saing ou burre; sans y mettre autres gresses.

(3) *Item.* Et ne pourra aucuns ou aucunes dudit mestier, ou autres, faire ou faire faire drap ou draps de quelque longueur ou essence que ce soit, à moins de compte de xviiie filz de largeur, mais à plus grand nombre pourra l'en bien faire jusques à xx ou xxiie ou plus, et se estaing foissonne, eulx pourront mettre au dessus des nombres dessusdis, sans préjudice.

(4) *Item.* L'en pourra faire et faire faire draps en xvie filz de largeur, de menues laines et sourtontures, lesquelz n'auront à l'un des costez du drap ou draps que un cordel, en différence des bons et loyaulx draps, et ne les pourra l'en faire taindre pour estre mis ne exposez en vente, sur peine de forfaicture.

(5) *Item.* Que les grans draps d'icelle drapperie, tendront de xxv à xxvi aulnes, et le demi-drap de xii à xiii aulnes de drap escru, lesquels draps, quant on les vouldra mettre à la poulie, seront veuz et visitez par deux des gardes d'icellui mestier de drapperie : et n'y pourra estre mis drap entier, s'il ne contient xvii aulnes du moins, et le demi-drap huit aulnes et demie du moins; et ou cas que le drap entier ne contendra xvii aulnes, et le demi-drap huit aulnes et demie du moins, ilz seront venduz mouillez et retraiz; et se aucun veult faire drap entre drap et demi-drap, il sera tenu mettre au bout du

demi-drap, une boutière ou passe, laquelle passe, ou cas que ledit drap sera mis à la poulie, sera ostée et vendue moullée et retraicte ; et ou cas que aucun fera drap au-dessoubz de la moison dudit demi-drap, faire le pourra, pourveu qu'il sera vendu moullié et retrait.

(6) *Item.* L'en pourra faire draps de plusieurs fillez et couleurs, bons et loyaulx, ourdiz et meslez bien et loyaument, et tixus de traymes bonnes et loyaulx, pourveu que le drappier ou autres n'en pourra faire par chascun an de telle essence que dix aulnes de drap escru, et sera taint en tainture bonne et loyale; et se en oultre estoit trouvé que plus en feissent, ilz l'amenderont de xl sols au Roy notre seigneur, et se la traime fault, et l'en y mette traime de mendre valeur, l'en y sera tenu de mettre abroquement à travers ; et s'il estoit ainsi qu'il y eust deffaulte de laine de la valeur de 11 sols moins pour aulne que le drap, il sera coupé par les Boujonneurs et pour chascune coppe sera payé cinq sols d'amende au Roy.

(7) *Item.* Seront les drappiers ou autres, tenus de apporter leurs draps tout escrus au séel, ainsi comme anciennement il a esté accoustumé, pour estre veuz et visitez par les maistres dudit mestier, afin qu'ilz soient bons et de bonne façon ; et ne pourra nul moullier les draps dessusdis, jusqu'à ce qu'ilz soient scelléz tous escrus, ou qu'ilz ayent prins congié aux Boujonneurs de les esbrouer seulement, sur paine de cinq sols d'amende pour chascune fois que l'en sera trouvé faisant ou avoir fait le contraire, à appliquer au Roy.

(8) *Item.* Et se aucun drap estoit barré au long du drap d'estain par aucune avanture, cellui à cui le drap seroit, sera tenu le faire taindre, pour aonnier, en bonne couleur et loyal, sans préjudice.

(9) *Item.* Se il y a aucun drap où il y ait barre ou saye à travers, pourveu qu'il n'en ait en ung grant drap plus hault de quatre, et ou demi drap de deux, et l'autre à l'équipolent,

le marchant acheteur ne sera tenu de rabattre que XII deniers pour chacune raye, et sera tenu cellui à qui le drap sera, de mettre un signe de fil blanc, en la lisière du drap, à l'endroit de chacune barre, à la congnoissance du marchant, soit à drap sur laine ou retrait, sur peine de cinq solz d'amende pour chacune barre, à appliquer au Roy.

(10) *Item.* Nul de la drapperie ou autre ne pourra faire taindre drap ne laine en tainture deffendue ; c'est assavoir, en seul ou moulée, sauf que s'il estoit aucun seigneur ou bourgeois qui feust trespassé, ses amis où parents pourront bien faire taindre draps, en telle couleur qu'il leur plaira, sans préjudice, pourveu que ce soit pour faire aumosne pour le trespassé.

(11) *Item.* Se aucun maistre ou ouvrier desdis mestiers, soit de tistre, fouler, lanner, et tondre, ne font leur mestiers bien et loyaument, et ilz soient trouvés en aucune faulte de non avoir bien ouvré, ilz l'amenderont à cellui à qui la faulte sera faicte, par le regard et ordonnance des Boujonneurs.

(12) Et ne pourra nul maistre du mestier de tistre, avoir en ladicte ville de *Rouen*, que un apprentiz, lequel servira son maistre par l'espace de trois ans entiers ; et sera mené le dit apprentiz par deux des Boujonneurs, l'un lanneur et l'autre tiesserran, devers Justice, pour faire le serement de servir bien et loyaulment, et de garder les ordonnances du dit mestier ; et paiera dix solz pour vin à ceux qui l'amenerront faire ledit serement : et ne sera tenu le fils d'un maistre dudit mestier ou ouvrier, de servir ; et pourra demourer chez un maistre avec un apprentiz, sans préjudice ; et paiera cinq solz pour vin pour estre mené au serement ; et laisseront ceulx du mestier de tistre, à ouvrer à heure de complie, en peine de cinq solz d'amende au roy, pourveu qu'il n'ait oy sonner complies, dont l'en sera creu par serement, ou se l'en ne lui avait annoncé.

(13) *Item.* Un maistre dudit mestier de lanner, fouler et tondre, ne pourra avoir que un apprentiz pour apprendre les trois mestiers, lequel sera tenu servir trois ans pour avoir la franchise et liberté desdis trois mestiers; et se aucun lanneur de ladicte ville, veult avoir la franchise de tondre, il l'aura pour servir un an; et semblablement, s'aucun tondeur d'icelle ville veult avoir la franchise dudit mestier de lanner, il sera tenu servir un an, et de fouler semblablement un an; et seront menez devers Justice, comme dit est, pour faire le serement selon le contenu en l'article précédent: sauf qu'un filz de maistre ou ouvrier ne sera tenu servir, mais paiera cinq sols pour vin à ceulx qui le menront au serement; et pourra demourer chiez un maistre avec un apprentiz, sans préjudice; et avec ce lesdis maistres pourront avoir un varlet apprentiz sur la dernière demie-année desdis trois ans, sans préjudice.

(14) *Item.* Que tous ouvriers estrangiers et vacabons Tisserans, Foulons, Lanneurs ou Tondeurs, pourront ouvrer en la ville de *Rouen*, pourveu qu'il appert qu'il ait servi par l'espace de trois ans; et aussi que lesdis drappiers de *Rouen* puissent semblablement labourer en leursdictes apprinses, et qu'ilz soient de bonne et loyal apprinse, ou de ville où il y ait serement ou Jurez, ou qu'ilz aient servy bien et loyaument pour avoir apprins lesdis mestiers ou aucuns d'iceulx: et pourront iceulx estrangiers ouvrer en icelle ville par huit jours ouvrables, sans préjudice, ne paier aucun vin; mais se plus y veulent ouvrer, ou demourer pour ouvrer, ilz seront menez devers Justice par deux des Boujonneurs, pour faire le serement de garder les Ordonnances; et après ce, seront tenuz paier dix solz à ceulx qui les y auront menez, et dix solz à l'église où il demourra, et XL solz à boire aux ouvriers dudit mestier: et s'il estoit ainsi que aucun maistre ou ouvrier n'eust servy que deux ans, et après eust labouré dudit mestier cothidiennement l'espace de deux ans après, il ne seroit tenu servir; et s'il a servy deux ans en ville de loi, il servira la tierce année en ladicte ville.

(15) *Item.* Chacun maistre ou ouvrier des mestiers dessusdits, qui ont fait le serment en la ville de *Rouen*, au-devant de cest présent an mil cccc et xxiii, seront tenuz pers et compaignons, sans ce qu'on leur puisse demander ou faire demande d'aucun vin, et n'en seront tenuz d'en paier en aucune manière; sauf que s'aucun n'a esté autrefois en l'office de Boujon, il paiera le vin à son plaisir au regard des IIII Boujonneurs de la semaine dont il sera, et non plus.

(16) *Item.* Tous les maistres et ouvriers desdis mestiers, pourront avoir en leur hostel, mestier à tistre, vesseaulx à fouler, table à tondre, et tous autres habillemens appartenans au mestier de drapperie, sans préjudice; et aussi pourront avoir lasmes meslées à messes de fer ou d'estain ou autres, pourveu qu'ilz soient de bonne et loyal assiete, et Boujon anciennement acoustumé en la drapperie de *Rouen;* et s'il estoit aucun maistre ou ouvrier desdis mestiers qui voulsist estrecher la lame de xx ou de xxii cens, il le pourra faire sans préjudice; c'est assavoir, celle de vint en l'assiete de xix ou de xviii sans diminucion de compte, et celle de xxii ou de xxiiii à l'équipollent; et pourront les ouvriers dudit mestier de tistre, empeser leur œuvre de fleur de froument, et non d'autre chose, pourveu que ce soit œuvre mauvaise à faire et à ouvrer, et ce ne pourra faire sans le congié de cil à qui le drap sera; et aussi pourront mettre ou faire mettre en un drap qui sera de fort euvre à fouler, sunt ou lye de vin, ou autre chose prouffitable pour le drap, par en prenant semblablement congié à cil a cui icellui drap sera, et se pourra l'en bouer par tant de foiz comme bon semblera à faire, et menront lesdis maistres et ouvriers leurs eaux bien et deuement.

(17) *Item.* Tous ceulx des mestiers dessusdis, qui vouldront lever en leurs hostelz ouvroirs pour ouvrer et labourer d'aucuns desdis mestiers, paieront pour vin dix solz aux ouvriers dudit mestier.

(18) *Item.* Nul drappier ne autre, ne pourra porter ne faire

porter ses draps tistre, fouler ne lanner hors de ladicte ville et visitation du Boujon de *Rouen*, mais devront estre foulez, tissus et apprestez en ladicte ville et par les ouvriers d'icelle ville, sur peine de cent solz pour drap, et le demi-drap à l'équipolent, à appliquer au Roy ; et si devront tous lesdis draps de ladicte ville, estre foulez de la terre de la terriere de ladicte ville, et par les ouvriers dessusdiz, sur peine de cent solz d'amende pour grant drap, et le demy à l'equipollent : laquelle amende appartient à la ville de *Rouen*, à cause de la terriere que ladite ville tient du Roy nostre seigneur.

(19) *Item.* Tous ceulx de ladicte drapperie et autres, doivent et pourront avoir, pour dix deniers de terre blance pour fouler un drap, et le demi-drap à l'équipolent ; et si doivent avoir sept mottes de terre rouge à l'eschantillon de la terriere, et dont les Boujonneurs ont et gardent autel eschantillon par devers eulx, pour un denier, si comme anciennement a esté acoustumé pour curer, fouler et nectoyer leurs draps.

(20) *Item.* Que nul homme de ladicte drapperie ne autre, ne pourra mettre son drap en hale, jusques à ce qu'il ait esté rapporté en l'ostel du Séel, pour estre veu et visité s'il est bien et loyaument apresté, sur peine de cinq solz à appliquer au Roy pour amende, se ce n'est par le congié des Boujonneurs ou d'aucuns d'eulx ; et avec ce, auront les Boujonneurs desdis mestiers à veoir et visiter sur tous les draps teins ou à taindre de leurdictes drapperie en ladicte ville et visitacion, pour les grandes fraudes et malices qui y pourroient estre commises, se ilz estoient exposés en vente sans visitation.

(21) *Item.* Nul ne pourra poulier ne faire poulier draps tonduz au travers, si ce n'est par le congié des Boujonneurs ou d'aucun d'iceulx, sur paine de cent solz d'amende, et le demy à l'equipollent, à appliquer au Roy; ne nul drap s'il n'a ses deux chiefs entiers, se ce n'est par le congié des Boujonneurs, sur peine de XL solz d'amende pour drap, et le demy à l'equipollent, à appliquer au Roy ; et s'aucun ouvrier estoit trouvé

faisant ou avoir fait le contraire, il l'amenderoit pour chacune fois de dix solz, à appliquer comme dessus; et s'il estoit ainsi que aucun drap rompist en poulie, par aucune avanture, à quelque endroit que ce feust, l'en le pourra recoudre de fil blanc, sans rentraire, et sans préjudice, et ne pourra le marchant achaiteur rabatre pour chacune rompure que v solz, et sera signée ladicte rompure à l'endroit de la lisiere, de fil blanc à la congnoissance du marchant; et ne pourra nul avaler son drap en la poulie plus aval que son compte, au merc [*selon la marque*] du Boujon, qui sera sur ce ordonné, sur peine de cinq solz d'amende au Roy; et s'il estoit ainsi que aucun Tisseran eust aucun drap en poulie, il l'en pourra oster, s'il lui plaist et broissier sans cardon, et aussi le pourra aider à soustenir et mettre en poulie, tant qu'il soit long et non plus.

(22) *Item.* Tous les ouvriers des mestiers dessusdis, entreront en besoingne à heure deue et acoustumée en ladicte drapperie, et prendront leurs heures en la manière acoustumée selon la grant drapperie, et laisseront tous lesdis ouvriers journeeurs euvre à heure de Complie, et semblablement laisseront œuvre la vigile de Noël, Toussains, et toutes les festes de Nostre-Dame, à heure de Nonne.

(23) *Item.* Que les bourgeois, manans et habitans de la ville et banlieue de *Rouen*, qui ne sont de mestier mécanique où il y ait Gardes et Jurez, pourront drapper et faire drapper en semblable manière que lesdis drappiers, et apporter audit Séel leurs draps, pour savoir se ilz sont bons et loyaulx, ouquel cas ilz seront séellez dudit Séel; et au regard de ceulx qui sont du mestier mécanique où il a Gardes et Jurez, ils pourront drapper à la lisiere ancienne et acoustumée : sauf et réservé d'y pourveoir autrement, parties oyes, se mestier est, et tout sans préjudice.

(24) *Item.* Tous Teinturiers, tant de voide, garance que autres, ne pourront drapper ne faire drapper en la ville et banlieue de *Rouen*, pour ce que les Ordonnances de l'une et

de l'autre drapperie faictes d'ancienneté le portent, et pour les grant fraudes, malices et mauvaistiez qui en ce pourroient estre commises.

(25) *Item.* Semblablement ne pourront aucuns courtiers de draps ou laines, drapper en ladicte ville et visitacion, pour les grans fraudes et malices qui en ce pourroient commettre, sur paine de forfaicture ; et auront iceulx courtiers de draps trois deniers pour chacune aulne de drap, excepté de la demi-graine, dont ilz auront six deniers pour aulne, et d'escarlate pour XII deniers ; desquels salaires de courtage appartient à la ville de *Rouen*, le tiers, et le surplus ausdis courtiers, ainsi que anciennement a esté acoustumé ; et se paiera icellui tiers à ladicte ville par la main d'iceulx courtiers, ainsi qu'il a esté acoustumé; et se plus en demandent ou s'efforcent d'en prendre, ilz l'amenderont de cent solz, à appliquer à la ville de *Rouen ;* et aussi ne pourront iceulx courtiers estre marchans desdictes marchandises de draps et laines, sans avoir maistre à qui icelle marchandise conviegne, sur paine de forfaire son Office; et aussi ne pourront iceulx courtiers mener marchans ès hostels desdis drappiers ne autres de ladicte ville, ne eux-mesmes y aler pour faire fait de marchandise, aux jours de jeudy ne de vendredy, fors en plain marchié; mais les y pourront bien mener après le marchié dudit vendredy passé, et non autrement, sur ladicte paine; et se le marchant vendeur paie audit courtier pour courtaige plus que les pris dessusdis, il l'amendera de LX sols tournois ; et se paiera le marchant vendeur, s'il lui plaist, par la main dudit marchant acheteur et non autrement.

(26) *Item.* Et aussi seront tenus iceulx courtiers, aulner bien et loyaulment, ainsi qu'il a esté acoustumé, et selon la chaine à ce ordonnée, et se aucun est trouvé faisant ou avoir fait le contraire, il sera privé de son office.

(27) *Item.* Que nulz hostes, courtiers, ne autres participans ausdis courtiers, ne seufrent que les marchandises dessusdictes

soient emportées hors de leurs hostelz, jusques à ce que les marchans vendeurs soient à plain paiez et contentez de leurs-dictes marchandises; sur paine d'être sur eulx recouvert, sans aucun procès, la valeur d'icelle marchandise.

(28) *Item.* Les varlez de drapperie, seront tenuz paier x solz pour laveure de piez, aux ouvriers qui en celle présente heure seront en ladicte foulerie; et quant ilz seront quictes, tant de tistre, fouler, lanner que tondre, et auront faict le service bien et loyaument, ledit Tiesserran paiera, pour sa boisson d'icellui mestier, aux maistres et ouvriers dudit mestier, et deux des Boujonneurs de l'année, LX solz, desquelz seront paiez XX solz aux Trésoriers de l'Eglise où le maistre sera demourant au temps que ledit apprentiz sera alloué, pour le prouffit d'icelle Eglise, et les XL sols seront convertis à boire aux dessusdis maistres et ouvriers, desquels maistres et ouvriers y aura XII, et s'il est Foulon, Lanneur ou Tondeur, il paiera IIII livres, dont XX sols seront appliquez à l'Eglise, comme dit est, et les LX sols à boire; et seront XXIII desdis trois mestiers; et s'il n'est que de l'un d'iceulx trois mestiers, il ne paiera que LX sols, dont XX sols seront à l'église, comme dessus, et le surplus en boisson à XIII d'iceulx ouvriers, et des deux mestiers à l'équipollent; et un fils de maistre ne sera tenu paier que X sols pour toutes choses à la Paroisse dont il sera natif, sans aucune autre chose paier, pourveu qu'il soit de la ville de *Rouen;* et s'il estoit filz de maistre ou ouvrier, jasoit et qu'il fust natif hors de ladicte ville, si sera-il quicte pour paier X sols à la Paroisse où il sera demourant, pour le temps qu'il vendra demourer en ladicte ville.

(29) *Item.* Quant iceulx varlez yront premiere foiz à la place pour gangnier leur vie, ilz seront tenuz paier ce qu'ilz gangneront pour icellui jour tant seulement, aux ouvriers avec lesquelz ils auront besongné pour icellui jour.

(30) *Item.* La plaine escarlate devra porter deux seaulx, et ne se pourra passer sans estre visitée par les XXIII Boujonneurs

de l'année, ou la plus saine partie d'iceulx; et semblablement nulz draps blancs ne pourront estre tains en tainture de voide, se ilz ne sont après tains en tainture bonne et loyale, comme brun, vert ou brunette : en paine de XL sols d'amende, à appliquer au Roy nostre seigneur.

(31) *Item.* S'aucun maistre desdis mestiers ou d'aucuns d'iceulx, aloit de vie à trespassement, ayant varlet, icellui varlet ou apprentiz parfera son service avec sa maitresse se elle se tient de marier; et se elle est remariée à homme qui ne soit du mestier, il parfera son service chez un des autres maistres, par le congié des Boujonneurs.

(32) *Item.* Nul ne pourra avoir aucun varlet ou apprentiz ouvrant ne besoignant plus hault de quinze jours en son hostel, qu'il ne soit tenu le faire savoir aux Boujonneurs, pour lui faire faire le serement des mestiers dessusdis, ainsi qu'il appartendra; et se le maistre le tenoit oultre ledit temps, sans lui avoir fait faire ledit serement, il sera puny ô le regart de Justice, par le rapport des Boujonneurs.

(33) *Item.* S'aucun drappier de ladicte ville de *Rouen* aloit de vie à trespassement, ou leurs femmes, ou qu'ils eussent aucuns enfans de leur mariage, supposé que les pères ou leurs enfans n'eussent paié pour leursdis enfans les droictures d'iceulx maistres, si seront-ilz receuz aux mestiers dessusdis par payant le droit dessus déclairé à l'Eglise, et non plus.

(34) *Item.* Nul ne pourra porter ne faire porter au Séel de ladicte drapperie, aucun drap, s'il n'est sien ou de la façon d'un des maistres ou ouvriers desdis mestiers; et ou cas qu'il apportera audit Séel aucun drap qui ne sera sien, ou fait par lesdis drappiers de *Rouen*, il le sera tenu annoncier, et dénonchier la personne à qui il sera, sur paine d'amende arbitraire, à la voulenté de Justice, selon le cas.

(35) *Item.* Que nulle femme ne file ou face filer estain à rouet, sur peine de cinq solz le d'amende, ou de perdre son rouet, à appliquer au Roy.

(36) *Item.* Que nul n'aura visitacion sur les draps de la façon du Séel de ladicte ville, sinon les Boujonneurs d'icelle drapperie; et ne pourra nul enesser ne entabler drap retrait, sur paine de cent solz d'amende pour le drap, et le demourant à l'équipolent, à appliquer au Roy.

(37) *Item.* Et pour ce que le Roy nostredit seigneur, prenoit paravant cest present accord, sur chacun drap et demi-drap qui estoient en icelle drapperie foraine : c'est assavoir, v deniers tournois pour drap, et deux deniers et maille pour demi-drap, et non pas sur les drappiers de ladicte grant drapperie, et ce estoit appellé le demaine du Roy; est accordé que doresenavant à tousjours, iceulx cinq deniers pour drap, et deux deniers obole pour demi-drap, seront paiez en tout et par-tout icelle drapperie, ainsi et en la forme qu'ilz estoient en ladicte drapperie foraine paravant cedit accord.

(38) *Item.* Tous ceulx de ladicte ville faisant draps, ou faisans faire, au signe et merq d'icelle drapperie, seront tenuz paier le hallage anciennement acoustumé à la drapperie; lequel hallage se queult et assiet par les Boujonneurs de l'année; et ne se pourront nul excuser de le paier, sur paine de xx sols d'amende, laquelle amende appartiendra à ladicte ville, à cause du hallage.

(39) *Item.* Au Séel de ladicte drapperie, a un aignel d'un costé, et à l'autre costé une *F* et une *R*, et une couronne dessus, et deux fleurs-de-lyz costians l'*F* et l'*R*, en signe de conjonccion de deux drapperies.

En tesmoing de ce, nous avons mis à ces présentes le Séel dudit Eschequier. Donné l'an mil cccc et xxiiii. *Ainsi signé :* Par la Court de l'Eschequier. G. Sebire.

(*Ordonnances des Rois de France*, t. xiii, p. 69.)

Statuts

DES

HUCHIERS DE ROUEN.

1416.

Ce sont les articles nécessaires estre mis en Ordonnance, pour le bien, utilité et prouffit du bien publique et du mestier de Hucherie et apparte-nances, en la ville et banlieue de Rouen.

Premierement. Que nul dudit mestier de Hucherie, qui soit dehors de ladicte Ville et Banlieue, ne puisse lever ouvroir dudit mestier, se il n'a aprins icelluy mestier en ladicte Ville ou en Ville de Loy, fait le service à ce appartenant, bien et deument, ou se il n'est bon ouvrier ou suffisant; lequel ainçoys qu'il puisse lever ouvroir, et soy dudit mestier entre-mectre comme Maistre, sera tenu de faire un bon chief-d'œuvre au regard de Justice; lequel chief-d'œuvre les Gardes dudit mestier à ce commiz et ordonnez par Justice, lui seront tenus baillier; et ce fait, pour sa hansse sera tenu paier trente solz: c'est assavoir, au Roy nostre S. vint solz, et ausdiz Gardes dix solz, pour aidier à soustenir ledit mestier.

(2) *Item.* Se aucun dudit mestier mect en œuvre aucun dehors de ladicte Ville et Banlieue, sans le consentement de

Justice ou desdiz Gardes, affin que l'en ait congnoissance des ouvriers dudit mestier, et que en icelles fraudes ne soient commises, il l'amandera de dix solz, dont le Roy aura cinq solz, pour aidier à soustenir ledit mestier, comme dit est.

(3) *Item*. Les aprantis dudit mestier, ne les Vallés alloués à terme, ne pourroient [quitter] leurs Maistres durant leur terme, et aussi ne les pourra prendre ne embesongnier l'un des autres Maistres dudit mestier, sans le congié du Maistre dudit Varlet ou Aprentis; et se aucun d'eulx fait le contraire, l'Aprentis et le Varlet qui ainsi s'en yront servir autres Maistres, et le Maistre ainsi qui les embesongnera sans le congié, l'amenderont au Roy et si desdommaigeront le Maistre dudit Varlet ou Aprentis, à l'Ordonnance de Justice.

(4) *Item*. Se aucun dehors de ladicte Ville et Banlieue, apporte euvre dudit mestier de Hucherie, ou fustz à cardes, pour vendre, transporter ou alienier en quelque maniere que ce soit ou puist estre, en icelle Ville et Banlieue, et elle n'est bonne et souffisante, en cas que icelle œuvre il vouldra exposer en vente, elle sera prinse par lesdiz Gardes et apportée à Justice, et jugée par iceulx Gardes à ardoir ou despecier à l'Ordonnance de Justice, et si l'amendera icelluy qui ladicte œuvre aura faicte ou qui l'aura apportée, de quinze solz d'amende, dont le Roy aura dix solz, et lesdiz Gardes cinq solz pour aidier à soustenir ledit mestier, comme dit est.

(5) *Item*. Que nul dudit mestier ne puisse ouvrer de vert boys en chef-d'œuvre qui porte fermeure ou assemblement à celle, comme Coffres, Huches, Bans, Tables, Aulmaires, Huis en cassillez, Fustz à cardes ou autres telz besongnes qui se assemblent à cole, et aussi que l'en y puisse mectre boys de chesne où il ait aubel ne qui soit vert moulu, ou autres bois qui soit casable; et se il est trouvé le contraire, l'euvre sera prinse par lesdiz Gardes, apportée à Justice et au regard de Justice sera jugée par iceulx Gardes à depecier devant

l'uis d'icelluy qui ladicte œuvre aura faicte et si mi l'amendera de vint solz dont Justice aura dix solz , et lesdiz Gardes diz solz , pour aidier à soustenir ledit mestier, comme dit est.

(6) *Item.* Que nul dudit mestier pour vendre , ne puisse ouvrer de nuit en son hostel , ce n'est pour aucune chose nécessaire pour les trespassez , ou par congié de Justice , comme coffres, et telz choses nécessaires pour lesdiz trespassez ; et qui sera trouvé faisant le contraire , il l'amendera de soixante solz, dont le Roy aura cinquante solz , et lesdiz Gardes dix solz pour aidier à soustenir ledit mestier , comme dit est.

(7) *Item.* Que nul dudit mestier ne puisse avoir que un Aprentis, lequel sera tenu servir cinq ans continuellement sans aucun deffault ; lequel Aprentis ainz qu'il puisse ouvrer dudit mestier, ou au moins quant il fera le serement comme Aprentiz en tel cas acoustumé et appartenant , sera tenu paier vint solz, dont dix solz seront convertis pour soustenir le mestier, et dix solz pour le vin aux Compaignons dudit mestier; et aussi quant il voudra lever ouvreur de foi, comme Maistre et Ouvrier dudit mestier, il sera tenu de faire un bon chief-d'œuvre au regard de Justice , chielz un des Gardes d'icelluy mestier que iceulx Gardes lui seront tenuz de baillier; et s'il est trouvé suffisant au regard de Justice, il sera hansé, et pour sa hanse sera tenu paier la somme de trente solz dont le Roy aura vint solz, et lesdiz Gardes dix solz, pour aidier à soustenir ledit mestier , comme dit est , sauf et reservé les filz de Maistres, qui en seront francs et exemps ; c'est assavoir, de paier la hanse et aussi de service , et de faire chef-d'euvre ; lesquelz filz de Maistres ce nonobstant, seront visitez par lesdiz Gardes , et pugniz se ilz deffaillent à faire ou faire bonne œuvre et souffisant, selon ce que cette presente ordonnance le contient, comme les Maistres Ouvriers dudit mestier.

(8) *Item.* Que nul dudit mestier ne puisse ouvrer d'icelluy mestier au samedi après Nonne sonnée, ne aux veilles Nostre-

Dame, Noel, Saint Jehan-Baptiste, l'Assencion, ne Toussains, ne aux jours de Festes d'Appostres, ne Evangelistres, ce n'est pour aucune chose necessaire pour les trespassez, ou par congié de Justice, comme dessus est dit; et se il est trouvé faisant le contraire, il l'amendera de quinze solz, dont le Roy aura les deux pars, et les Gardes le tiers pour aidier à soustenir ledit mestier, comme dit est.

(9) *Item.* Que nul Charpentier ne autres que dudit mestier de Hucherie de ladicte Ville et Banlieue, ne puisse ouvrer en icelle Ville et Banlieue, dudit mestier de Hucherie, pour vendre, sans congié de Justice ; et se il est trouvé faisant le contraire, cellui qui ladicte œuvre aura faicte et vendue, l'amendera de quinze solz, dont le Roy aura les deux pars, et lesdiz Gardes le tiers pour aidier à soustenir ledit mestier, comme dit est.

(10) *Item.* Que tous ceulx dudit mestier, tant Maistres que Varlés, seront tenuz jurer ceste presente Ordonnance tenir et garder, et aussi que oudit mestier aura quatre proudommes, dont par Justice deux en seront chascun an renouvellés par la nominacion des vielz Gardes, appellés avec eulx six des Maistres dudit mestier, lesquelx Gardes seront estrains par leurs seremens, à denoncer à Justice ce qu'ilz trouveront au contraire desdictes Ordonnances ; et s'aucuns despens ou mises raisonnables sont faix par iceulx Gardes, pour soustenir lesdictes Ordonnances, il sera assis sur ledit mestier par auctorité de Justice, et à contribuer à ce, seront ceulx dudit mestier contrains à l'Ordonnance de Justice.

(11) *Item.* Que se aucun alloit contre ceste Ordonnance, ou s'efforce de y aler, et il en est mis en procès par les Gardes dudit mestier, se il dechiet de procès, il l'amendera, et desdomaigera les Gardes à l'Ordonnance de Justice.

(12) *Item.* Que se aucun dudit mestier venoit à l'encontre des articles dessusdiz, soit en tout ou partie, le Procureur du

Roy nostre S. sera adjoinct avecques lesdiz Gardes, pour soustenir lesdictes Ordonnances, pour le bien dudit mestier.

. . . .

Ce fut fait et donné à Rouen le v[e] jour de janvier, l'an mil cccc et quinze (1416).

(*Ordonnances des Rois de France*, t. x, p. 253.)



TABLE.

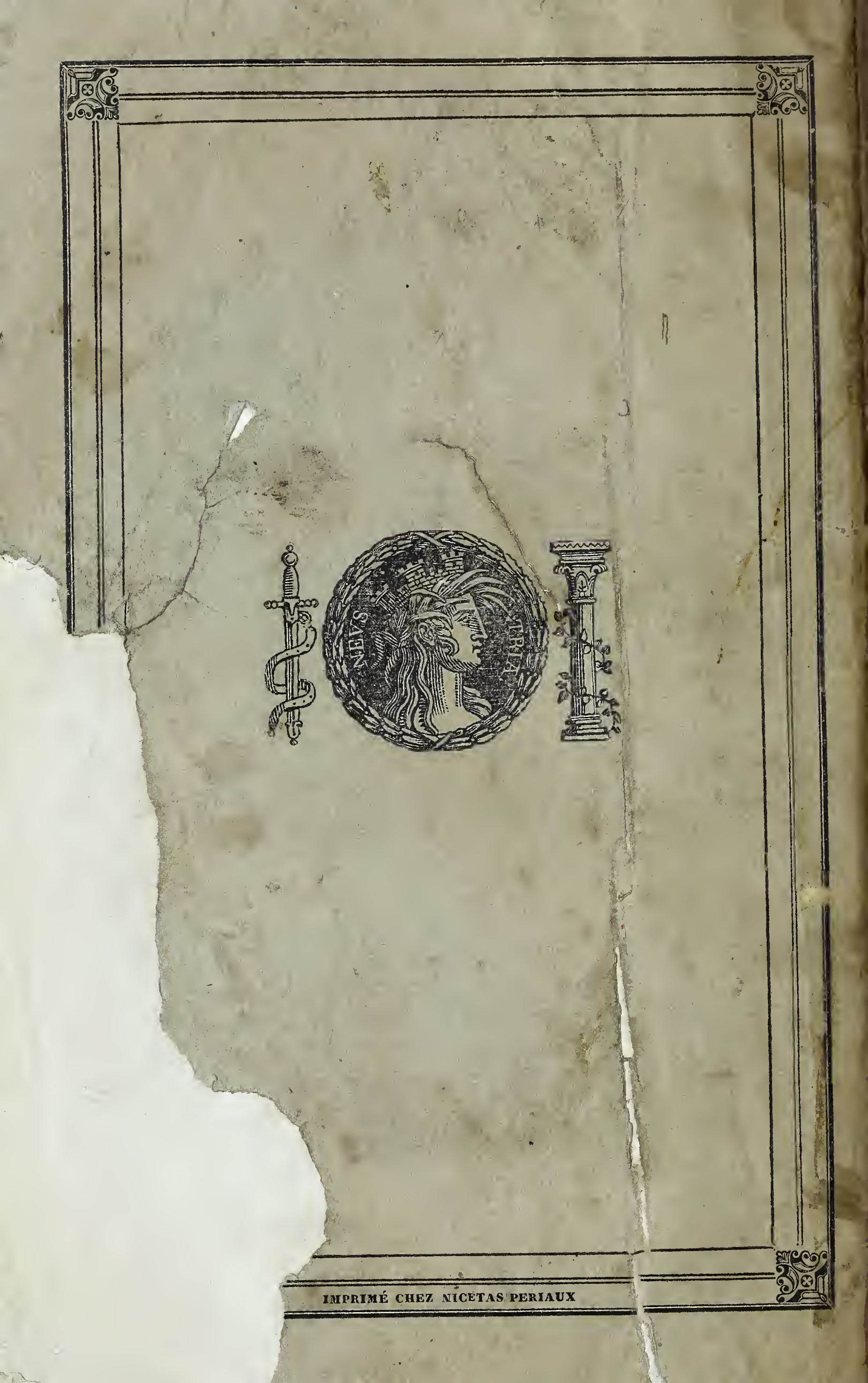


IMPRIMÉ

CHEZ NICÉTAS PERIAUX,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55,

ROUEN.



IMPRIMÉ CHEZ NICÉTAS PERIAUX

